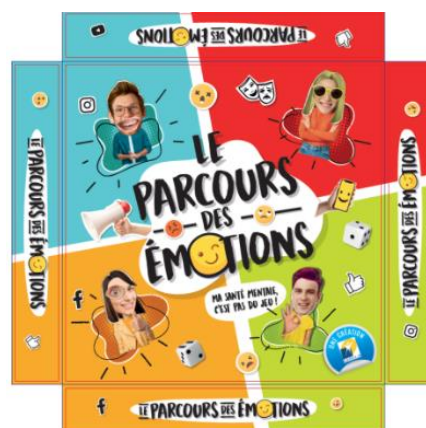




Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir



RAPPORT D'ACTIVITE 2022



ADSEA 28 - Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Site : www.adsea28.org – Association Loi 1901

Rapport pour approbation à l'assemblée générale du 15 juin 2023

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION EN 2022	3
RAPPORT MORAL.....	7
INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITE.....	11
SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS	15
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL.....	21
- Accueil familial	22
- Espace Rencontre.....	25
- Médiation familiale	29
SERVICE AIDE ET DIALOGUE.....	32
- Pôle de jour pour Adolescents.....	32
- Pôle Mandataires.....	39
- Pôle Jeunes Majeurs.....	44
SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE	54
SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE	60
SERVICE D' ACTIONS EDUCATIVES EN MILIEU OUVERT.....	65
SERVICE EDUCATIF RENFORCE D'AIDE EDUCATIVE A DOMICILE.....	72
SERVICE DE REPARATION PENALE.....	77
Annexe.....	80
Glossaire.....	81

FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION EN 2022

L'ADSEA est une association laïque d'Intérêt Général, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, créée le 05 novembre 1918, déclarée le 1er février 1919 à la Préfecture d'Eure et Loir sous le nom de « Comité de Protection de l'Enfance en Danger Moral » (J.O du 02 mars 1919) et dénommée par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 juin 1994 « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Eure et Loir » (ADSEA 28)

Gouvernance de l'Association :

L'association est représentée par :

Présidente : Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS,

Conseil d'Administration :

12 à 24 membres élu(e)s par l'Assemblée Générale

- Le Bureau :

5 membres élus par le Conseil d'Administration :

Présidente MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule

Vice-présidente déléguée SEMERY Odile
Trésorière ROBBE Jacqueline
Secrétaire GUEGUEN Catherine
Trésorier adjoint COUASSE Jean-Yves

- Les Membres :

ANNEDE Monique
BARON Roselyne
BORGIOLO-PERINEAU Cécile
CHARPENTIER Michel
GUEVENEUX Madeleine
HURBAULT Sabine
LABBE Jocelyne
LAVAL Pierrette
PALLUEL Bénédicte

Solidarité

Dignité

Laïcité

Respect des droits des personnes
accueillies

Environ 3000
enfants, familles
et adultes,
accompagnés

155 professionnels
(ETP)
soit 197 salariés

7
ETABLISSEMENTS
ET SERVICES

12 budgets de
prestations de
service

Administrateurs référents :

2 ou 3 administrateurs référents auprès de chaque établissement ou service, élus par le Conseil d'Administration

- Service Aide et Dialogue : SEMERY Odile, BORGIOLI-PERINEAU Cécile
- Service Prévention Spécialisée : ANNEDE Monique
- Service d'Accompagnement Familial : HURBAULT Sabine, ROBBE Jacqueline
- Service d'Actions Educatives en Milieu Ouvert : CHARPENTIER Michel, LAVAL Pierrette
- Service d'Hébergement Educatif Mixte
pour l'Adolescents : COUASSE Jean-Yves, GUEGUEN Catherine
- Service Réparation Pénale : SEMERY Odile
- Service d'Accompagnement Pour l'Autonomie : BARON Roselyne

Commissions consultatives :

Un administrateur nommé par le Conseil d'Administration assure la présidence de chaque commission

- Finances et gestion ROBBE Jacqueline
- Prospective et développement MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule
- Patrimoine LABBE Jocelyne
- Démarche d'amélioration continue
de la Qualité ANNEDE Monique
- Commission Santé GUEGUEN Catherine
- Communication et vie associative SEMERY Odile
- Recrutement des cadres MARTIN-BLACHAIS Marie-Paule

Direction Générale : organe exécutif de l'Association

Directrice Générale

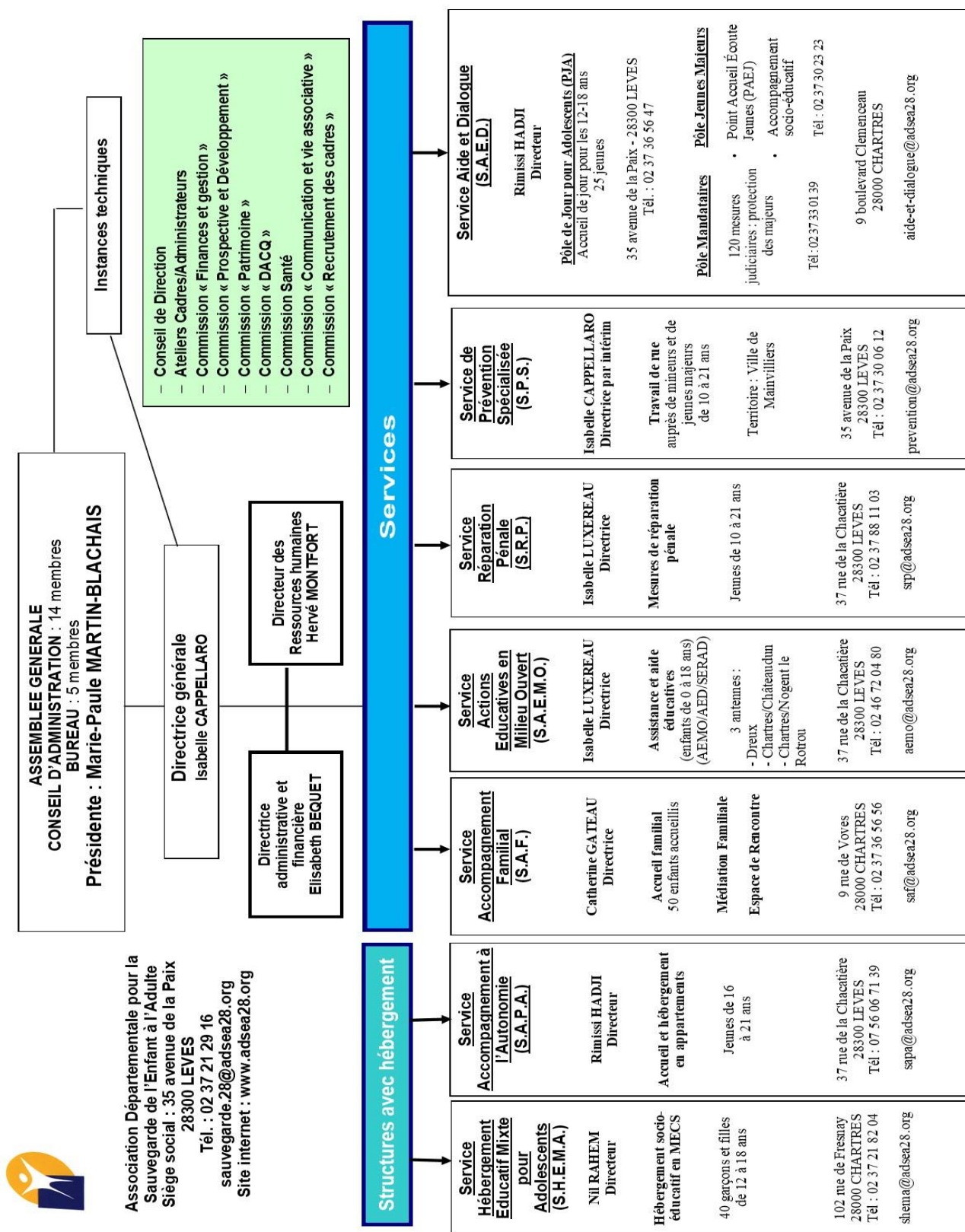
Directrice Administrative et Financière
Directeur des Ressources Humaines

CAPPELLARO Isabelle
BEQUET Elisabeth
MONTFORT Hervé

Direction des établissements et services :

- Prévention Spécialisée CAPPELLARO Isabelle (intérim)
- Aide et Dialogue HADJI Rimissi
- Accompagnement pour l'Autonomie HADJI Rimissi
- Accompagnement Familial GATEAU Catherine
- Actions Educatives en Milieu Ouvert LUXEREAU Isabelle
- Réparation pénale LUXEREAU Isabelle
- Hébergement Educatif Mixte pour Adolescents RAHEM Nil.

Organigramme de l'ADSEA au 31 décembre 2022



Représentations et contributions externes

Au niveau national :

- ✓ Fédération Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)
- ✓ NEXEM, syndicat employeur
- ✓ Haute Autorité de Santé (Comité de concertation)
- ✓ Association Nationale des Placements familiaux (ANPF)
- ✓ Fédération Nationale des Associations Tutélaires (FNAT)
- ✓ Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER)
- ✓ Association Pour la Médiation Familiale (APMF)
- ✓ Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF)
- ✓ Association Nationale des Maisons d'enfants à Caractère Social (ANMECS)
- ✓ Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO)
- ✓ Comité National de Liaison des Associations de Prévention Spécialisée (CNLAPS)

Au niveau régional :

- ✓ Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (URIOPSS Centre Val de Loire)
- ✓ Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI Centre Val de Loire)
- ✓ Association Régionale pour le Développement des Qualifications et des Actions de Formation (ARDEQAF – ERTS)
- ✓ Délégation Régionale de la Fédération Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE)

Au niveau départemental :

- ✓ Association Départementale Educative du Tribunal pour Enfants (ADETE)
- ✓ Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation (AFCASA)
- ✓ France Victimes 28

- ✓ Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation Chartres Métropole (CISPDR)

- ✓ Commission d'Examen de la situation des enfants confiés à l'ASE (CD 28 – CESSEC)

- ✓ CCAS de Lèves et Barjouville.

RAPPORT MORAL

Avant d'aborder les temps forts de l'année 2022 écoulée, je souhaite remercier l'engagement des membres du Bureau et du Conseil d'Administration, à mes côtés, qui par leur mobilisation et leurs compétences, dans nos instances, au CA, en qualité d'administrateurs référents, mais également en tant que membres de nos Commissions et Ateliers, garantissent la vivacité et la créativité constante de l'Association. A cet effet des remerciements tous particuliers vont à Nicolas DOUTRIAUX qui a mis fin avec regret à son mandat en juin 2022, compte-tenu de ses nombreux engagements par ailleurs, et un accueil chaleureux de bienvenue à Cécile BIORGOLI-PERINEAU pour son arrivée parmi nous.

Dans ce cadre, notre Association a souhaité consolider sa composition structurelle.

Ainsi par délibération du 21 avril 2022, le Conseil d'Administration a approuvé la transformation de la Commission Qualité, créée en 2016, en Commission d'Amélioration Continue de la Qualité (Com-DACQ), et sa composition, sous la Présidence de Monique ANNEDE, Administratrice, en lien avec la Direction générale, ayant pour mission d'accompagner, soutenir et consolider les ESSMS dans leurs obligations législatives et réglementaires d'évaluation et d'amélioration continue des prestations délivrées aux usagers, sur la base du référentiel de la Haut Autorité de Santé (HAS). Celle-ci a d'ores et déjà été largement impliquée dans la préparation de la campagne d'évaluation à venir du 2ème semestre 2023.

Par ailleurs, suite à la mise en place d'une cellule santé dédiée au SHEMA depuis 2021, avec l'engagement de Roselyne BARON, Administratrice et Catherine GUEGUEN, Membre du Bureau et Administratrice référente du SHEMA, pour soutenir et accompagner la présence de moyens sanitaires dédiés (médecin et infirmière) au sein de cet établissement au regard des besoins de santé des mineurs accueillis, par la mise en place d'une consultation médicale hebdomadaire et un temps infirmier, et compte-tenu des moyens accordés par notre financeur, le Conseil d'Administration, par délibération du 15 décembre 2022, a approuvé la création d'une nouvelle Commission, dite Commission "Santé ADSEA" à caractère transversal, dont le périmètre et la composition seront à finaliser, celle-ci ayant pour finalité de porter la préoccupation associative sur une meilleure prévention et connaissance des besoins de santé des publics accompagnés, les réponses apportées par nos ESSMS et les partenariats à consolider avec les réseaux sanitaires et médico-sociaux territoriaux.

Enfin, dans sa démarche d'ouverture à la société civile, et de perspectives à venir d'engagement dans le parrainage et/ou le mentorat, tels qu'évoqués depuis plusieurs années au sein de l'Association, mais différé du fait de la Covid 19, afin de soutenir le développement pour les jeunes accueillis d'expériences transactionnelles hors institution et par ailleurs soutenus dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance (SPPE) et conformément à la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, le Conseil d'Administration par délibération du 20 octobre 2022 a approuvé la "Charte du Bénévolat" de l'ADSEA applicable au sein de notre Association.

L'année 2022 a été caractérisée dans l'organisation et le fonctionnement de nos services par de nombreux changements dans les équipes de directions au sein de l'ADSEA.

Ainsi l'arrivée d'Isabelle CAPPELLARO en qualité de Directrice générale depuis le 19 avril 2022, succédant à Murielle CORTOT-MAGAL, arrivée fort attendue après plus de 4 mois d'intérim assurés par la Présidente, et qui s'est très rapidement engagée dans les nombreux dossiers en suspens. Qu'elle soit ici pleinement remerciée pour son implication, sa grande disponibilité, sa capacité de travail, ses nombreuses compétences et son volontarisme sans faille.

Mais l'année 2022 c'est aussi l'arrivée :

- dès janvier de Rimissi HADJI en qualité de Directeur du SAED, du SPS (jusqu'en octobre 2022) mais surtout en charge de la création du Service d'Accompagnement Pour l'Autonomie (SAPA) par fusion du service MNA du SHEMA et du service Appartement du SAED ;

- de Nil RAHEM en mars 2022 en qualité de Directeur-Adjoint puis de Directeur à compter de juin de la MECS-SHEMA ;

- et enfin d'Hervé MONTFORT, en octobre dernier, en qualité de Directeur des Ressources Humaines, à la Direction Générale, fonction essentielle pour répondre aux besoins de l'ensemble des personnels de l'Association et mettre en œuvre une vraie politique d'accompagnement des parcours professionnels.

Nous retiendrons également l'installation en janvier 2022 du nouveau Conseil Social et Economique (CSE), faisant suite aux élections de décembre 2021.

En matière RH, nous retiendrons nos actions volontaristes, au regard des difficultés de recrutement et d'attractivité des métiers, comme la première expérience de "Job-dating" du 21 juin sur le site des Boissières, mobilisant les cadres de nos services que je souhaite remercier ici pour leur disponibilité et leur engagement, mais aussi nos actions de communication externe pour nous rendre plus visibles et attractifs: la rénovation du site internet, la première participation au Salon des Associations de Chartres par la tenue d'un stand les 3 et 4 septembre associant des administrateurs, des cadres et différents professionnels dont des familles d'accueil, une couverture presse par un article paru dans la revue de Chartres "Votre Ville" de novembre, des rencontres avec des élus territoriaux, pour faire connaître nos actions, nos services et notre impact territorial (maires, députés, sénateurs, etc.) et enfin d'une publication à venir en 2023 d'un dossier "Eure et Loir: Territoires pour demain" des Editions: les cahiers d'Administration, auquel nous avons contribué à côté des grands décideurs publics et des acteurs économiques de notre territoire.

Nous avons également soutenu notre mobilisation auprès de nos syndicats employeurs et nos têtes de réseaux du secteur de la Protection de l'Enfance pour voir reconnaître l'éligibilité de notre secteur à la prime Ségur, ayant permis le versement de celle-ci sur la paye de décembre 2022 pour les personnels éligibles, suite à la délibération du CD 28 de fin d'année, par le biais d'une dotation dédiée. Nous maintenons toutefois notre soutien à voir une extension de celle-ci accordée à l'ensemble des professionnels du secteur, pour une reconnaissance des métiers d'aide à la personne qui œuvrent quotidiennement auprès des enfants/des jeunes, des adultes et des familles les plus vulnérables en incarnant et portant haut nos valeurs associatives, afin de leur apporter écoute, aide et accompagnement à grandir, à se construire, à advenir comme sujet singulier dans une perspective d'avenir possible et d'une citoyenneté active. Qu'ils en soient tous ici remerciés.

S'agissant de nos ESSMS, on retiendra l'année 2022 comme celle du développement par l'extension de la capacité du SERAD de Dreux de 30 à 40 places, la création du service SAPA de 50 places pour l'accueil de jeunes de 16 à 21 ans, par la fusion du service MNA du SHEMA et du service Appartements du SAED, son implantation sur le site des Boissières, et son ouverture à partir de septembre 2022.

Par ailleurs suite à un AAP de la DIRPJJ, nous avons ouvert un Service de Réparation Pénale (SRP) de 130 mesures dès octobre dernier, sur le site des Boissières (petite maison), renouant ainsi avec notre tradition, notre expertise et notre implication dans le champ de la justice pénale des mineurs.

Par ailleurs, on regrettera avoir dû mettre fin, par anticipation, à la mission des Bataillons de la Prévention spécialisée, contractualisée depuis 2021 avec l'Etat, afin de prévenir les rixes et les risques de marginalisation sur les secteurs de Lucé et de Mainvilliers, compte-tenu de conditions contextuelles incompatibles avec les nécessités de garanties de sécurité pour nos salariés.

En matière de partenariat, on retiendra la participation des jeunes du SAF et de la MECS ayant contribué à la consultation 2022 de la Défenseure des Droits sur le thème du "Droit à la vie privée", à la remise du rapport annuel sur ce thème, à Paris, le 17 novembre dernier. Par ailleurs le jeu "Le parcours des émotions", réalisé par les jeunes du SAF, lors de la consultation 2021 sur le thème de la Santé mentale, et en cours de fabrication, fera l'objet d'une diffusion courant 2023.

C'est avec fierté, que nos jeunes, en particulier du PJA et du SAF, ont été mis à l'honneur à l'occasion du concours photographique initié par l'ADETE auxquels ils ont participé, exposition présentée également à l'occasion de notre Assemblée générale de juin dernier. Bravo pour ceux qui ont remporté les prix bien mérités pour leur créativité et leur persévérance.

Enfin, nous pouvons évoquer l'inauguration le 14 mai de l'Eco-Pôle de Lèves, qui a marqué la complémentarité de nos actions et de Soli-Bio, autour des publics vulnérables, mais aussi croisé nos projets autour de la production, de la transformation, des ateliers cuisine et de leur activité de traiteur solidaire. Nul doute que nos établissements et services pourront utilement développer cette ressource comme levier à la sensibilisation des jeunes au "bien manger" dans une préoccupation de circuit court et de développement durable.

Je souhaiterais évoquer maintenant avec vous quelques perspectives 2023, qui contribueront à consolider l'adaptation, la qualité et la diversité de notre offre de service au regard des besoins des publics que nous accompagnons :

- Une urgence bâtiminaire/le SAF : La commission Patrimoine et les membres du Bureau se sont mobilisés avec la Directrice, courant 2022, pour évaluer les besoins de ce service, au regard de l'exiguïté et des conditions inadaptées des locaux actuels préjudiciables au développement de ce service. A cet effet différentes hypothèses ont été envisagées. A ce jour compte-tenu de nombreux sinistres récurrents en cours, des contacts ont été établis avec Chartres Métropole et les agences locatives locales pour envisager les différentes possibilités de solution de relogement à très court terme.

- Une urgence d'investissement à moyen terme /la MECS Nivet et l'annexe rue Nicole : Le Bureau, la Commission Patrimoine, la Direction générale et la Direction de l'établissement ont conduit une étude de faisabilité avec différents partenaires permettant d'envisager les différents scénarii et perspectives de restructuration de cet établissement, compte-tenu de la vétusté des locaux actuels (1970 pour Nivet)... reconstruction sur site ? transfert de site et construction sur l'agglomération ? etc. Il conviendra de procéder dès 2023 aux différents arbitrages de ce dossier et de disposer d'un avant-projet sommaire à élaborer en coopération avec l'établissement (structure, capacité, public, fonctionnement), compte-tenu des délais de mise en œuvre pour une réception de locaux en 2026 au plus tard, en concordance avec la fin du bail locatif de la rue Nicole.

- S'agissant de la vente des anciens locaux d'ISEMA à Illiers-Combray, celle-ci, toujours en cours en fin d'année 2022, devrait se conclure au 1^{er} trimestre 2023.

- Enfin une éventuelle extension du PJA au titre du Budget prévisionnel 2023 est à l'étude, s'agissant de disposer de locaux dédiés pour l'accueil des familles et les actions de soutien à la parentalité

- La préparation de la campagne d'évaluation/DACQ du 2^{ème} semestre 2023, conduira à la mobilisation des ESSMS, de la Commission DACQ et de la Direction Générale, pour le soutien et l'accompagnement des établissements (outils de la loi de 2002-02; démarche d'auto-évaluation, élaboration des rapports d'activité) et ce en conformité avec le référentiel HAS, mais aussi s'agissant du Cahier des charges et de l'Appel d'Offre aux organismes accrédités afin de retenir le Cabinet conseil dans les délais impartis au regard de l'agenda qui nous est imposé, et ce en lien avec la Com-DACQ élargie.

- Faisant suite à la réactivation de l'ODPE et de la démarche de renouvellement du Schéma départemental de Protection de l'Enfance par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir en juin 2022, l'ADSEA contribuera au cours de l'année 2023, dans les différents groupes de travail mis en place, à l'analyse des besoins territoriaux et aux évolutions nécessaires à une consolidation ou à une diversification de l'offre de prise en charge en Protection de l'Enfance sur notre territoire, ainsi qu' à l'articulation de ces dispositifs avec le secteur sanitaire et le secteur médico-social au regard des besoins des publics accompagnés porteurs de handicap.

A ce titre, l'ADSEA a d'ores et déjà initié des modalités d'échange avec le secteur médico-social, qui pourraient évoluer vers des partenariats formalisés, des formations croisées, voir même à terme des mutualisations de moyens (plate-forme de ressources ?)

Une démarche proactive auprès du CD 28 comme de l'ARS sera engagée à cet effet avec nos partenaires, s'agissant d'actions envisagées dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Protection de l'Enfance, et de la convention tripartite Etat-Département-ARS de 2021 et non finalisée, ni formalisée à ce jour.

- Sur l'évolution de l'offre en Protection de l'Enfance, des sujets seront à traiter dans le cadre des travaux du Schéma départemental, pouvant impacter nos ESSMS (extension de la capacité du SERAD ex nihilo ou par transformation de mesures d'AEMO, lieu de vie de répit ou de séjour de rupture, dispositif souple d'hébergement de crise pour fugueur, dispositif dédié pour les situations de jeunes exposé(e)s à la prostitution, dispositif de soin au psycho-traumatisme ou à l'approche transculturelle, etc.)

- La réactivation de la réflexion initiée en 2020 sur le parrainage, aujourd'hui cadré et formalisé dans le cadre de la loi du 7 février 2022. A cet effet une réunion débat associant une intervention de l'Union Nationale des Acteurs de Parrainage de Proximité (UNAPP) permettrait de clarifier les modalités d'élaboration d'un tel projet au vu de leur expérience acquise d'engagement citoyen et de co-éducation favorisant ainsi

l'engagement de la société civile à nos côtés pour accompagner l'insertion de nos jeunes dans des réseaux de sociabilité de droit commun.

- S'agissant de la Politique Ressources humaines : De nombreux dossiers seront à consolider comme la GPEC, le logiciel RH, le logiciel planning, l'actualisation et l'élaboration des Fiches de poste, la mise en place des entretiens annuels, le développement des formations professionnalisantes, la mise en place de la BDSE, etc. Dans ce cadre un focus sera plus particulièrement porté sur les rôles et fonctions des psychologues dans nos ESSMS, les ressources expertales dont disposent ces professionnelles et les leviers de mutualisation susceptibles d'être mobilisés pour répondre aux besoins des jeunes accompagnés par nos équipes.

Par ailleurs, nous œuvrons avec nos têtes de réseau (NEXEM, CNAPE...) pour soutenir la généralisation de la prime Ségur pour l'ensemble des professionnels de notre secteur, ainsi que des mesures permettant d'assurer une réelle attractivité de nos métiers d'aide à la personne, dans le cadre des négociations en cours pour l'élaboration de la Convention collective unique étendue (CCUE) que nous souhaitons voir rapidement aboutir.

-Enfin, l'ADSEA souhaite développer des événementiels associatifs participatifs sportifs, ludiques, culturels, à destination tant des salariés que des jeunes pour favoriser une culture d'appartenance, une identité associative par le partage et la convivialité, autour de valeurs fortes d'humanité, de solidarité et de vivre ensemble.

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS
Présidente

INTRODUCTION DU RAPPORT D'ACTIVITE

En écho aux propos de notre Présidente, Madame MARTIN-BLACHAIS, je tiens à souligner que 2022 a été une année de réalisation et développement de projets, de restructuration mais aussi de stabilisation. De nombreuses actions ont été menées. Cela concerne à la fois la vie des structures et le siège de l'ADSEA 28. L'année 2022 a également été marquée par la volonté associative de mieux communiquer sur notre travail et de rendre plus visibles nos actions. Le site internet a été rénové et modernisé.

L'Association s'est fortement impliquée dans les ateliers de travail proposés par le Conseil Départemental dans le cadre de la relance de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance et la rédaction du futur Schéma Départemental.

Enfin, nous avons poursuivi et accru notre politique de partenariat et réseau notamment dans le prolongement du constat de l'an dernier concernant l'augmentation du public en situation de handicap dans nos différentes structures. Concernant ce public nous avons organisé des échanges et sollicité plusieurs partenaires afin qu'ils nous présentent les dispositifs et ressources disponibles. Nous poursuivrons ces échanges en 2023. De façon générale nous avons développé nos partenariats avec différents acteurs du département : la Communauté Psychiatrique du Territoire, le Mouvement du Nid, les services de police afin d'améliorer les informations transmises et d'établir des protocoles de travail. Nous avons également proposé d'associer des acteurs à certaines de nos formations internes (réforme du statut des assistants familiaux à titre d'exemple)

Je souhaite avant tout, attirer votre attention sur le point d'inquiétude évoqué l'an dernier à savoir la difficulté de recrutement partagée par l'ensemble des acteurs du secteur social et médico-social. Si la situation reste fragile, il faut noter sur 2022 une nette amélioration. S'il y a eu des mouvements de personnels nombreux (avec des départs en retraite notamment), fin décembre 2022 nous constatons un nombre de poste vacant en nette baisse et une stabilisation des équipes qui se poursuit en 2023. La politique volontariste de l'association (Job dating en juin, amélioration de la gestion et de la diffusion des offres d'emploi, incitation à l'accueil de stagiaires, recours à des CDD de remplacement qui se sont régulièrement transformés en CDI, embauche de certains stagiaires) et les efforts déployés par les structures pour accueillir les personnels, les apprentis et les stagiaires ont permis de recruter de façon efficace. Il faut souligner le travail de qualité effectué pour l'optimisation du plan de formation par l'assistante de direction du siège et le DRH ainsi que le suivi rigoureux des annonces par la secrétaire chargée d'accueil, responsable du site internet.

1-Vie des structures.

De janvier à décembre : chronique d'une année 2022 riche en nouveaux projets et en développement d'activités.

Le Service Educatif Renforcé d'Aide Educative à Domicile a vu sa capacité portée à 40 mesures au 1^{er} janvier 2022.

La fusion du Service Appartement du Pôle Jeune Majeur et du dispositif MNA s'est concrétisée en octobre 2022. La plupart des recrutements étaient réalisés ou en cours de réalisation au 31 décembre à l'exception du poste de psychologue. Le Service d'Accompagnement Pour l'Autonomie (SAPA) a connu une montée en charge rapide sur les deux derniers mois de l'année. En février 2023, il atteindra son maximum de capacité à savoir 50 places. Le projet de service du SAPA a été réalisé et sera présenté au Conseil d'Administration de février 2023.

En mai 2022, l'ADSEA 28 a été retenue pour ouvrir un Service de Réparation Pénale (SRP) et ce dernier a ouvert le 15 octobre. 130 mesures lui seront confiées à terme.

Suite aux arrêtés du 21 juillet 2022 et 30 septembre 2022, l'Accueil Jeune Majeur (AJM) est désormais un Etablissement Social et Médico-Social (ESMS) garantissant ainsi un financement pérenne. Il devient ainsi indépendant du Point Accueil et Ecoute Jeunes.

Le Pôle de Jour pour Adolescents (PJA), s'engage vers un accompagnement plus intensif auprès des familles et a augmenté son temps d'ouverture au public. La mise en œuvre effective se fera en 2023 avec un recrutement éducatif.

Le Pôle Mandataires poursuit et développe son action dans un contexte parfois complexe du fait des fragilités du public accueilli. Le nombre de mesures exercées a augmenté (146) et leur objectif est d'atteindre 154 mesures en 2023.

Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) continue à développer son action sur le département. Une réorganisation des équipes a été effectuée du fait de la fusion des services appartement avec le dispositif MNA.

Le Service de Prévention Spécialisée (SPS), qui a connu des périodes sensibles en lien avec l'action des « Bataillons de la Prévention » et une situation de ressources humaines complexe pendant l'été, a reçu l'assurance de la reconduction de la convention avec le Conseil départemental et la Mairie de Mainvilliers. Comme expliqué par notre Présidente, l'action « Bataillons de la prévention » a dû être arrêtée au 1^{er} octobre 2022. En 2023, l'équipe de la Prévention spécialisée sera complète ; j'assure l'intérim de direction depuis le 17 octobre 2022.

Le service d'AEMO poursuit son action départementale et maintient son activité malgré de nombreux remplacements de personnels liés à des congés maternité. Il faut noter que les recrutements en CDD se font plutôt aisément. La question des délais pour les signatures d'Aide Educative à Domicile (AED) pèse néanmoins sur son activité.

Le Projet de service de l'Accueil Familial au SAF a été validé le 15 décembre 2022. Ce service a connu un sinistre dans ses locaux actuels en juin 2022 entraînant un déménagement temporaire du placement familial, de l'Espace Rencontre et de la Médiation Familiale sur le site des Boissières pendant la durée des travaux. Le SAF a néanmoins poursuivi ses actions dans ce contexte complexe. Enfin, la réforme du statut des Assistants Familiaux est désormais effective ce qui nécessitera un important travail pour le service paie/RH au début de l'année 2023 pour adapter les contrats et traiter la nouvelle rémunération.

Les travaux des différents projets de service à réécrire ou actualiser ont débuté dans le dernier trimestre 2022 (AJM, SPS, PAEJ).

Sur les établissements et services : de nouveaux cadres et des mouvements de personnels.

Sur le SHEMA et le SAED, deux nouveaux directeurs sont arrivés en janvier et juin 2022. Le Service de Réparation Pénale a accueilli un chef de service en octobre 2022 et la Directrice de l'AEMO a endossé la direction de cette nouvelle structure dans la continuité de sa mission de préfiguratrice.

Le Directeur du SAED ayant conduit l'ouverture du SAPA de sa qualité de préfigurateur, a été déchargé de la direction du SPS qui est désormais rattaché directement à la Direction Générale.

Un nouveau chef de service a pris ses fonctions sur le SAF en mars 2022.

Stabilisation

Le SHEMA stabilise progressivement sa situation en ressources humaines et améliore sa situation financière. En lien avec les services support du siège et les administrateurs référents, un comité de suivi mensuel s'est mis en place à partir de mai 2022. Il soutient le directeur dans sa réorganisation des plannings et le suivi budgétaire notamment. A la fin du mois d'août, le SHEMA est au maximum de sa capacité d'accueil. Il faut noter la reprise de séjours extérieurs réguliers sur les périodes de vacances scolaires et la stabilisation des équipes qui s'achèvera en 2023.

De façon générale, il faut noter le départ en retraite de nombreux salariés en 2022 sur tous types de postes et des changements de structures pour certains salariés. L'année 2022 s'achève sur un constat plutôt positif : la stabilisation des équipes est engagée et les remplacements de congés divers sont majoritairement assurés.

Engagements et actions conduites dans l'année :

Des jeunes accueillis au SAF et au SHEMA ont participé à la création du jeu « Le parcours des Emotions » et sa fabrication a été réalisée. Le jeu sera présenté officiellement le 14 avril 2023 et vendu aux professionnels intéressés.

Comme chaque année désormais, nos services ont participé au concours photos organisé par l'ADETE et aux ateliers proposés par cette association (théâtre, cirque).

Le 14 mai 2022 l'inauguration de l'Ecopôle s'est déroulée sur site et de nombreuses actions ont été partagées entre Soli Bio et nos structures (ateliers cuisines, plantations, etc.).

La participation au Salon des Associations à Chartres en septembre 2022 nous a permis de communiquer sur notre mission.

L'ensemble des structures ont participé à des colloques.

J'adresse mes remerciements à tous les personnels qui s'impliquent dans ces actions.

2- Une année de changement et de réorganisation

Sur le plan des Ressources Humaines, l'année 2022 est riche en changements et réorganisation.

A la Direction Générale : un poste de Directeur des Ressources Humaines a été créé. La fonction est désormais détachée de la fonction de Direction Administrative et Financière. Le Directeur des Ressources Humaines a pris son poste le 3 octobre ; il endosse une partie de la mission de chargé de suivi de la démarche d'amélioration continue de la qualité. Cette mission était assurée par Mr Jean-Paul BOUCHÉ qui a quitté le siège le 5 août 2022 mais prendra sa retraite effective le 1^{er} avril 2023. Enfin, j'ai pris le poste de Directrice générale le 19 avril 2022.

La réorganisation du travail sur le plan comptable et financier :

Une réorganisation du travail a été lancée au niveau comptable sur l'ensemble de l'association depuis le mois de juillet avec la mise en place d'un rétroplanning annuel pour les différentes échéances financières associatives. Un contrôle accru du suivi budgétaire s'est organisé dès la mi-mai pour le SHEMA et va se généraliser progressivement à l'ensemble des structures de l'association. Nous travaillons désormais avec un cabinet d'expert-comptable afin d'effectuer un travail de fond sur notre organisation comptable. Ce cabinet vient également en appui de notre Responsable Comptable en charge de tâches supplémentaires du fait de l'arrêt maladie long de la Directrice Administrative et Financière. Il faut souligner le travail de qualité effectué par ce dernier.

Nous avons également engagé une politique des achats orientée vers le maximum de regroupements possibles pour réduire nos dépenses dans plusieurs domaines : fourniture d'énergie, réparation des véhicules, matériel informatique et copieurs, téléphonie, etc...). Ce travail prendra au moins deux ans mais nous notons déjà des avancées concrètes.

La réorganisation du travail sur le plan des ressources humaines a commencé en décembre et se poursuivra sur l'année 2023. Le déploiement du nouveau logiciel de paie s'est effectué avec succès en janvier 2023 grâce au travail de préparation dans des délais très contraints entre le mois de septembre et le mois de décembre. Il faut saluer l'engagement des salariés qui y ont participé (comptabilité et service paie/RH). Le service paie/RH a été très sollicité notamment pour la mise en place de la prime Ségur pour les salariés éligibles et le sera encore plus sur le début d'année 2023 du fait de la mise en place de la réforme du statut des Assistants Familiaux, de la revalorisation de la valeur du point et de la poursuite de

l'appropriation du nouveau logiciel de paie. Les salariés présents font preuve d'un engagement sans faille. Nous poursuivons également le travail sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences. La Direction générale par l'intermédiaire du DRH s'engage davantage dans les procédures de recrutement. Les contrats de travail sont en cours d'actualisation et les fiches de postes sont presque toutes finalisées.

La restructuration patrimoniale.

Je ne reviendrai pas longuement sur les projets de restructuration patrimoniale puisqu'ils ont été exposés par notre Présidente mais j'en souligne la nécessité notamment pour le SAF qui a subi plusieurs sinistres dans les locaux actuels. L'année 2023 verra la concrétisation de certains projets.

3- La démarche d'amélioration continue de la qualité et la préparation de l'évaluation des services et établissements.

La Commission Qualité est devenue Commission de la Démarche continue d'Amélioration de la Qualité (COM DACQ) en avril 2022. Elle accompagne régulièrement les établissements et services et a élaboré et finalisé mi-décembre le cahier des charges destiné à la sélection des organismes qui effectueront l'évaluation de nos structures. Cette évaluation se déploiera entre le second semestre 2023 (AEMO, SERAD, PJA, SPS), le premier semestre 2024 (AJM, SAF et SHEMA) et l'année 2025 (SAP et SRP).

En 2023 les chantiers seront nombreux :

Nous espérons renforcer et améliorer l'accompagnement à la santé (physique et psychique) de nos publics et la mise en place d'une Commission Santé en décembre 2022 sur la base de l'expérience conduite au SHEMA, témoigne de cette volonté. De nouveaux moyens infirmiers en annoncent, je l'espère, le développement. Nous souhaitons également renforcer les appuis en santé mentale à la fois au sein de l'Association par l'octroi de postes de psychologues supplémentaires et par la mise en place de partenariats conventionnés avec les dispositifs de droit commun.

Nous voulons également faciliter l'accès des publics accueillis à la culture, aux loisirs et renforcer le suivi de l'insertion socio-professionnelle.

Nous voulons poursuivre le renforcement du partenariat avec le secteur médico-social et associatif.

Nous poursuivrons la restructuration patrimoniale, l'amélioration du suivi budgétaire et RH et la mise en place d'une politique des achats concertée.

Nous souhaitons développer des actions collectives qu'on peut qualifier d'actions de cohésion permettant une meilleure connaissance interservices. En 2022, nous avons décidé de nous engager dans le « Challenge Entreprise » 2023 lors de plusieurs courses à pied et marches. Des maillots aux couleurs associatives ont été financés par le budget « communication » du siège et l'inscription prise en charge. A l'issue un temps convivial est proposé. Cette initiative sportive sera suivie d'autres actions à thème.

L'ADSEA 28, du fait de l'ensemble de ses actions, est un acteur majeur du département auprès des publics fragiles et isolés. Le travail social en constante évolution doit poursuivre sur la voie de la transformation de l'organisation du travail au service du public et cela restera un des axes de travail de l'année 2023. Je ne doute pas que les équipes en place s'engageront pleinement dans ces évolutions stimulantes pour notre secteur d'activité et je les remercie.

Ces nombreux chantiers seront travaillés avec le Conseil d'Administration et le Bureau comme cela l'a été pendant cette année 2022. La bonne articulation du travail entre la gouvernance et la dirigeance facilite la cohérence de nos actions et, je l'espère, leur pleine réalisation.

Je vous remercie de votre présence à cette assemblée générale ainsi que de votre contribution, votre soutien à nos actions.

Isabelle CAPPELLARO
Directrice générale

SERVICE D'HEBERGEMENT EDUCATIF MIXTE POUR ADOLESCENTS

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction et MECS	102 rue de Fresnay - 28000 CHARTRES
Mail direction	shema@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00050
FINESS	28 050 087 7
Site secondaire	39 rue Nicole - 28000 CHARTRES
SIRET	775 575 699 00266
FINESS	28 000 803 8
Equipe de direction :	Directeur : Nil RAHEM
	Chefs de service : - Aziz BOUZERIBA - Davy BRODIN
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS) assistance éducative ou mesure administrative
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation	38 places + 2 suivis à domicile
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	2014

A - MISSIONS PRINCIPALES :

Le SHEMA est issu du regroupement en 2011 de 3 internats : le Centre Charles Péguy (centre de formation professionnel pour garçons), le Foyer Marc Nivet (internat de filles) et le Foyer des Boissières (internat de garçons).

C'est à partir de 2012 que l'activité de la MECS se définira de la façon suivante :

- ⇒ Site de Nivet : 102 rue de Fresnay à CHARTRES : celui-ci est constitué de 2 groupes : Nivet Garçons (Haut) et Nivet Filles (Bas).
- ⇒ Site Rue Nicole : 39 rue Nicole à CHARTRES : Maison de ville : 1 groupe de 12 mineurs adolescents Mixte.

Les missions spécifiques de l'établissement

La MECS du SHEMA est constitué de 3 unités d'hébergement à caractère semi-collectif à dimension réduite, implantées à Chartres : le site Marc Nivet (groupe 12-14, groupe 15-16, les passerelles), la Maison de Ville rue Nicole, passerelles sur le site NIVET vers la majorité. Toutefois, si les plus jeunes sont bien dans le groupe 12-14, la frontière est plus floue entre les 2 autres groupes où les jeunes sont répartis en fonction de leur niveau d'autonomie, de leurs problématiques, des dynamiques de groupe et des places disponibles. 2 places en suivi à domicile (SAD) sont utilisées pour préparer au mieux des jeunes qui retourneront en famille à leur majorité.

Il s'agit d'un hébergement éducatif organisé par paliers devant permettre aux jeunes pris en charge de réaliser un parcours conduisant progressivement à une plus grande autonomie, au fur et à mesure de leur évolution au sein de l'institution.

B - FAITS MARQUANTS :

- Sur l'année 2022, 5 camps extérieurs ont été organisés par les équipes éducatives du SHEMA.
- Mise en place de l'Analyse des Pratiques Professionnelles à destination des trois équipes éducatives.
- Intervention d'un médecin les mercredis de 18h00 à 19h00 pour rencontrer les jeunes et suivre les jeunes d'un point de vue médical.
- Remplacement de l'alarme incendie du site Marc Nivet.
- Arrêt de l'expérimentation d'un référent parcours et mise en place de nouveaux plannings pour les éducateurs et les surveillants de nuit.

C – ACTIVITE :

49 jeunes accueillis en 2022

Taux moyen d'occupation : 104,11%

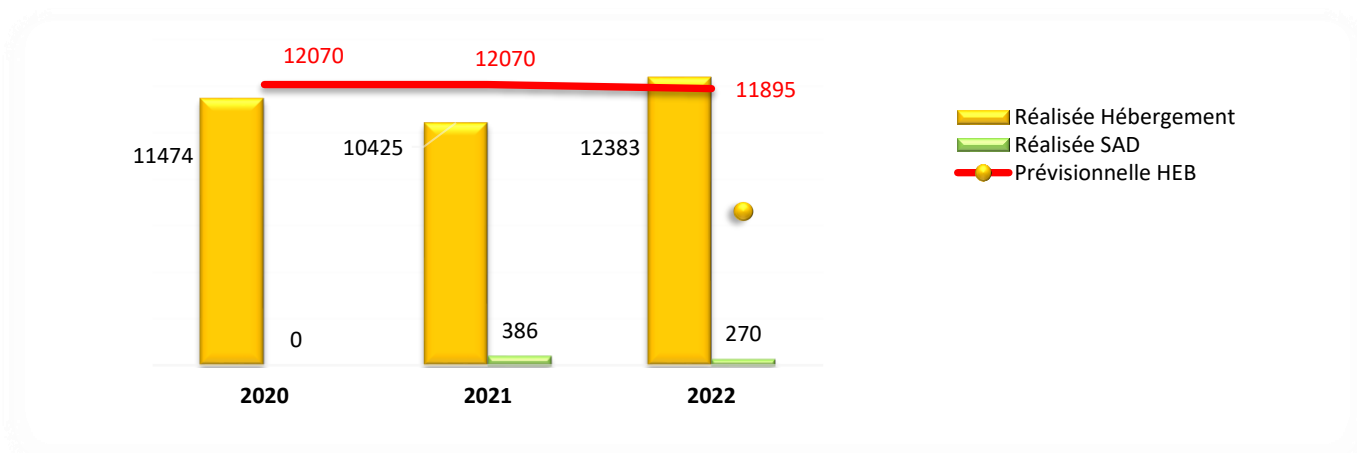
- Nombre de journées :

	2020	2021	2022
Théoriques Hébergement	13908	13870	13870
Journées réalisées	11474	10811	12653
Prévisionnelle Hébergement	12070	12070	11895
Réalisée Hébergement	11474	10425	12383
Prévisionnelle SAD	417	540	417
Réalisée SAD		386	270
Taux d'occupation (réelle /théorique)	80,38%	74,59%	87,93%

- Evolution des journées sur l'année :

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
Prévues :	1010	912	1010	978	1010	978	1010	1010	978	1010	978	1010	11894
Réalisées :	919	842	957	927	978	1008	1080	1123	1122	1141	1136	1150	12383
Différentiel :	-91	-70	-53	-51	-32	30	70	113	144	131	158	140	60
Nbre de jeunes accueillis :	31	31	31	32	36	35	37	38	39	39	41	39	49
Taux d'Occupation réalisé :	90,99%	92,32%	94,75%	94,79%	96,83%	103,07%	106,93%	111,19%	114,72%	112,97%	116,16%	113,86%	104,11%

- Nombre de journées par type de mesure :



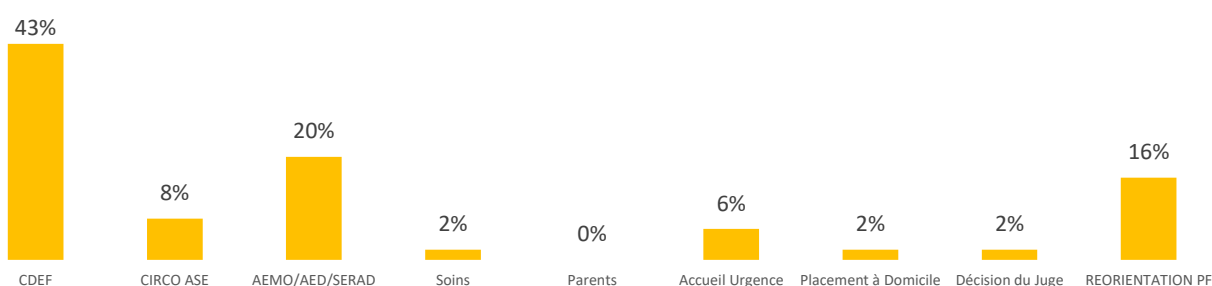
- **Origine de la demande :**

Nous pouvons observer une activité soutenue sur l'année 2022 et plus particulièrement à partir du mois de juin. La MECS a répondu favorablement à la très forte sollicitation de l'ASE, allant même jusqu'à réaliser des accueils en urgence. Il faut remonter à 2018 pour voir une activité aussi importante.

Les jeunes nous sont principalement orientés par le CDEF même si cette année nous avons été très sollicités pour des réorientations de jeunes accueillis en Placement Familial.

Nous avons réalisé cette année 270 journées de Suivi à Domicile (SAD). Cette modalité d'accompagnement permet d'accompagner le retour à domicile de jeunes accueillis sur la MECS dans l'attente de mise en place effective d'une mesure éducative alternative si besoin.

- **Mouvements au cours de l'année 2022 :**



Nombre de jeunes accueillis au cours sur l'année: (FA - File Active)	49
Nombre de jeunes accueillis au 31 décembre 2021	29
Nombre d'entrées	20
Nombre de sorties	10

	janvier	Février	Mars	avril	mai	juin	Semestre1
Nbre d'entrée	2	1	1	2	4	1	11
Nbre de sortie	1	1	1		2	1	6
Prolongations :							

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Semestre2
Nbre d'entrée	3	2	1	1	2		9
Nbre de sortie	1		1		1	1	4
Prolongations :							

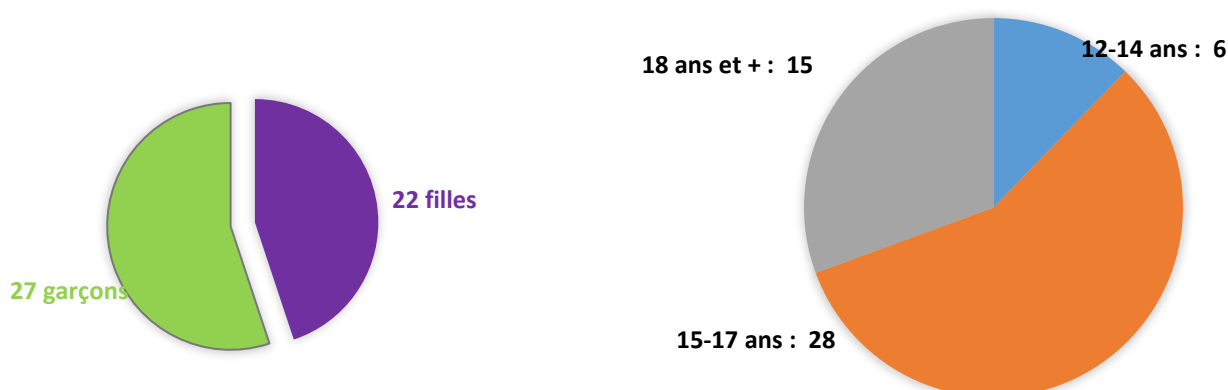
TOTAL	
Entrées	Sorties
20	10

Sur l'année 2022 nous avons enregistré 20 entrées pour 10 sorties, ce qui porte l'effectif de la MECS au 31 décembre 2022 au maximum de notre capacité autorisée.

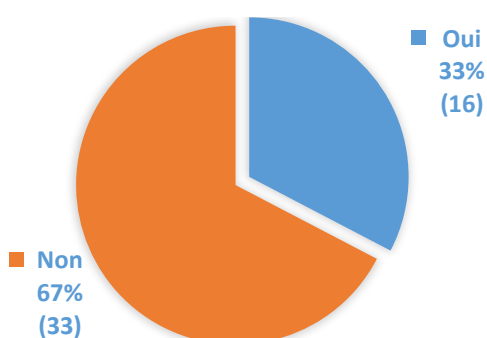
La moyenne d'âge, 16 ans et 7 mois, des jeunes accueillis est relativement importante. Nous sommes repérés par les partenaires comme une MECS pour des grands adolescents, même si notre agrément permet l'accueil de jeunes à partir de 12 ans. Sur 2022, un tiers des jeunes accueillis avaient entre 12 et 14 ans.

Nous avons encore 18 jeunes majeurs présents dans nos effectifs sur l'année. Il s'agit de jeunes à double vulnérabilité pris en charge également dans des dispositifs médico-sociaux. Nous maintenons notre accompagnement jusqu'à l'orientation vers un établissement adapté type Foyer d'Hébergement, Foyer de Vie, Famille d'accueil PA/PH, etc. Ce type d'orientation peut prendre plusieurs mois et donne lieu à des stages d'observation avant d'acter un accueil définitif.

- Répartition des jeunes accueillis par genre et tranches d'âge :



- Prise en charge à la Maison départementale de l'Autonomie en cours ou en phase de finalisation.

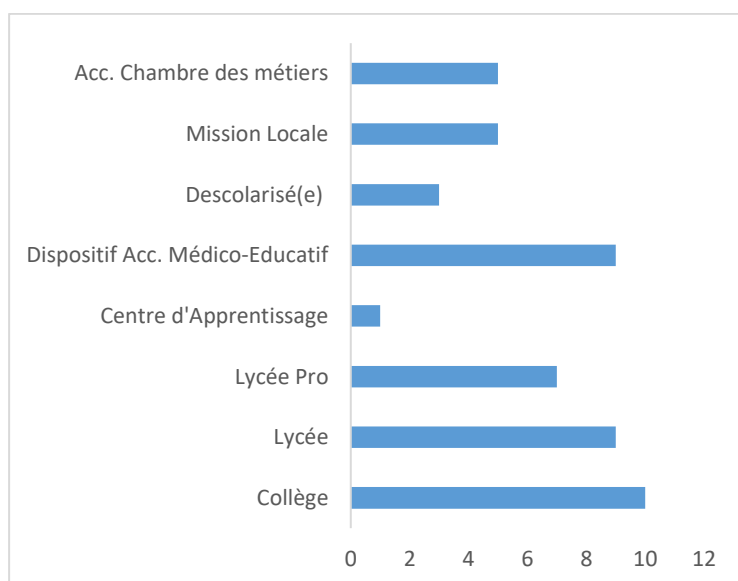


Le nombre de jeunes ayant une notification MDA et donc reconnus en situation de handicap se stabilise autour de 35% de notre effectif.

L'arrivée de notre infirmière (0.25 ETP) et l'articulation avec les professionnels des DAME du département permettent de mieux répondre aux besoins de ces adolescents.

Le virage inclusif des établissements médico-sociaux et le nombre limité de places en internat nous amènent à prendre en charge de manière plus importante ces jeunes.

- La scolarité des jeunes accueillis :

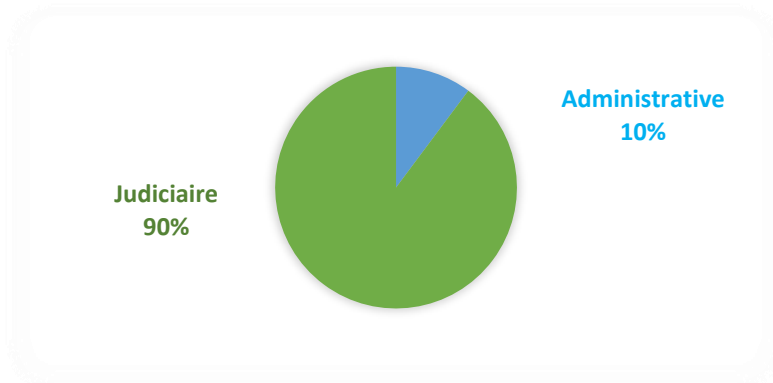


52% des jeunes sont scolarisés en collège ou lycée.

Sur l'année 2022 nous avons renforcé notre partenariat avec la Mission Locale de Chartres mais aussi la Chambre des Métiers qui proposent des accompagnements personnalisés dans la construction d'un projet professionnel.

4 jeunes ont obtenu un diplôme en juin 2022 : 2 ont réussi le Brevet des collèges, 1 a obtenu un diplôme en vente niveau 4 et 1 jeune a obtenu un CAP de Paysagiste.

- **Type de mesure concernant les jeunes accueillis :**

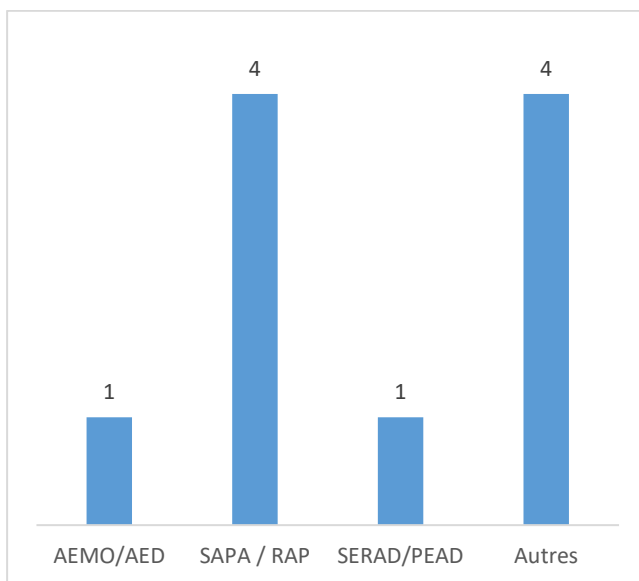


- **Les modalités de sorties des jeunes :**

Parmi les **10 jeunes sortis en 2022** (tous sous mesure judiciaire) :

- 4 ont été accueillis au total moins de 12 mois
- 4 ont été accueillis au total plus de 37 mois.

- **Orientation à la sortie du SHEMA**



Il est primordial de préparer au mieux les jeunes accueillis à l'arrivée de leur majorité. Pour certains profils avec un projet socio-professionnel fragile et avec l'absence de ressources familiales, le départ de la MECS peut se faire de manière précipitée.

Un travail avec l'ASE autour des « sorties sèches » sera à envisager pour permettre d'anticiper au mieux ces difficultés et d'offrir aux jeunes concernés l'appui et le soutien dont ils ont besoin.

D - LES PERSPECTIVES :

- ⇒ Développer l'accueil des jeunes présentant une double vulnérabilité en étroite collaboration avec l'ASE et l'ARS.
- ⇒ Développer le suivi à domicile (SAD).
- ⇒ Ecriture du projet d'établissement à finaliser en décembre 2023.
- ⇒ Préparer la Démarche d'Amélioration Continue de la Qualité.

Nil RAHEM
Directeur du SHEMA

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT FAMILIAL

**Accueil
familial**

**Espace
Rencontre**

**Médiation
familiale**

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction et MECS	9 rue de Voves – 28000 CHARTRES
Mail direction	saf@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00241
FINESS	28 050 042 2
Equipe de direction :	Directrice : Catherine GATEAU
	Chef de service : Nicolas THEVENIN-GAILLARD
Catégorie	Placement familial
Population accueillie :	Filles et garçons de 0 à 18 ans (21 ans avec CJM)
Autorisation	Arrêté n° ARNT260180020 du 26/02/2018 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Capacité	50 places
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	2014
Catégorie	Espace de rencontre
Population accueillie	Enfants et familles
Agrément préfectoral	Arrêté n°2013189-0002 du 08/07/2013
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables (Chartres et Dreux)
Dernière évaluation externe	Non soumis
Catégorie	Médiation familiale
Population accueillie	Couples et familles
Convention	CAF 28 et Cour d'Appel
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables
Dernière évaluation externe	Non soumis

Accueil familial

A - MISSIONS PRINCIPALES :

Le placement familial est « Un dispositif institutionnel d'accompagnement et d'hébergement permettant de prendre en charge de façon permanente, pluridisciplinaire et individualisée un enfant confié par l'institution judiciaire ou administrative, dans une autre famille (Famille d'Accueil) que la sienne afin de résoudre une situation de danger le concernant, tout en respectant son identité, ses origines, sa filiation ». L'accueil et l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs s'inscrivent dans une mission de protection de l'enfance. Le service évolue pour intervenir au plus près des familles accompagnées afin de mobiliser les ressources de chacun. Les missions d'un accueil familial sont la protection, l'accueil de mineurs (majeurs jusqu'à 21 ans), leur soutien matériel, éducatif, psychologique.

B - FAITS MARQUANTS :

- Validation du projet de service par le Conseil d'administration du 15 décembre 2022, présentation à l'ensemble des salariés sur une journée avec participation de la Commission DACQ pour intégrer à nos pratiques la démarche qualité
- Maintien de la suractivité pour répondre aux besoins d'accueil du département, des départs de jeunes majeurs et des réorientations ont permis au service de retrouver un équilibre à 50 enfants accueillis
- La participation d'adolescents du SAF à la nouvelle consultation du Défenseur des droits des enfants sur le thème de la vie privée, poursuite des groupes d'expression des enfants avec des sorties communes pour permettre aux enfants de se connaître et d'échanger
- Des formations collectives dans la dynamique du projet de service : « La gestion des émotions des enfants confiés », « les journées ANPF sur le thème de l'altérité en placement familial »
- La réforme du statut des assistants familiaux, qui, au-delà de la valorisation financière, est venue impactée nos pratiques professionnelles.

C - L'ACTIVITE :

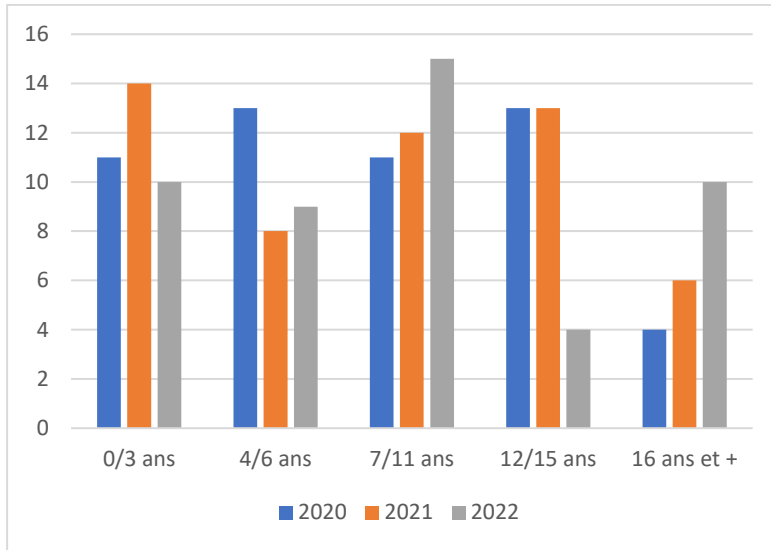
	2019	2020	2021	2022
Journées prévues	17473	17472	17473	17473
Journées réalisées	17112	17676	18558	18657

57 enfants ont été accueillis tout au long de l'année 2022. 48 enfants étaient présents fin décembre 2022 (dont 28 garçons pour 20 filles), des dossiers étaient déjà en attente d'admission pour début 2023.

2 admissions ont eu lieu en 2022 et 9 départs d'enfants. Une moyenne de 52 enfants sur 50 prévus dans l'agrément ; le dépassement a toujours été autorisé par le département. Nous avons accueilli un bébé à la naissance et un jeune enfant en AP le temps de sa réorientation.

La moyenne de durée de placement pour les 9 enfants sortis est de 7 ans et 5 mois. Le plus long placement est de 18 ans et le plus court de 2 mois et demi.

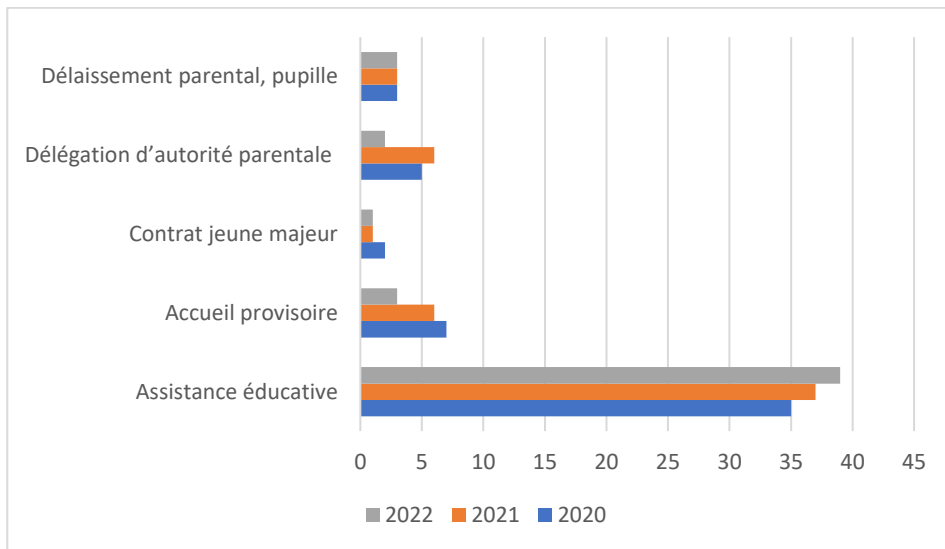
- Répartition âge des enfants en décembre 2022 :



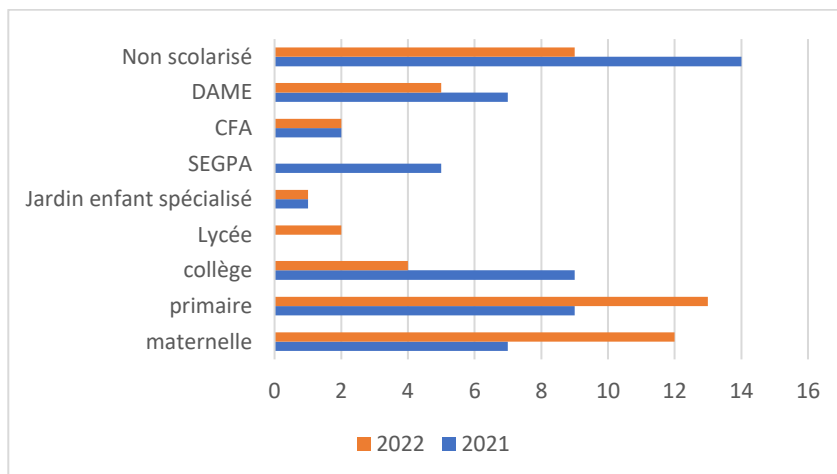
Nous accueillons 12 fratries.

19 enfants ont moins de 6 ans. 10 enfants ont plus de 16 ans, ce qui amènera le service à un travail sur l'accompagnement à la sortie.

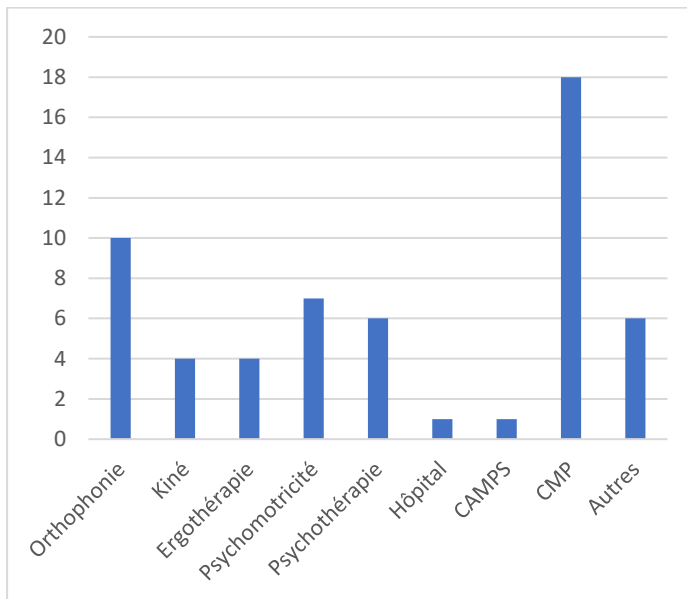
- Répartition des enfants par type d'accueil et/ou statut :



- Situation scolaire des enfants accueillis :



- **Nature de l'étayage à la prise en charge :**



23 enfants ont une notification à la MDA.

Des suivis en libéral viennent pallier à l'insuffisance des prises en charge dans le cadre des DAME, CMP, CAMPS...

- **Motifs de placement :**

Les motifs de placement restent similaires avec des enfants issus de milieux avec des carences affectives et éducatives, souvent accentuées par des violences conjugales et des agressions sexuelles sur les enfants et/ ou violences physiques. Les troubles psychiques des parents sont également très présents, rendant souvent le travail éducatif auprès des familles, inopérant. L'accueil de deux enfants en 2022 s'inscrit dans ce schéma familial de troubles psychiques, addictions, violences conjugales voir délaissement pour l'un des deux.

D - PERSPECTIVES :

- Mise en œuvre du nouveau projet de service avec le suivi du COPIL en y intégrant la démarche d'évaluation de la qualité avec la volonté d'actualiser régulièrement nos outils
- Maintien de notre activité à 50 enfants avec la volonté de répondre favorablement à des demandes d'accueils supplémentaires du département en fonction des besoins de prise en charge d'enfants
- Accompagnement de la mise en œuvre de la réforme du statut des assistants familiaux
- Maintien de l'offre de formation pour le développement de compétences des professionnels : formation pluri professionnelle sur « les écrits professionnels », journées ANPF
- Poursuivre les groupes d'expression pour les enfants pour permettre leur participation au sein du service ainsi que des activités communes pour développer les échanges et une connaissance mutuelle
- Poursuite de la recherche de locaux pour nos trois activités dans l'agglomération de Chartres.

Catherine GATEAU
Directrice

Espace Rencontre

A - MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION :

L'Espace de Rencontre est un dispositif qui s'adresse à toute situation où l'exercice du droit de visite est interrompu, difficile ou trop conflictuel. L'Espace de Rencontre est missionné pour permettre à un parent, ou autre membre de la famille, d'exercer un droit de visite, reconstruire ou restaurer un lien à son enfant, mettre des mots sur des événements passés qui ont contribué à rompre la relation.

Au vu des différents services et établissements de l'ADSEA28, les familles que nous accompagnons peuvent bénéficier de différentes prises en charge complémentaires leur apportant ainsi aide, soutien et conseil nécessaires à l'évolution de leur situation, en fonction de leurs besoins.

Lieux de l'exercice : Chartres et Dreux (nouvelle annexe au 1^{er} janvier 2022)

B - FAITS MARQUANTS :

- L'application du nouvel référentiel au 1^{er} janvier 2022 avec l'élaboration du nouveau projet de service et l'actualisation des outils afférents (livret d'accueil, règlement ...) dans un contexte de salariés en arrêts maladie avec la difficulté de recruter / ouverture d'une annexe à Dreux pour proposer une plus grande proximité au public du nord du département

- Des dégâts sur une toiture en juin ont amené le service à déménager ses activités à la rentrée de septembre sur plusieurs semaines ; impact important pour l'Espace de Rencontre

Travail de collaboration avec la CAF, le Tribunal judiciaire de Chartres et la Cour d'Appel de Versailles pour adapter le référentiel à nos pratiques du département dans le cadre de nos conventionnements. –

Une forte reprise de l'activité concernant les visites après une année 2020 au ralenti, de nombreuses situations familiales dégradées suite à la crise sanitaire

Les réunions de service : réunion d'organisation et réflexion hebdomadaire, réunion analyse de pratiques mensuelle

Les 2 intervenants ont pu suivre une formation d'accueillant en Espace de Rencontre.

Des temps de formation en visioconférence sont organisés pour notre logiciel Winlinck afin d'actualiser les compétences de chacun.

C - ACTIVITE :

	Nombre
Dossiers traités	191 JAF dont 1 en conventionnel
Entretiens préalables	172 entretiens JAF
Enfants accueillis	303
Visites	750 dont 3 en conventionnel 642 visites dans les locaux

Les chiffres sont chaque année en augmentation, pour exemple en 2019 nous avons traité 110 dossiers JAF pour 378 visites organisées. En 2021 nous avons traité 168 dossiers pour 626 visites organisées.

Sur les 191 dossiers reçus en 2022, 32 dossiers ont été renvoyés sans que les visites soient effectives (absence du parent visiteur, refus du parent hébergeant d'accompagner l'enfant, déménagement...).

Les JAF nous missionnent généralement pour 6 mois ordonnant 2 visites par mois.

En 2022, l'Espace de Rencontre a été impacté par des arrêts maladie d'intervenants avec des difficultés de recrutement et les conséquences des dégâts à une toiture (suite orage) qui a amené à des travaux et délocalisation du service sur 2 mois (avec moins d'espace pour faire des visites). De plus, dans le cadre de l'application du nouveau référentiel, nous avons organisé des visites un samedi par mois sur une annexe à Dreux (locaux déjà existant de l'association rue des Bâtes) et il était prévu d'organiser des visites également sur des mercredis à partir de septembre. Le nombre insuffisant de dossiers sur le secteur drouais (nord du département et grand ouest parisien) nous a conduit début 2023 à suspendre cette annexe. Nous avons recruté en CDD un mi-temps supplémentaire pour développer nos visites sur cette annexe, le poste n'a pas été reconduit faute d'activité suffisante.

- Profil des personnes reçues en Espace de Rencontre :

- 0 à 4 ans : 70 enfants
- 4 à 11 ans : 150 enfants
- 11 à 18 ans : 83 enfants

La tranche d'âge de 4 à 11 ans reste la plus importante, le public collège/ lycée correspond souvent à des réorientations vers la médiation familiale, sauf si c'est une fratrie où l'adolescent est l'ainé.

L'accueil d'une stagiaire éducatrice spécialisée pour sa dernière année a permis la création de nouveaux outils et une réflexion sur comment travailler dans les situations où l'enfant est pris dans un conflit de loyauté, sujet de son mémoire de fin d'étude.

Ce sont essentiellement les parents des enfants qui sont concernés par les visites, nous avons travaillé avec moins de 10 familles où les grands-parents étaient concernés.

Les dossiers en conventionnel sont exceptionnels, même si une partie sollicite, l'autre partie souhaite le plus souvent attendre l'audience et préfère que ce soit le juge qui ordonne plutôt que de tenter de trouver un accord entre eux. L'enfant reste bien ici l'enjeu du conflit des deux parents.

L'utilisation de la visioconférence reste à la marge. Même si parents et adolescents notamment sont intéressés par ce dispositif, il y a trop peu de dossiers où nous pouvons réellement l'utiliser. Si le parent visiteur souhaite utiliser ce dispositif à distance car il habite loin, le parent est réticent à faire le trajet jusqu'au service, sachant que finalement celui qui demande ce droit ne se déplace pas.

L'espace de Rencontre a participé pour la première fois à la semaine de la parentalité sur le thème du jeu. Même si très peu de personnes sont venus jusqu'au service sur les temps dédiés, cela a permis une réflexion d'équipe sur les jeux utilisés pendant les visites, les enjeux de ce mode d'interaction et l'intérêt de créer des espaces dédiés en fonction de l'âge et des compétences des enfants.

Au cours de cette semaine de la parentalité, la maquette du jeu « le parcours des émotions » (jeu créé par et pour des enfants dans le cadre de la consultation du défenseur des droits des enfants sur la santé mentale des enfants en 2021) a été présenté.

D - FOCUS SUR LE LIEN ENTRE LA MEDIATION FAMILIALE ET L'ESPACE DE RENCONTRE :

Nous avons renforcé en 2022 le lien entre médiation parent/ado et Espace de Rencontre pour donner une autre alternative à des situations où le conflit dépasse les missions de l'Espace de Rencontre.

L'organisation des visites en espace de Rencontre ne permet pas de travailler réellement sur le fond du conflit et les blocages entre un parent et un adolescent. Ce type d'accompagnement des adolescents nécessiterait davantage de temps dédié en amont de l'organisation des visites et nous amènerait à mettre en attente un certain nombre de dossier au vu du nombre d'intervenants (à compter de janvier 2023 nous sommes à nouveau à 2,5 ETP d'intervenant). Au-delà de ce constat de nos moyens, la Médiation Parent/Adolescent (MPA) est une autre alternative à la résolution d'un blocage, c'est une autre démarche. Ce n'est pas obliger son adolescent à venir deux fois par mois pour une visite, c'est reconnaître que son adolescent a lui aussi un espace de liberté dans ce lien parent/ enfant et l'amener à une réflexion davantage tournée vers l'avenir et la place que chacun va y occuper.

Ce lien entre les deux activités fonctionne sous réserve de sensibiliser les intervenants à la MPA et permettre une juste orientation vers ce dispositif.

E – PARTENARIAT :

- Partenaires financiers : CAF, Cour d'Appel de Versailles et MSA

Le conseil départemental facture à l'acte des visites et entretiens réalisés pour des dossiers en protection de l'enfance.

- Partenaires extérieurs : service de protection judiciaire pour adulte, centres de soin, secteur social, Education nationale, autres associations

F – CONCLUSION :

Notre service a appliqué au 1^{er} janvier 2022 le nouveau référentiel des Espaces de Rencontre :

- Gratuité totale vis-à-vis du public
- Délai réduit entre la réception du jugement et les entretiens avec les parties concernées
- Délai réduit dans l'organisation des visites
- Compte-rendu transmis à chaque partie et au juge
- Création d'une annexe pour multiplier les lieux de visites sur le département.

Nous avons réussi à tenir nos engagements en 2022 concernant le nouveau référentiel même si nous avons été confrontés à des difficultés de locaux et d'absence de salariés. Une liste d'attente a été créée en octobre 2022 et a été résorbée dès début 2023.

L'activité sur l'annexe sur Dreux a été suspendue en attendant de nouveaux dossiers, en nombre suffisant pour envisager une reprise de visite.

Nous avons communiqué sur le projet de service réactualisé ainsi que sur de nouveaux outils, notamment des questionnaires et un livret pour enfant créés par une stagiaire. L'accueil de stagiaires permet au service de rester dans une dynamique d'adaptation et de réflexion.

G – PERSPECTIVES :

En 2023, l'application du référentiel se poursuit avec la volonté d'adapter nos pratiques avec la réalité de notre département. Nous restons vigilants aux dossiers émanant du nord du département ainsi que de l'ouest parisien pour envisager une reprise de visite sur Dreux.

La recherche de nouveaux locaux reste actuelle afin de diversifier nos propositions pour le public, notamment une salle dédiée à de l'accueil collectif.

Le projet de développement d'un Réseau Enfant Parent (REP) en lien avec le centre de détention de Châteaudun est en cours de réflexion sur la faisabilité d'une part et les besoins du public. Un projet devrait être déposé auprès de la CAF en juin 2023.

La promotion de l'Espace de Rencontre se poursuit lors de rencontres avec nos partenaires, auprès d'étudiants dans le secteur social, lors des permanences des points d'accès aux droits également. La promotion est avant tout nécessaire pour faire connaître ce dispositif et permettre au public de le solliciter à bon escient ; c'est aussi une information à nos partenaires pour des orientations vers ce dispositif lorsque les ruptures de liens familiaux mettent en difficulté des enfants dans leur développement.

La promotion de ce dispositif et sa valorisation a aussi comme objectif de nous permettre de recruter et fidéliser les salariés. Nous souhaitons également développer la formation continue pour actualiser nos connaissances et développer de nouvelles compétences sur la prise en charge des situations où il y a des violences conjugales et sur comment favoriser l'expression des enfants.

Le jeu « le parcours des émotions » sera présenté en 2023 et utilisé comme support dans le cadre de nos visites afin d'enrichir nos outils et de favoriser la participation des enfants.

Catherine GATEAU
Directrice

Médiation familiale

A – MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION :

Dans le respect de l'éthique professionnelle, le (la) médiateur(trice) diplômé(e) d'État propose un accompagnement neutre, impartial et est soumis(e) aux règles de confidentialité. Il (elle) tente de restaurer la communication et intervient lors de conflits liés au divorce, à la séparation, à l'exercice de la coparentalité, à la prise en charge du parent âgé.

La médiation intervient dans le cadre d'une demande d'un Juge aux Affaires Familiales ou à l'initiative des personnes.

Pour répondre aux problèmes liés à l'éloignement notamment en milieu rural, la visioconférence et le téléphone sont régulièrement utilisés. Une permanence décentralisée est également réalisée chaque semaine à Dreux

Par ailleurs, le médiateur peut accueillir en soirée en fonction des demandes.

Le lecteur trouvera en annexe 1 un rappel des définitions du référentiel national de médiation familiale.

B – FAITS MARQUANTS :

Les médiateurs ont participé à des webinaires gratuits pour des colloques permettant une mise à jour de leurs connaissances.

Chaque médiateur bénéficie d'une séance d'analyse de la pratique, une journée tous les deux mois.

Par ailleurs, le service a réactualisé son projet en 2022.

C – ACTIVITE :

La plupart des bénéficiaires sont des couples dans le cadre de la séparation ou divorce, à la marge des grands-parents et des familles recomposées.

La tranche d'âge serait actuellement entre 25 et 40 ans pour les séparations. Peu de personnes sont de nationalités étrangères.

Depuis février 2022, nous sommes sollicités pour des médiations par le juge des enfants, soit une Médiation Parent/Adolescent, soit pour faciliter la communication pour des parents non séparés mais dont le conflit impacte la prise en charge des enfants (en parallèle de mesure AEMO). Nous restons en attente du Décret concernant les médiations ordonnées en protection de l'enfance pour déterminer le financement de ces médiations.

Le haut conflit est toujours présent dans des familles où les deux parties ont des statuts plus élevés (cadre).

Type d'intervention		Nombre
Réunions d'informations collectives		8
Entretiens d'information préalable		184
Séances de médiation familiale en 2022		94 (dont 52 séances à l'issue du 1 ^{er} entretien d'information)
Séances partenariales d'information collective « Parents après la séparation »		2
Mesures de médiation familiale en cours en décembre 2022		22
Mesures de médiation familiale terminées à l'année N		72 (dont 52 à l'issue de l'entretien d'info avec séance de médiation intégrée)
Participant dans les processus de médiation terminés à l'année N		149
Médiations ayant donné lieu à un accord écrit		12
Médiations ayant donné lieu à un accord oral		28
Médiations conventionnelles		24
Doubles convocations	Entretiens d'informations	8
	Séances de médiation	2
Médiations ordonnées		46
Type de médiations	Divorce / séparation	65 dossiers
	Maintien des relations intra familiales	22 dossiers dont 15 MPA
	Recomposition familiale	3
	Conflits intergénérationnel	4
	Perte d'autonomie/décès	0
	Autres évènements	0

D – PARTENARIAT :

Le financement de cette activité est assuré par la CAF, la MSA, le CD 28, la Cour d'Appel de Versailles.

Plusieurs partenaires extérieurs (outre la justice) comme le point d'accès aux droits, le CIDFF, les circonscriptions sociales, ou d'autres associations orientent le public vers notre service.

E – CONCLUSION :

Nous avons reconfiguré le service à partir de mars 2022, suite à l'absence de la médiatrice en poste et en arrêt maladie depuis fin septembre 2021. Le service a repris son activité avec deux médiateurs à mi-temps en mars 2022. Suite au départ de la médiatrice, les deux médiateurs ont été recrutés en CDI à mi-temps chacun.

Nous avons été peu sollicités pour des doubles convocations. Les médiations ordonnées sont plus nombreuses que celles en conventionnelle. La médiation parents/adolescents continue de se développer, elle répond à un vrai besoin. Le médiateur en charge de ces médiations précise que les séances de médiation MPA sont plus conséquentes en durée et organisation. Dans le cadre de son nouveau référentiel, l'Espace de Rencontre oriente de plus en plus de familles vers la médiation parent/ adolescent. Les adolescents ont davantage le sentiment que leur parole est prise en compte dans le dispositif de médiation parent/ adolescent ; l'Espace de Rencontre est davantage dans l'organisation d'un calendrier sans avoir les moyens de travailler le contenu du blocage relationnel.

Le service a été touché en septembre/octobre par des travaux dans les locaux (dégâts des eaux ayant conduit à refaire une toiture) qui ne nous ont pas permis d'accueillir le public comme prévu malgré des solutions de délocalisation partielle de l'activité.

F – PERSPECTIVES :

L'équipe s'engage davantage depuis septembre 2022 dans la promotion de la médiation familiale et se forme régulièrement sur la question des violences conjugales.

Suite à un appel à projet, les médiateurs seront présents sur des permanences en 2023 à la Maison de justice à Dreux ainsi que le Point d'Accès aux Droits à Chartres. Un poste de 0,20 ETP médiateur est vacant pour l'organisation pérenne de ces permanences.

Depuis février 2022, réforme de la protection de l'enfance, nous sommes sollicités pour des médiations familiales ordonnées par les juges des enfants, ce qui amène les médiateurs à réfléchir à leurs modalités de travail et envisager des formations pour appréhender de nouveaux enjeux. Dans l'attente du décret, l'un des deux médiateurs va se former à cette nouvelle pratique de médiation. Le second médiateur va se former à l'audition des enfants, développant ainsi de nouvelles compétences.

En lien avec le projet d'un développement d'un Relais Enfants Parents au centre de détention de Châteaudun, nous souhaitons participer aux permanences juridiques au sein de l'établissement pour permettre aux détenus un échange avec un médiateur et les orienter au mieux sur les questions relatives à une reprise de liens avec leur enfant et/ ou ex-conjoint (sous réserve que la condamnation ne soit pas du fait de violences conjugales).

Poursuite des rencontres avec les Juges aux affaires familiales en lien avec le service médiation de l'UDAF afin d'harmoniser nos pratiques et les outils utilisés.

Catherine GATEAU

Directrice

SERVICE AIDE ET DIALOGUE

**Pôle de Jour
pour
Adolescents**

**Pôle
Mandataires**

**Pôle Jeunes
Majeurs**

LE PÔLE DE JOUR POUR ADOLESCENTS (PJA)

FICHE D'IDENTITE	
Adresse	35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Mail direction	pole-de-jour@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00209
FINESS	28 000 894 7
Equipe de direction :	Directeur : Rimissi HADJI
	Cheffe de service : Anne GUET
Catégorie	Accueil éducatif de jour – protection de l'enfance
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Habilitation	Arrêté n°0712160301 du 07/12/2016 à compter du 01/01/2017 pour 15 ans
Autorisation	25 jeunes de 12 à 18 ans.
Ouverture	Ouvert en semaine (hors vacances scolaires)
Dernière évaluation externe	2014

A - MISSIONS PRINCIPALES :

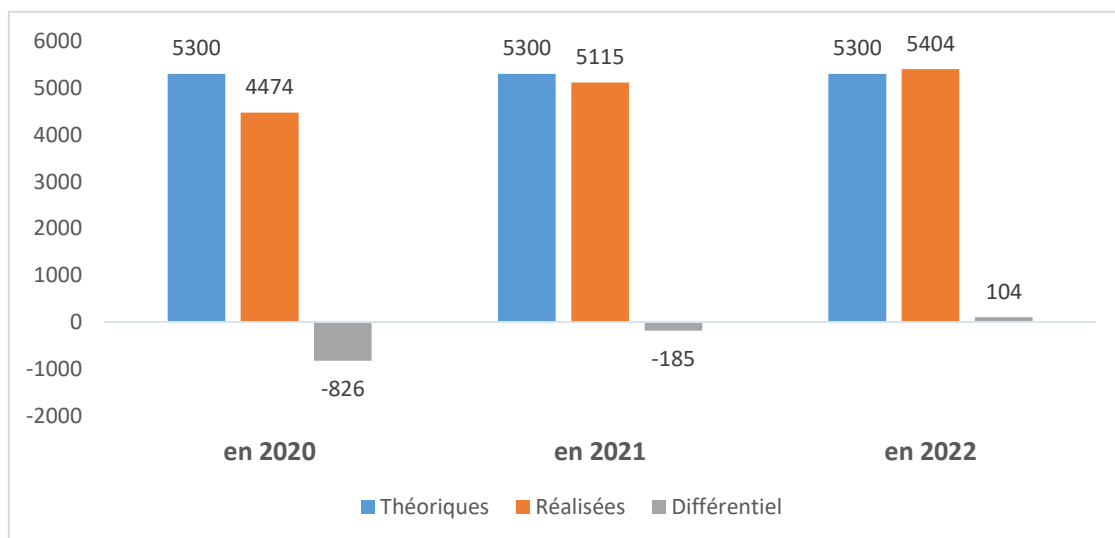
Cette mesure éducative est introduite par l'article 22 de la loi réformant la protection de l'enfance (art. L. 222-4-2 du code de l'action sociale et des familles) et par l'article 17 (art. 375-3 du code civil). Elle est conclue avec l'aide sociale à l'enfance ou ordonnée par le Juge des Enfants. Le PJA accompagne des jeunes dont un des symptômes repérés est le décrochage scolaire. Le soutien à la fonction parentale est primordial afin d'aider la famille à trouver les ressources relatives aux besoins du mineur accompagné.

Le PJA est composée d'une équipe pluridisciplinaire qui intervient dans le cadre d'un projet personnalisé du jeune.

B – ACTIVITE :

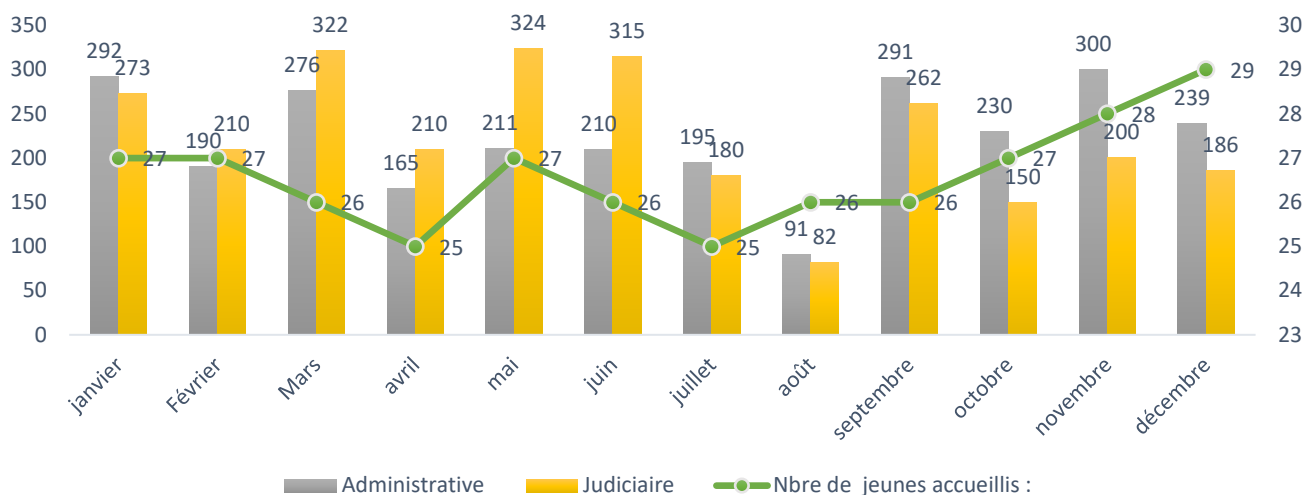
- *Activité prévisionnelle* : 5300 journées pour 212 journées d'ouverture.
- *Activité réalisée en 2022* : **5404** *taux d'occupation* : **101,96%**

- **Evolution du nombre de journées depuis 3 ans :**



Pour rappel, depuis juin 2020 la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a mis fin à la convention tripartite légitimant la classe relai au Pôle de jour pour adolescents. Cette décision s'est illustrée par l'absence de désignation d'un enseignant. Au terme de plusieurs échanges entre nos services, l'arrêt a été acté en février 2022, oralement. Malgré plusieurs sollicitations, aucun écrit n'a été rédigé.

- Répartition des journées ASE, JE par mois :



L'activité réalisée en 2022 est en hausse de 189 journées sur l'ensemble de l'année comparativement à l'année précédente. Le Pôle de jour pour adolescents est pleinement reconnu comme une mesure éducative de Protection de l'enfance comme alternative au placement institutionnel.

- Liste d'attente :

Depuis mars 2021, eu égard au nombre de demandes d'accueils, une liste d'attente a été créée. Elle est régulièrement transmise à l'ASE ainsi qu'aux Juges des enfants.

En 2022, 34 jeunes y ont été inscrits pour un temps d'attente moyen de 3,5 mois. Au 31 décembre 2022, 13 jeunes sont inscrits sur la liste d'attente (48% de mesures judiciaires et 52% de mesures administratives). Si une mesure éducative est en cours, elle est maintenue jusqu'à l'effectivité de l'accueil au Pôle de jour pour adolescents.

- Effectifs :

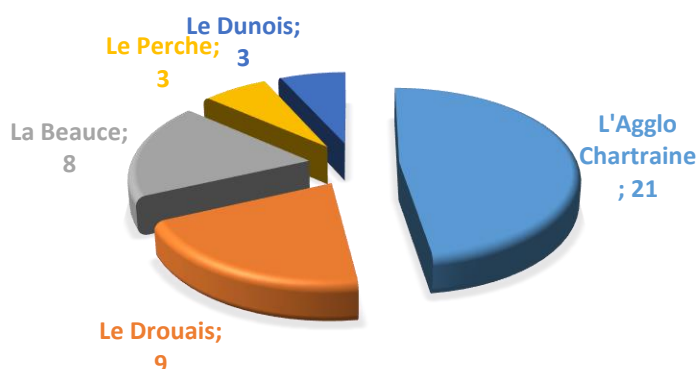
Nombre de jeunes accueillis au cours sur l'année (FA - File Active)	44
Nombre de jeunes accueillis en 2021 jusqu'en 2022	26
Nombre d'entrées	18
Nombre de sorties	21

- **Caractéristique du public accueilli :**



Sur l'ensemble de l'année 2022, l'âge moyen à l'admission est de 16 ans et 4 mois. La part de garçons est toujours plus importante.

- **Secteur et territoire :**



Le public accueilli concerne l'ensemble du territoire eurélien même si 21 jeunes vivent dans l'agglomération chartraine.

Un travail d'accompagnement à l'autonomie est engagé par l'équipe éducative en fonction des besoins repérés afin de faciliter les transports.

- **Durée moyenne des mesures :**

21 adolescents sont sortis du dispositif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022.

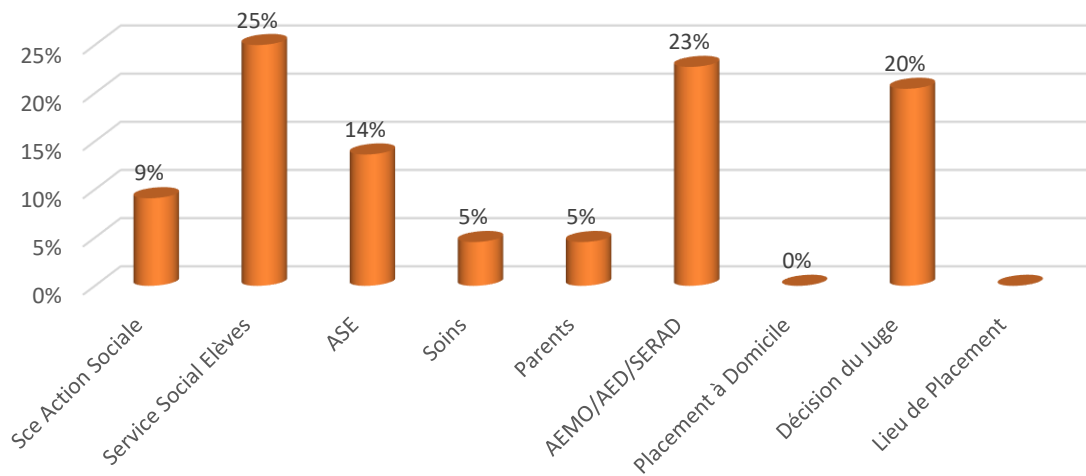
Une distinction sur la durée de l'accompagnement selon la nature du dossier est nécessaire :

- Jugement en assistance éducative, mesure d'accueil de jour : le plus souvent 1 an.
- Pour les autres situations dans le cadre administratif, le PJA propose et gère en accord avec l'inspecteur territorial la durée de l'accueil et les prolongations (6 mois renouvelables).

Durée en mois	Administrative	Judiciaire
Maximum	17	32,25
Minimum	4,25	5,25
Moyenne	10,62	18,75

La durée de l'accompagnement tend à s'allonger au regard des situations des jeunes. Celles-ci sont marquées par des difficultés éducatives qui nécessitent une adaptation constante quant aux modalités d'accueil. Nous constatons un repli sur soi des adolescents au point de ne plus quitter le domicile familial depuis plusieurs mois voire années.

- **Motif et nature de la mesure, placement, saisine :**



Comparativement à l'année 2021, les demandes émanent de plus en plus des services de protection de l'enfance (AEMO, SERAD, ASE). Les services de soins (CMPP, MDA...) orientent des jeunes et leur famille vers le PJA. Les différentes rencontres avec l'ensemble des partenaires du territoire ont permis de mieux repérer nos missions et notamment concernant l'accompagnement éducatif global. La problématique scolaire est bien considérée comme le symptôme et non plus comme la cause. Le PJA n'est plus considéré comme une alternative à la scolarité.

- **Reconnaissance par la Maison départementale de l'Autonomie :**

Orientation D.A.M.E	2
Orientation DITEP	3
Orientation SESSAD	1
Reconnaissance M.D.A	1

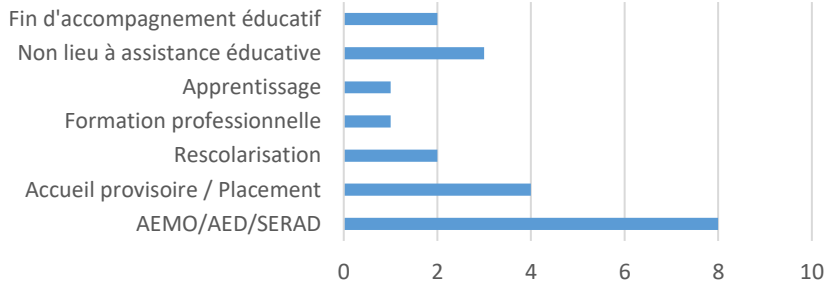
- **Suivis thérapeutiques extérieurs :**

Maison des Adolescents	3
Suivi SPIJ	1
Suivi en Libéral	2
Besoins repérés mais refus du jeune et/ou de sa famille	5
Orientation en cours	1
Suivi spécifiques (Cicat, Cmp, Cmpp...)	5

- **Les fins de mesure :**

21 jeunes ont quitté le Pôle de Jour Adolescents en 2022.

- **Orientation à la sortie du PJA :**



Le PJA a transmis trois informations préoccupantes à l'ASE pour transmission au Procureur de la République. Le Juge des Enfants a été saisi systématiquement et a suivi les préconisations du service.

C - LE PARTENARIAT :

Durant l'année 2022, les rencontres avec les partenaires du territoire se sont poursuivies afin de présenter l'évolution du projet du service.

Le 4 octobre, les jeunes et l'ensemble de l'équipe éducative ont organisé une journée « portes ouvertes » pour les professionnels. Une centaine de personnes s'est déplacée.

Une enquête de satisfaction sur cette journée nous a permis de recueillir de nombreux avis :

De la part des partenaires :

« Merci pour cette visite qui nous permet de mieux vous connaître.
De beaux projets et un bel accompagnement des jeunes »

« Merci pour cette visite passionnante ! Ces portes ouvertes sont représentatives de la grande qualité du travail mené ici et de toutes les belles capacités de ces jeunes qu'il faut exploiter et mettre en valeur ! »

« Une porte ouverte de qualité avec de bons supports. On remarque le travail des jeunes !

De la part des jeunes

« Certains jeunes ont pu prendre confiance en eux en faisant les visites avec les adultes, surtout ceux qui ont peur d'aller voir les personnes »

« En arrivant j'étais très stressé mis j'ai été avec Aymeric et Kyllian au jardin.
Ça m'a détendu »

« J'ai bien aimé les petites collations, le petit déjeuner »

Les professionnels du Pôle de jour favorisent le partenariat en fonction des besoins repérés des jeunes. Par ailleurs, des partenariats institutionnels sont aujourd'hui instaurés (Eure & Loir Nature, Centre équestre Val de l'Eure, le CICAT, la FRAPS, Entraide Addict, la chambre des métiers, etc.). Certains sont intervenus au PJA auprès des jeunes.

D - LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE :

En 2022, dans le cadre de la réactualisation du projet de service, la réflexion évaluative s'est inscrite au centre des pratiques professionnelles.

Ce qui a été travaillé :

- La **création d'un dossier numérique unique** des jeunes accueillis. Dans l'attente de l'acquisition d'un logiciel d'activité, la secrétaire de direction a créé un tableau Excel individuel pour chaque jeune de leur admission à leur sortie du dispositif. Les projets personnalisés sont construits en étroite collaboration avec les jeunes et leurs familles, complétés par la réflexion interdisciplinaire.
- **Le respect des échéances** : l'organisation de travail permet aujourd'hui de respecter les différentes échéances notamment des écrits professionnels en considérant la participation active des jeunes et de leur famille.
- **Des conseils des ados** sont régulièrement organisés (à raison d'au moins une fois par trimestre) afin de valoriser la participation des jeunes dans la vie du service.
- **Des questionnaires** sont régulièrement transmis aux jeunes, aux familles et aux partenaires en fonction des événements organisés et des actions menées. Par exemple, en juin 2022, un bilan a été fait avec les parents participant à l'atelier de parents animés par les éducateurs référents, une fois par mois. Ce bilan a été organisé lors d'un dîner sur proposition des parents.
- Un **groupe projet évaluation** a été constitué au Pôle de jour pour adolescents composé de 5 professionnels du service. Deux jeunes se sont proposés pour participer à l'auto-évaluation de la Haute Autorité de Santé.
- La journée parents/enfants est devenue la **journée familles** en réponse à leur demande. Les fratries, les grands-parents, les oncles et tantes, les cousins peuvent participer à cette journée dont la dernière s'est déroulée en octobre 2022, un samedi afin de favoriser la participation.
- Depuis 2021, **21 fiches action** ont été formalisées et chacune des thématiques fait l'objet d'une évaluation continue.
- En 2023, **le projet de service sera réactualisé** pour les 5 prochaines années après l'organisation **d'une grande journée de consultation** regroupant les jeunes, les familles et les partenaires.
- En 2022, le conseil départemental a accordé au PJA un élargissement du nombre de jours d'ouverture passant de 212 à 242 jours. Cette expérimentation a été portée dans le cadre de l'évolution du projet et du renforcement du dispositif de Protection de l'enfance. Cette nouvelle modalité d'accueil est effective au 1er janvier 2023. Une évaluation sera organisée en septembre 2023.

Anne GUET
Cheffe de service

Pôle Mandataires

FICHE D'IDENTITE	
Adresse	9 boulevard Clemenceau – 28000 CHARTRES
Mail direction	Pole-mandataires@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00 209
FINESS	28 000 575 2
Equipe de direction :	Directeur : Rimissi HADJI
	Cheffe de service : Noémie CLERMIDY
Catégorie	Mesures de protection juridique auprès de majeurs (Tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)
Population accueillie :	Prise en charge d'un public jeune (majoritairement âgé entre 18 et 35 ans).
Autorisation	Arrêté d'autorisation pour 15 ans en date du 27/09/2010
Capacité	140 mesures
Ouverture	Toute l'année (du lundi au vendredi)
Dernière évaluation externe	2014

A - MISSIONS PRINCIPALES :

L'article 425 du Code civil dispose que toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Le Pôle Mandataires de l'ADSEA 28 exerce les mesures judiciaires de protection des majeurs prévues par la loi du 5 mars 2007 entrée en vigueur au 1er janvier 2009 : tutelle, curatelle renforcée, curatelle simple et sauvegarde de justice.

Les mesures de protection juridique exercées par l'ADSEA 28 sont prononcées par les Juges des Tutelles du Tribunal judiciaire de Chartres ou du Tribunal de proximité de Dreux.

Le service est reconnu pour sa prise en charge d'un public jeune (majoritairement âgé entre 18 et 35 ans) aussi diversifiée que :

- Des personnes présentant des déficiences légères aux personnes polyhandicapées,
- Des personnes présentant des troubles psychiques
- Des personnes à domicile (propriétaires, locataires, en familles d'accueil) aux personnes en établissement (foyer de vie, foyer d'hébergement) ou sans domicile fixe
- Des personnes vivant de minimas sociaux et celles bénéficiant d'un patrimoine plus important.

B – LES FAITS MARQUANTS :

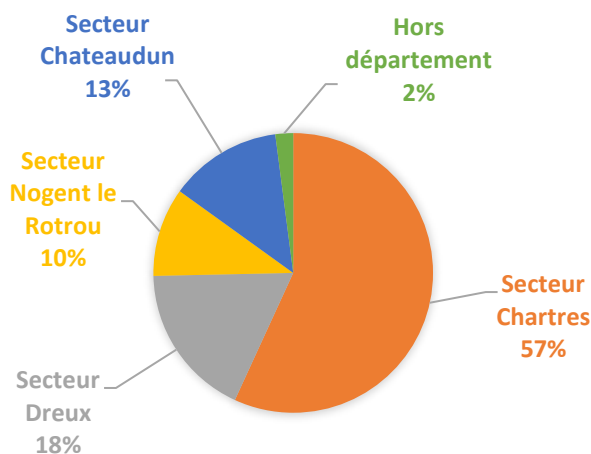
L'année 2022 a été marquée par la vacance du poste d'assistante Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs de fin janvier à mai 2022. Le recrutement qui a suivi a permis d'apporter une dynamique et une expérience bénéfique au service avec notamment l'enrichissement de la base de données des dossiers informatisés des usagers et une expertise dans le domaine administratif qui vient en renfort des MJPM.

Par ailleurs, une déléguée MJPM a été en arrêt maladie durant 2 mois et non remplacée

Au 31 décembre 2022, le pôle mandataires enregistrait 146 mesures (contre 143 en 2020). La file active est gérée par 3 mandataires.

C – ACTIVITE :

- Répartition géographique des mesures :



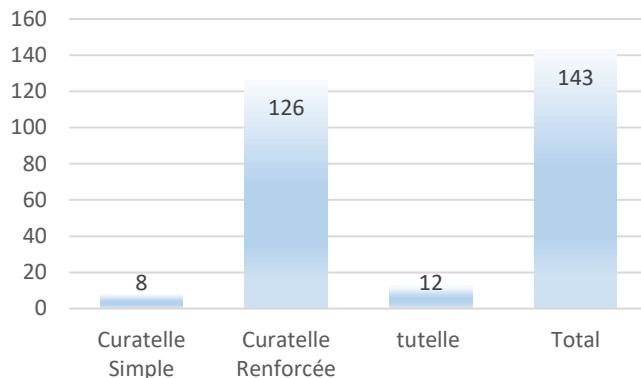
Le service exerce sa compétence sur l'ensemble du Département et recouvre 4 grands secteurs : le secteur de Chartres, le secteur drouais, le Dunois et le Perche. Une large moitié des mesures se situe à Chartres et ses alentours. Cette tendance est stable d'une année sur l'autre. 3 personnes sont domiciliées hors département : 1 en Belgique et 2 en Ile de France pour lesquelles une demande de dessaisissement sera faite auprès du tribunal.

- Evolution du nombre de mesures :

2020	2021	2022
131	143	146

Notre objectif est d'atteindre **154 mesures.**

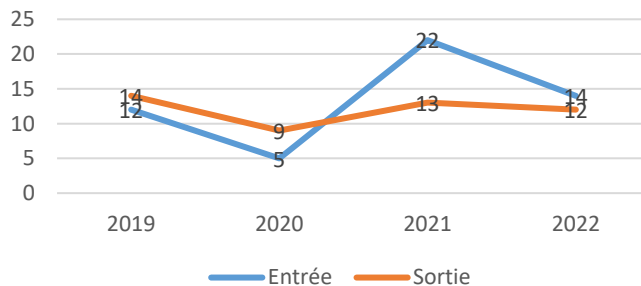
- **Nombre de mesure par type de mandat en 2022 :**



88% des mesures sont des mesures de curatelle renforcée contre 83% en 2021.

La curatelle place le curateur en conseiller de la personne, qui agit en son nom propre. La personne est contrôlée néanmoins afin de prévenir la survenance d'actes patrimoniaux intempestifs pouvant nuire à ses intérêts. Le maximum d'autonomie doit être recherché mais un accompagnement est nécessaire et la mobilisation des professionnels est donc importante.

- **Entrées et sorties par années :**

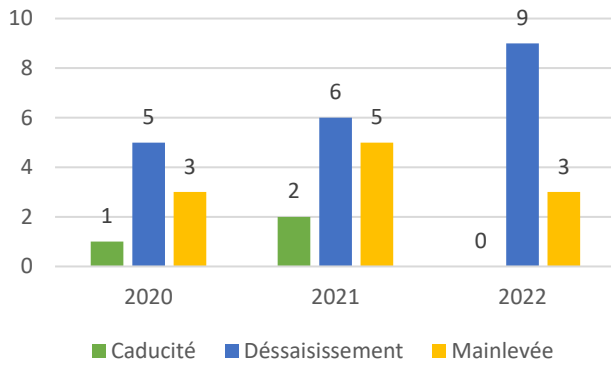


Nous observons une diminution des nouvelles mesures et un nombre de sortie stable. Nous l'expliquons par une stabilisation de l'activité judiciaire après une montée en charge importante en 2021 à la sortie de la crise de 2020. Les nouvelles mesures et les sorties de mesure entraînent toujours un surcroît de travail pour l'équipe.

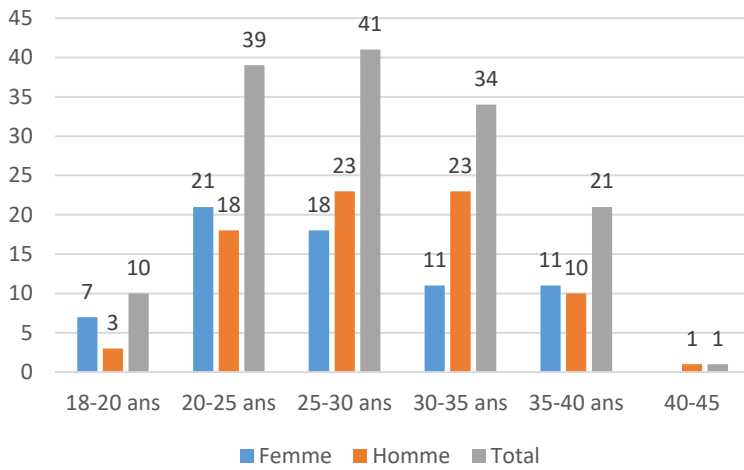
- **Dossier clos par année et par motif :**

En majorité, les mesures ont pris fin par la décharge de la mesure impliquant un changement de service mandataire liées à un déménagement hors du Département.

L'autre principal motif est la mainlevée de la mesure de protection lorsque la personne a acquis suffisamment d'autonomie et est en mesure de gérer seule ses intérêts.

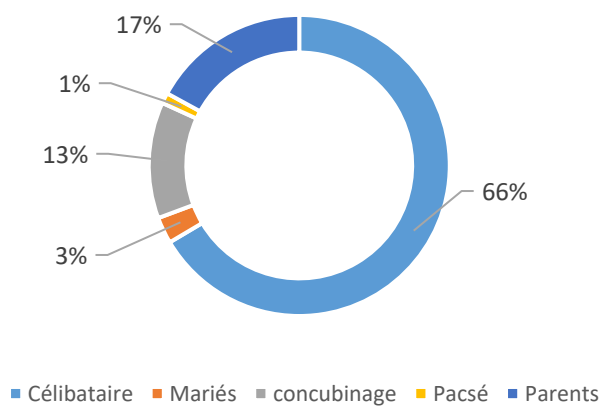


- Répartition par âge et par sexe :



Les moins de 30 ans représentent près de 62% de notre public, ce qui reste stable par rapport aux années précédentes.

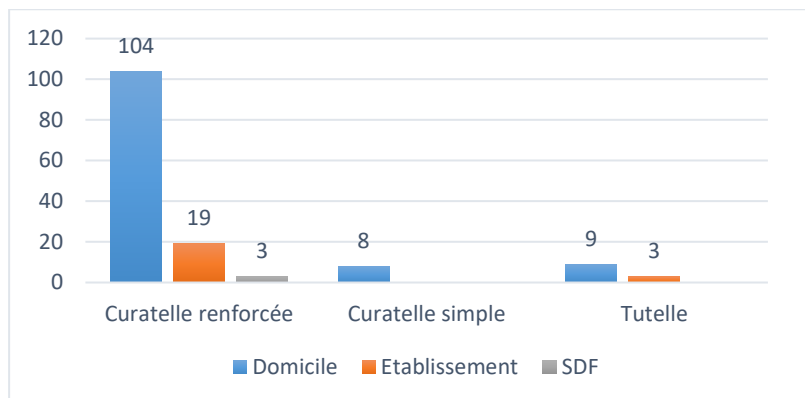
- Situation Familiale :



Les majeurs protégés que nous suivons sont en grande majorité célibataires.

17% ont des enfants qui bénéficient pour la moitié d'entre eux d'un dispositif de la protection de l'enfance.

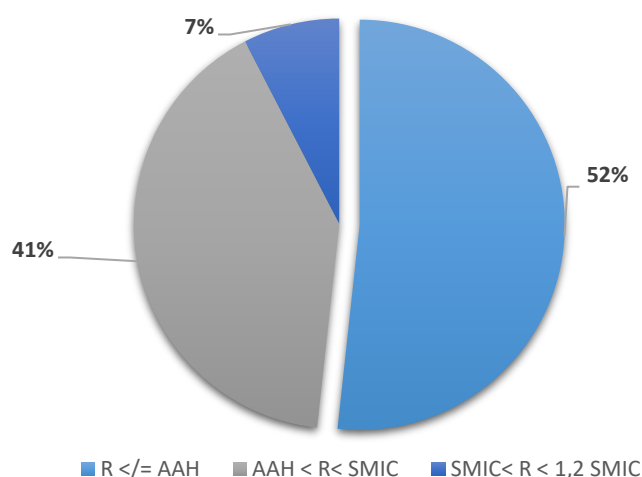
- **Lieu de vie :**



En 2022, 86% des majeurs protégés vivent dans un logement dit autonome.

Des services comme les SAVS (service d'accompagnement à la vie sociale) ou les SAMSAH (Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés) peuvent intervenir.

- **Ressources financières :**



91 % des personnes suivies vivent en dessous du SMIC (soit 1309.05€ net /mois au 31/12/2022).

Plus de la moitié ne perçoivent que l'AAH.

D - PERSPECTIVES 2023 :

Nous sommes toujours dans la dynamique d'atteindre 154 mesures.

Nous avons envisagé de développer la partie accueil téléphonique et physique avec l'embauche d'un agent d'accueil à mi-temps. Cependant, la réorganisation des pôles au sein du service Aide et Dialogue n'a pas permis de poursuivre cette réflexion.

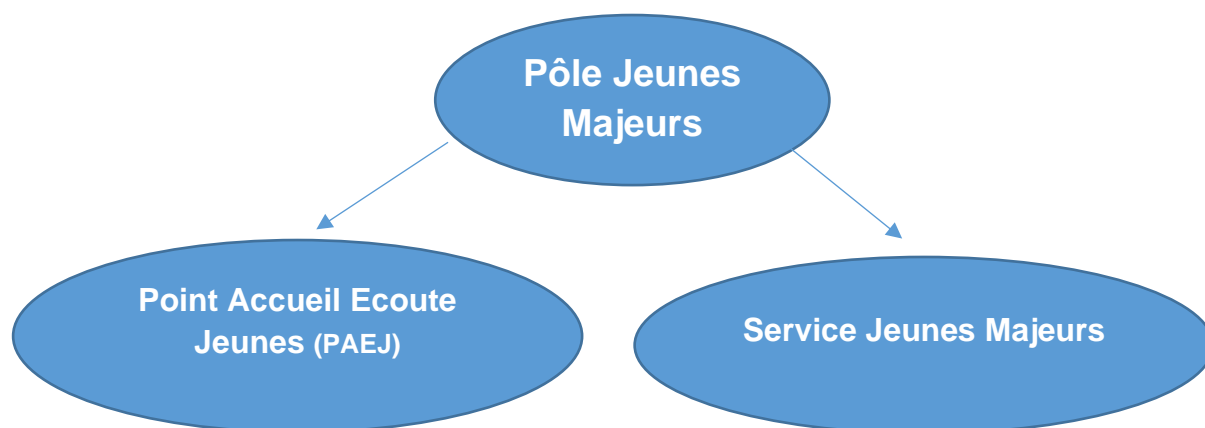
- **La démarche d'amélioration continue de la qualité :**

L'année 2023 sera marquée par la mise à jour des documents de la loi 2002-2 (le livret d'accueil, la notice d'information et le règlement intérieur) et la réactualisation du projet de service. Les équipes et les administrateurs apporteront leur contribution, avec l'appui de la commission DACQ.

Enfin, l'équipe sera formée au module « Événement » du logiciel métier UNI-T. Ce module a une double fonctionnalité de gestion de planning et d'alerte. Par la fonction planning, l'utilisateur peut inscrire des événements qu'il souhaite programmer. Par la fonction alerte, ce module permet de faire émerger des événements tels que des démarches administratives à effectuer.

Noémie CLERMIDY
Chef de service

SERVICE AIDE ET DIALOGUE



FICHE D'IDENTITE		
Adresse	9 boulevard Clemenceau – 28000 CHARTRES	
Mail direction	aide-et-dialogue@adsea28.org	
SIRET	775 575 699 00209	
Direction	Directeur : Rimissi HADJI	
Ouverture	Toute l'année jours ouvrables	
Dernière évaluation externe	2014	
	Point Accueil Ecoute Jeunes	Service Jeunes Majeurs
Catégorie	Accueil et d'accompagnement pour les jeunes en demande d'écoute et de soutien éducatif.	Accompagnement à l'insertion sociale, scolaire et professionnelle
FINESS	28 000 895 4	28 000 895 4
Population accueillie	Adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans	Adolescents et jeunes adultes de 17 à 21 ans
Autorisation	Convention CAF	Arrêté du 21/07/2022 – autorisation pour 15 ans

A - MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION :

Le PAEJ est un dispositif qui s'adresse exclusivement aux jeunes de 17 à 25 ans. Il s'agit d'un dispositif d'écoute active mais nous travaillons sur une logique globale d'intervention, sur une cohérence au service du parcours des jeunes que nous accueillons.

B - FAITS MARQUANTS :

- Fusion des services appartement/dispositif MNA de l'ADSEA 28 :

Dans le cadre de la fusion des deux services, les équipes éducatives ont été redéployées. En effet, les éducateurs travaillaient sur plusieurs services (PAEJ/AJM/Appartement).

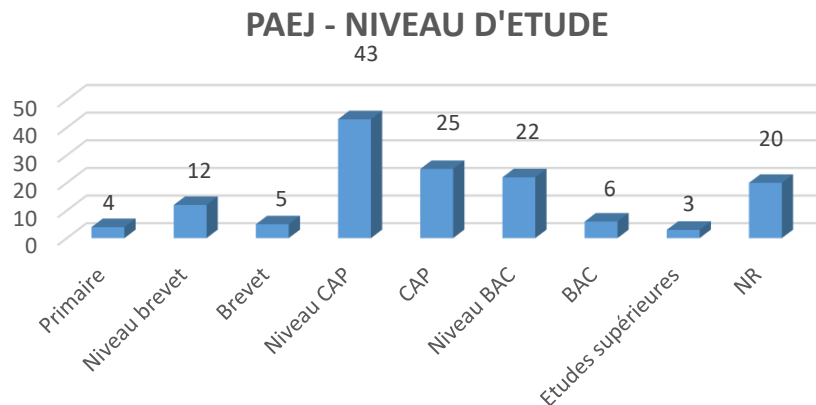
Une réorganisation des équipes et des postes s'est imposée.

Le départ d'une professionnelle (non remplacée) et le redéploiement des effectifs peuvent expliquer la baisse d'activité.

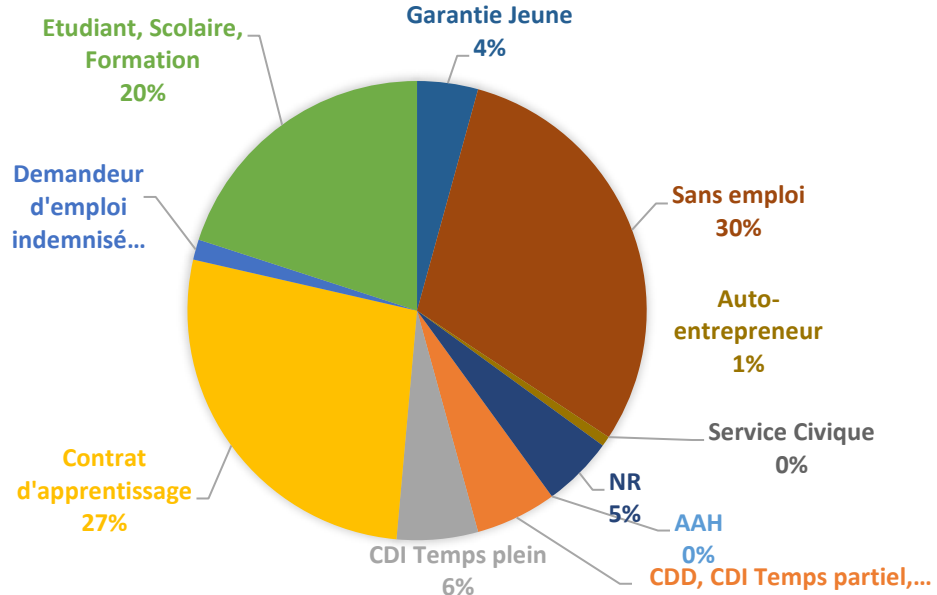
L'équipe a pu mener en 2022 plusieurs actions collectives :

- La déclaration d'impôt,
- Groupe d'expression,
- Atelier code de la route,

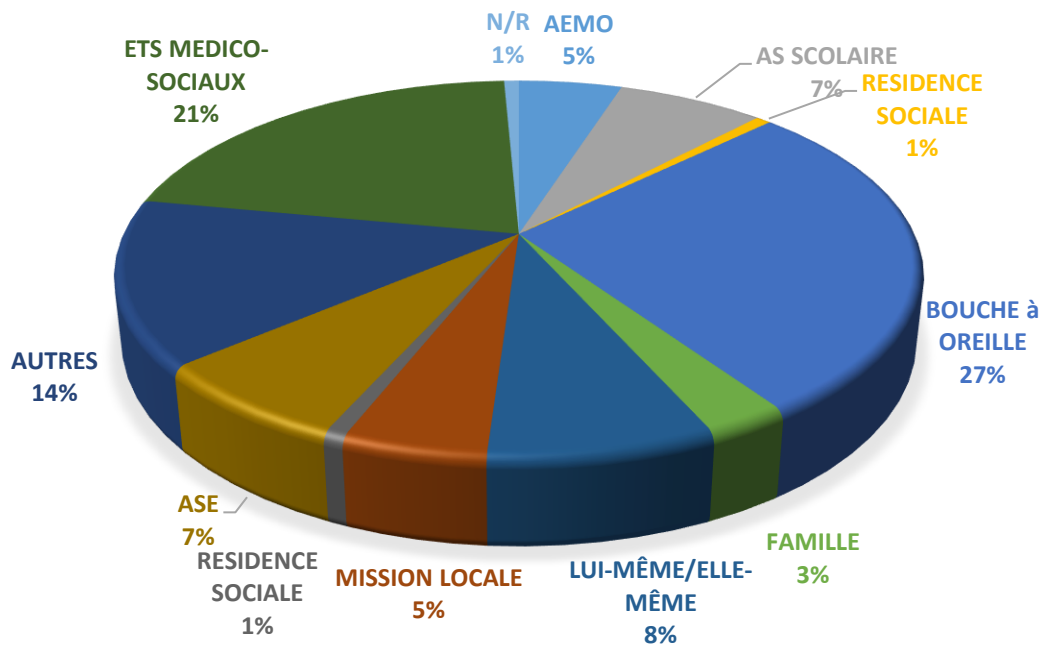
C – CARACTERISTIQUES DES JEUNES ACCUEILLIS :



SITUATION PAEJ - À L'ENTRÉE



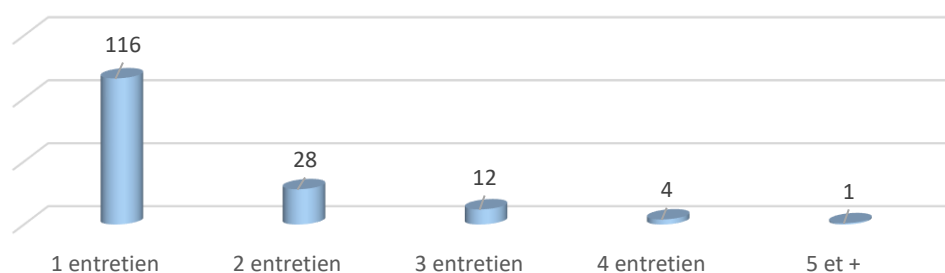
- Les prescripteurs :



D - L'ACTIVITE :

	2020	2021	2022
Suivis réalisés	191	212	140

PAEJ - Nombres d'entretiens



- LES PERSPECTIVES 2023 :

- Nous avons prévu d'aller vers les différents partenaires extérieurs (éducation nationale...) pour présenter le PAEJ et ses missions.
- Nous souhaitons développer le dispositif pour être présents sur l'ensemble du département et nous avons pour ambition d'aller dans les établissements scolaires pour le présenter auprès des jeunes.
- Le service fonctionnant sans secrétariat, sans comptable et sans cadre nous souhaitons faire la demande de ces fonctions puisque le P.A.E.J s'appuie aujourd'hui sur les fonctions supports des autres services.

- La démarche continue de la qualité :

En 2023, nous espérons être destinataires du nouveau cahier des charges des dispositifs P.A.E.J, normalement prévu en 2022.

Rimissi HADJI
Directeur

Le Pôle d'Aide aux Jeunes Majeurs

A - MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION :

Le service A.J.M a pour mission l'accompagnement éducatif à l'insertion sociale et professionnelle de jeunes âgés de 18 à 21 ans, résidant en Eure et Loir, en rupture familiale ou isolement social et ne relevant pas d'un autre dispositif de la protection de l'enfance.

L'accompagnement socio-éducatif de proximité :

- Il s'agit de construire avec le jeune, un projet individualisé et personnalisé, qui part de sa demande et dont les objectifs sont déclinés en fonction de ses potentialités.
- Hors contrat jeune majeur, le jeune peut bénéficier à sa demande d'une aide aux jeunes majeurs (AJM). Celle-ci est négociée avec le service et contractualisée par écrit. Elle engage les parties prenantes à la réalisation des objectifs élaborés au fur et à mesure avec le jeune sur la base d'une relation de confiance

B - LES FAITS MARQUANTS :

21 Juillet 2022 : Nouvel arrêté régularisant l'autorisation accordée au service d'Aide aux Jeunes Majeurs. Il précise que le service sera soumis à l'évaluation externe selon l'article L-312.8 du code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par la Haute Autorité de Santé (H.A.S). Le service devient un ESSMS et son autorisation est accordée pour une durée de 15 ans à compter du 21/07/2022.

Fusion des services appartement/dispositif MNA de l'ADSEA 28 : Dans le cadre de la fusion des deux services, les équipes éducatives ont été redéployées. Le service Aide aux Jeunes Majeurs est composé depuis novembre 2022 de 2 éducatrices correspondant à 1.6 ETP, d'un directeur à 0.20 ETP et d'une secrétaire comptable à 0.5 ETP.

Au cours de l'année plusieurs actions collectives ont été réalisées :

- La déclaration d'impôt,
- Préparation à un entretien d'embauche,
- Groupe d'expression,
- Atelier code de la route,

Actions collectives faites avec un partenaire en extérieur :

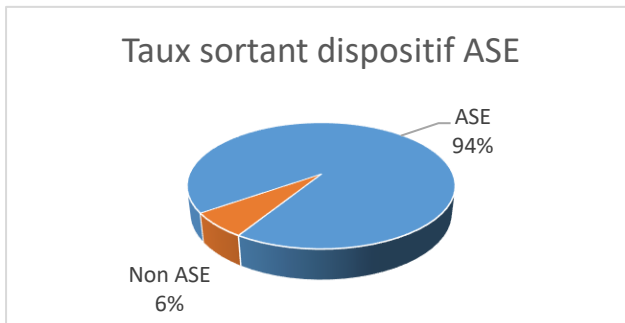
- Information collective sur les métiers de l'industrie
- Information collective en vue de recrutement contrat de professionnalisation dans les métiers de l'industrie
- Information collective et recrutement via pôle emploi sur les contrats de professionnalisation
- Information collective et recrutement via la maison de l'emploi et le GEIQ BTP sur les contrats de professionnalisation métiers des travaux publics.

C - ACTIVITE :

- Nombre de suivis réalisés :

	2020	2021	2022
Suivis	96	212	156

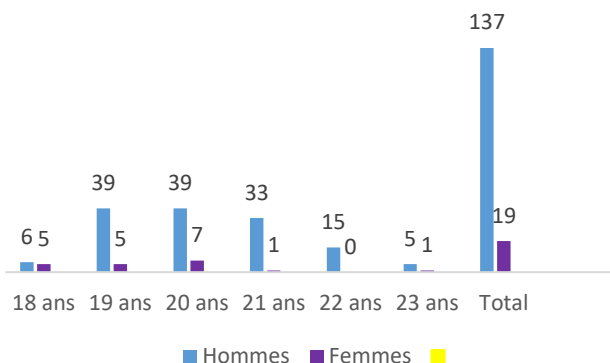
- Public accueilli :



La majorité des jeunes suivis sort des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

Le service est bien repéré par ces jeunes et répond aux besoins d'accompagnement demandés.

- Répartition par âge et genre des 156 jeunes suivis :

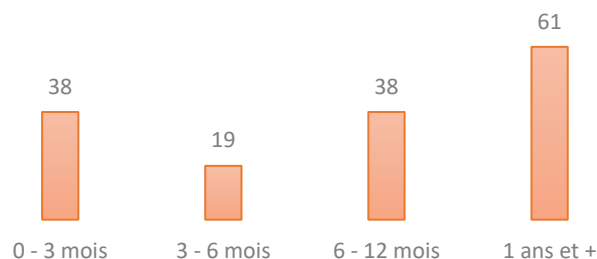


Le suivi concerne dans sa grande majorité des hommes : 137 jeunes hommes contre 19 jeunes femmes.

La majorité concerne la tranche d'âge des 19-21 ans.

Le service répond bien aux demandes du public cible (18-21 ans) tels qu'il est précisé dans l'arrêté d'autorisation.

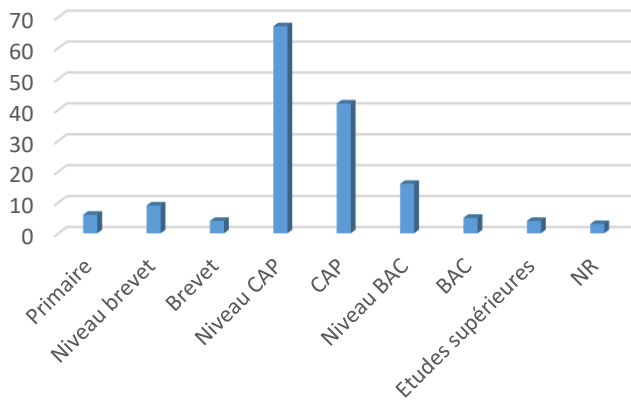
- Durée des accompagnements :



La durée des accompagnements reste variable selon les situations et leurs évolutions et reste supérieure à 1 an, pour la majorité des jeunes.

Les accompagnements s'inscrivent dans une durée de 6 mois à 1 an au plus. Ce qui s'explique pour certains jeunes lorsque les besoins sont multiples que ce soient pour des démarches liées au logement et pour des démarches liées à l'emploi.

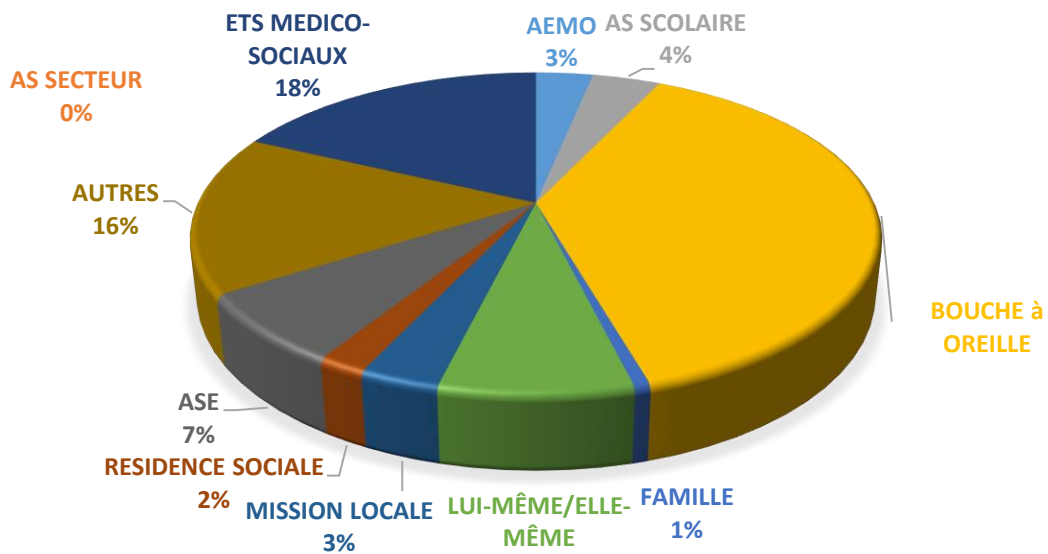
- Niveau d'étude :



Les jeunes concernés par le suivi proposé se situent dans leur grande majorité à un niveau d'étude CAP à niveau BAC (niveau ou obtenu).

Le niveau d'étude des jeunes est en corrélation avec leur demande d'aide notamment concernant la recherche d'emploi.

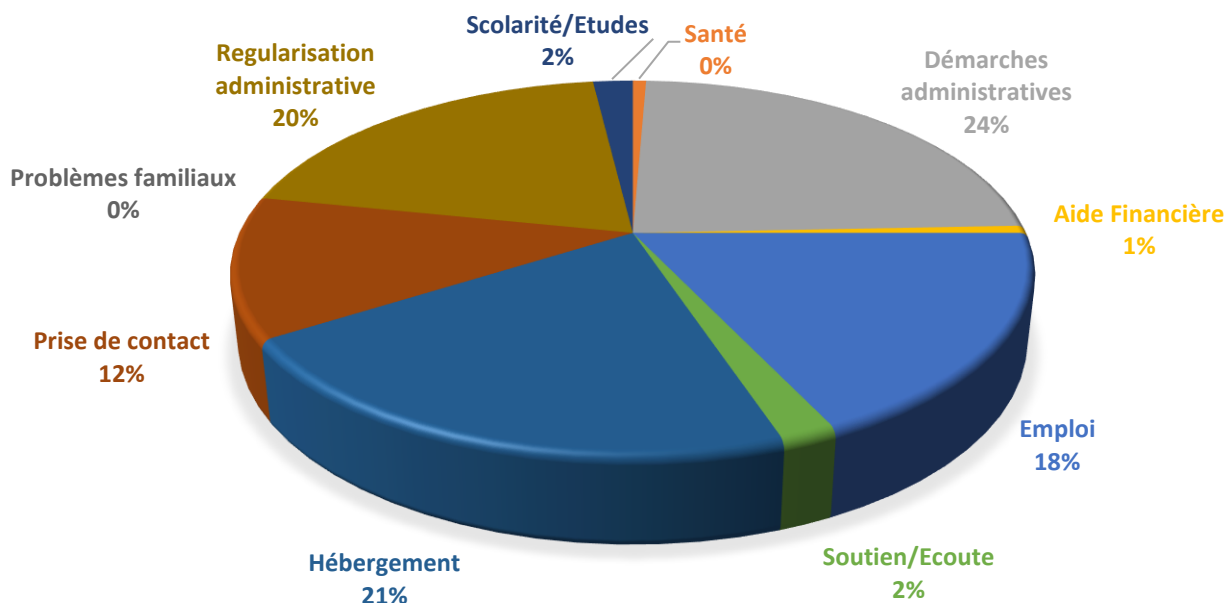
- Prescripteurs :



Le bouche à oreille fonctionne plus facilement avec ce public.

Nous avons engagé des démarches vers les partenaires extérieurs pour communiquer sur les missions du service et qu'il soit mieux et plus identifié.

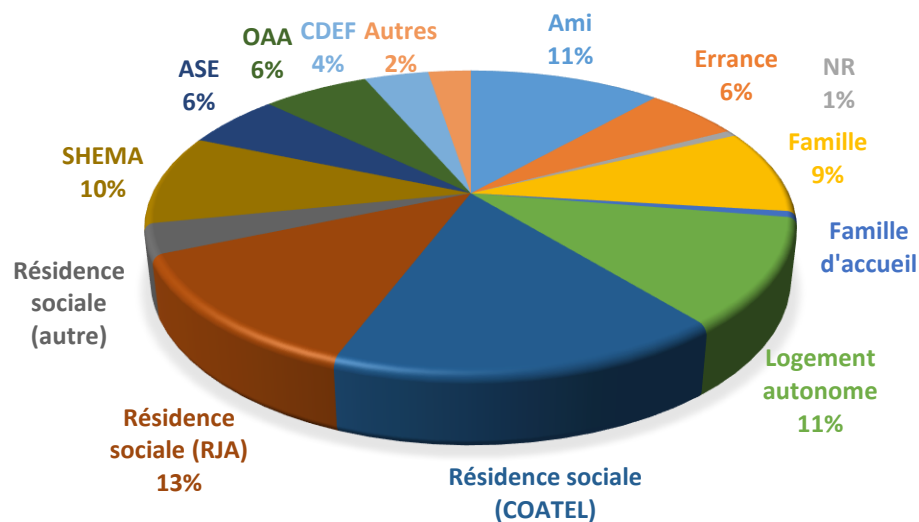
- **Motif de la première demande :**



Les premières demandes concernent essentiellement l'emploi, la régularisation administrative et la recherche d'hébergement.

Cela correspond à la réalité des jeunes sortants des dispositifs de protection de l'enfance, à savoir des besoins d'accompagnement pour l'emploi, le logement et les démarches administratives.

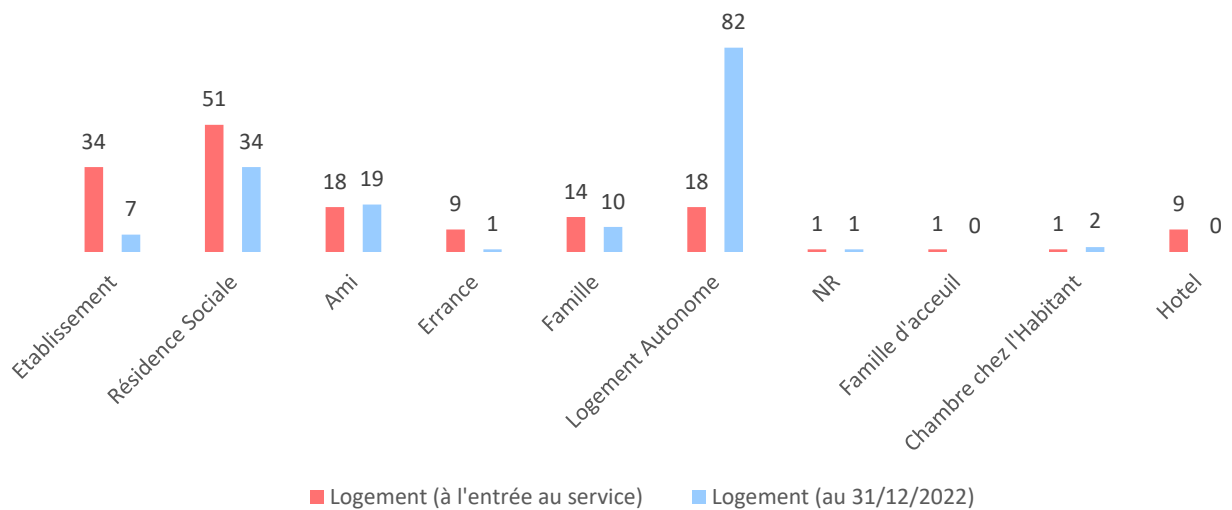
- **Hébergement :**



Observation : on peut noter la faible proportion de ces jeunes en logement autonome, seulement 11 %.

Analyse : la recherche de logement reste une démarche prioritaire pour ces jeunes dans leur démarche d'insertion sociale et professionnelle.

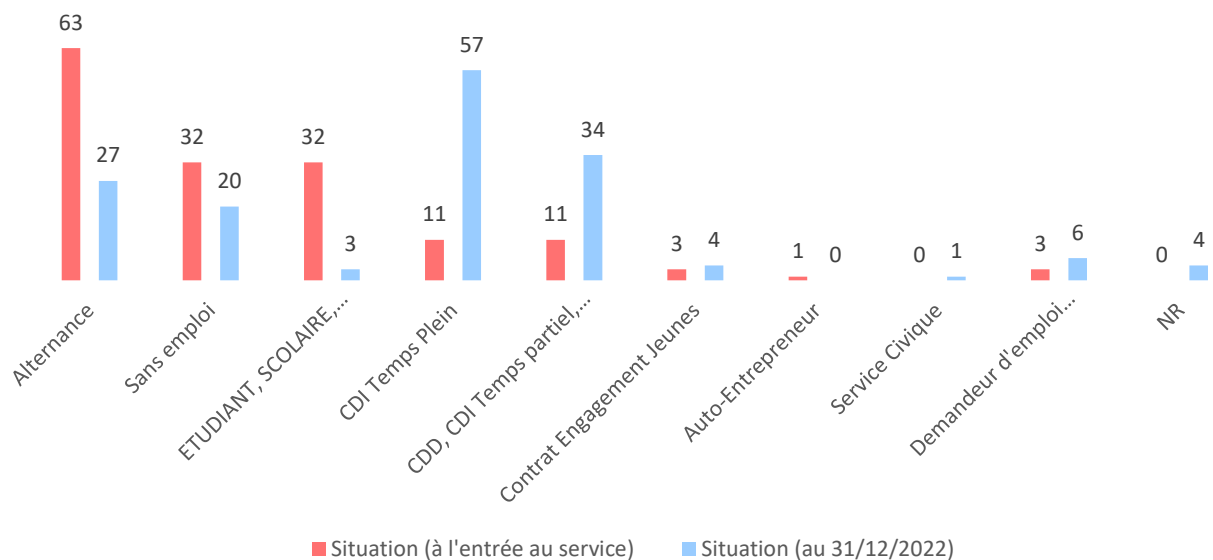
- **Evolution logement entrée/sortie du dispositif :**



Les jeunes résident davantage en logement autonome grâce à l'accompagnement proposé, de même que les jeunes en situation d'errance ont vu leur situation d'hébergement s'améliorer.

La recherche de logement relève souvent du parcours du combattant, notamment pour ceux qui ont de faibles ressources. Les jeunes issus de l'ASE cumulent les handicaps sur le marché immobilier.

- **Evolution de leur situation :**



Les démarches de recherche d'emploi aboutissent pour une grande majorité d'entre eux.

Les différents partenaires emploi/insertion qui collaborent avec le service AJM ont permis aux jeunes d'accéder à l'emploi. Ce partenariat est essentiel pour que le service remplisse ses missions.

E - LES PERSPECTIVES 2023 :

- La démarche continue de la qualité :

En 2023, le projet de service est à actualiser pour les 5 prochaines années. Cela sera l'occasion d'élaborer les outils de la loi 2002-2. La démarche retenue est d'associer l'ensemble des professionnels à l'élaboration de ces outils, avec l'appui de la commission DACQ de l'ADSEA 28.

Les groupes d'expression des usagers sont organisés à raison de deux par an et font l'objet d'un questionnaire remis à chaque participant.

L'analyse de ces questionnaires nous permet de réajuster l'accompagnement proposé et tenter d'améliorer le service dans son fonctionnement.

- Mais aussi :

- Reprise des permanences au Point Refuge : la restructuration des services et l'absence d'une professionnelle n'ont pas permis d'assurer une permanence régulière au Point Refuge. L'équipe éducative, désormais opérationnelle, assurera de manière régulière cette permanence, à raison d'une demi-journée par semaine.
- Communication des missions du service auprès des partenaires extérieurs : Nous avons prévu d'aller vers les différents partenaires extérieurs pour présenter le projet de service et ses missions.
- Visite de conformité : Il est prévu sur le deuxième semestre 2023, la visite de conformité par les services du Conseil départemental d'Eure et Loir.
- Inauguration du service : Nous prévoyons une inauguration et porte ouverte en 2023 pour présenter le projet de service actualisé.

**Rimissi HADJI
Directeur**

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse	37 rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	sapa@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00035
FINESS	28 000 915 0
Equipe de direction :	Directeur : Rimissi HADJI
	Cheffe de service : Yasmina LAABBASSI
Catégorie	Maison d'enfants à caractère social (MECS) (décision judiciaire ou administrative)
Capacité	50 filles et garçons de 16 à 21 ans
Autorisation	Arrêté en date du 30/09/2022 pour une durée de 15 ans
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	-

A - MISSIONS PRINCIPALES

Le S.A.P.A est un service d'accueil, d'accompagnement et d'hébergement qui concerne les jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA), les mineurs de plus de 16 ans et les jeunes majeurs. Grâce à une équipe pluridisciplinaire, ces jeunes seront accompagnés dans les actes de leur vie quotidienne (soin, apprentissage, accompagnement Administratif, école, travail, loisirs, gestion de budget, logement etc.).

- Activité prévisionnelle : 17 885 journées
- Activité réalisée en 2022 : 11 992 journées - Taux d'occupation : 67 %

	N : 2022
Capacité autorisée	50
Nombre de journées théoriques	18250
Nombre de journées prévisionnelles	17885
Nombre de journées réalisées	11992
Taux d'occupation demandé	98 %
Taux d'occupation réalisé	67 %

Le taux d'occupation est porté à 98 %, ce qui correspond à un nombre de 17 885 journées prévisionnelles pour 2022.

Le service S.A.P.A est né de la fusion des deux services de l'ADSEA 28 :

- le service « Mineurs non accompagnés (MNA) » situé au 37 rue de la Chacatière à Lèves rattaché au S.H.E.M.A
- et le service « Appartements » du Pôle Jeunes Majeurs situé au 9 boulevard Clemenceau à Chartres.

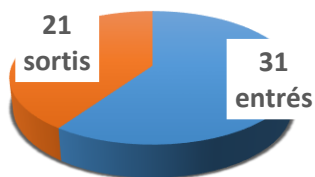
Les deux services ont fonctionné de manière distincte jusqu'au 22 octobre 2022. La fusion des services a été effective à partir de novembre 2022. L'équipe actuelle du S.A.P.A a été constituée sur les deux derniers mois de l'année 2022.

Ces éléments expliquent le taux d'activité ; l'année 2022 étant une année de création du dispositif S.A.P.A.

L'équipe est composée de 18 salariés dont certains sont à temps partiels.

B – ACTIVITE :

Au total, **59 jeunes** ont été accueillis en 2022.



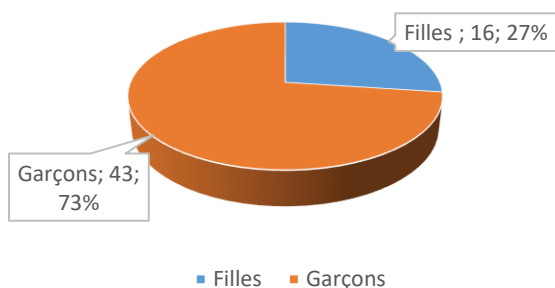
Grâce à ces données, nous pouvons constater la dynamique d'accueil du service où les entrées ont été conséquentes et progressives tout au long de l'année. Les sorties concernent des jeunes avec des prises en charge ayant démarré avant 2022.

Durant l'année 2022, nous avons admis 3 jeunes dont la prise en charge s'est arrêtée la même année pour les motifs suivants :

- Orientation à la maison maternité,
- Fin de prise en charge avec une orientation vers la Résidence Jeunes actifs (RJA) de Chartres, (jeune autonome)
- Fin de prise en charge avec une orientation vers le COATEL, (jeune autonome).

- Typologie du public accueilli :

Répartition par genre



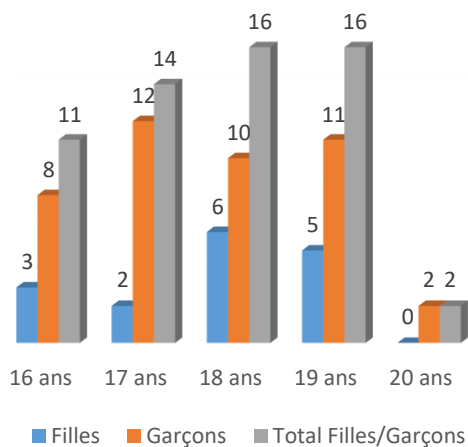
Le nombre de garçons est plus élevé que le nombre de filles. Nous avons accueilli sur l'année 2022, des jeunes filles mineures non-accompagnées :

Année 2021 : 1 admission

Année 2022 : 4 admissions

- Moyenne d'âge du public accueilli :

Répartition par âge filles/Garçons

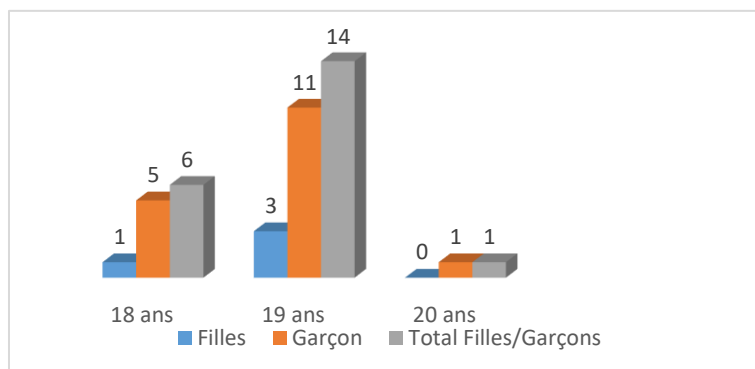


Sur l'ensemble de l'année 2022, l'âge moyen est de 17,7 ans. Le service observe une demande d'admission de plus en plus importante de jeunes de moins de 16 ans. La part de garçons est toujours plus importante.

- **Durée moyenne des mesures :**

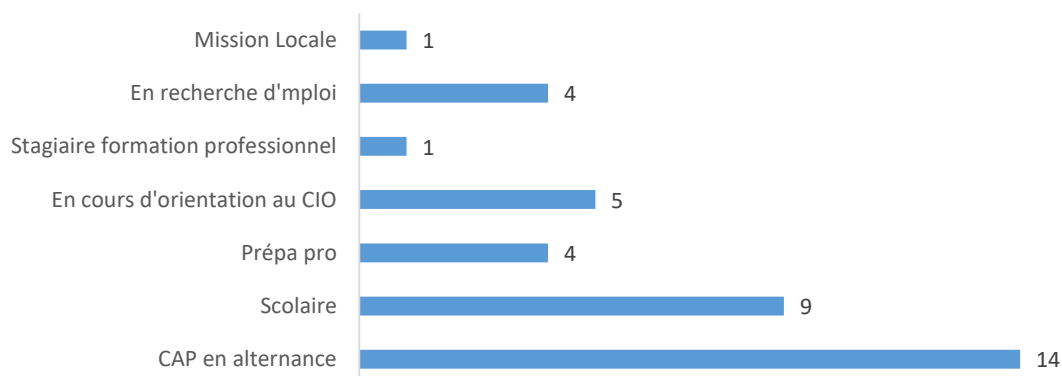
21 jeunes sont sortis du dispositif entre le 1^{er} janvier et le 31 septembre 2022. La durée moyenne de prise en charge est de 2 ans et demi. La durée d'accompagnement est liée à l'âge d'arrivée du jeune au sein du service.

- **Répartition par âge à la sortie du dispositif :**



La moyenne d'âge des jeunes à la sortie est de : 18 ans et 9 mois.

- **Scolarité et ou insertion professionnelle :**

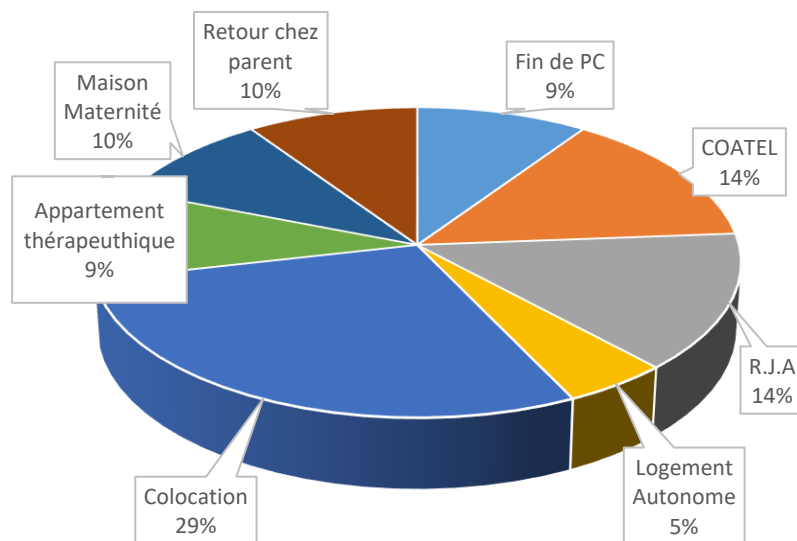


Dès leur arrivée, les jeunes MNA sont reçus pour un premier bilan de leur niveau scolaire et ils sont préparés aux entretiens du CIO. Puis, ils intègrent les ateliers de soutien scolaire, (FLE et remise à niveau) au sein du SAPA jusqu'à leur affectation par l'Inspection académique. Une fois scolarisés, ils bénéficient toujours d'un soutien scolaire.

Conscients des enjeux, les jeunes du service font le choix de formation sur deux ans sur le mode de l'alternance. Ils ont connaissance de la courte durée de prise en charge après leur majorité et choisissent lorsque leur niveau leur permet d'accéder à un métier en tension sur le territoire.

Les effectifs 2022 recensent principalement les nouveaux arrivants qui sont en début de cursus et ou de formation, ce qui explique les résultats aux examens suivants : seuls deux jeunes ont présenté et obtenu le CAP et 3 jeunes ont réussi le Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) niveau A1.

A la sortie :



Le principal motif de fin prise en charge est l'atteinte de la majorité. A la sortie en 2022, l'ensemble des jeunes accompagnés ont obtenu un logement ou un lieu d'hébergement.

Pour les M.N.A, les délais d'obtention d'un titre de séjour ne leur permettent pas d'obtenir directement un logement en leur nom propre. Aussi, les alternatives à l'hébergement de type COATEL ou Foyer de Jeunes Travailleurs sont les premières recherches réalisées. En 2022, l'ensemble des majeurs accompagnés ont bénéficié d'un Contrat jeune majeur.

Les fins de P.C (prise en charge) ont concerné deux jeunes qui ont fugué et pour lesquels nous avons eu la main levée du placement.

C - LA VIE DU SERVICE

- Les actions collectives 2022 :

Nous avons organisé plusieurs activités pour le public, des sorties de plein air, au lac et des visites de lieux touristiques.

Un atelier « Code de la route » est programmé tous les mardis en soirée en présence des jeunes suivis par le Service d'Aide aux Jeunes Majeurs.

- La démarche d'amélioration continue de la qualité :

Dans le cadre de la création du service, nous avons élaboré l'ensemble des outils de la loi 2002.2 à savoir :

- Le projet d'établissement, le DIPEC, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, le Projet Personnalisé d'accompagnement de la personne accueillie, le groupe d'expression, le règlement de fonctionnement,
- La visite de conformité a eu lieu le 08 mars 2023.

D - LES PERSPECTIVES 2023 :

L'année 2023 est une année de consolidation du projet d'établissement dans ses fondements. L'équipe nouvelle est à accompagner dans sa pratique et dans l'accompagnement proposé.

Nous sommes en recherche d'un (e) psychologue à quart temps pour compléter l'équipe pluridisciplinaire. Nous allons engager un travail de présentation du dispositif en interne dans un premier temps et auprès de nos partenaires extérieurs, par la suite.

Nous engagerons, aussi, un travail autour du placement séquentiel ou progressif, en interne avec les services de l'ADSEA 28 concernés.

Pour qu'un jeune puisse accéder à l'autonomie, il faut lui donner les moyens humains, matériels et financiers pour cette lourde tâche. Il est nécessaire d'offrir un accompagnement, en amont et en aval de la protection de l'enfance.

- ***Le placement séquentiel :***

Il s'agit d'une réflexion sur des modalités d'accompagnement de proximité « dans le faire avec » qui donne la possibilité aux jeunes de se rendre compte des évolutions qu'ils sont à même d'apporter et de reprendre confiance en eux.

- ***L'Accueil progressif :***

Cela permet d'éviter une rupture brutale dans la relation éducative engagée depuis plusieurs années avec l'établissement d'accueil et de permettre une transition avec le nouveau service en maintenant les relations éducatives existantes.

Néanmoins, lorsqu'une mesure de séparation physique doit être envisagée, l'intervention de l'équipe en favorise la préparation, tant avec l'enfant, qu'avec ses parents et le service de placement qui prendra le relais.

Rimissi HADJI
Directeur

SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Mail direction	prevention@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00217
FINESS	28 050 087 7
Equipe de direction :	Directrice: Isabelle CAPPELLARO (intérim)
Catégorie	Prévention spécialisée : prévenir la marginalisation et l'inadaptation du jeune et des familles ;
Population accueillie :	Filles et garçons de 12 à 18 ans
Autorisation	Arrêté d'habilitation n°1773 du 01/09/2003 CD 28
Capacité - lieux d'exercice	Conseil départemental – Territoires Quartiers Politique de la Ville de Mainvilliers «Tallefont-Bretagne»
Ouverture	Toute l'année sans interruption.
Dernière évaluation externe	2015

A – MISSIONS PRINCIPALES ET ORGANISATION :

La prévention spécialisée, inscrite dans la loi du 2 janvier 2002 comme une mission du service de l'Aide Sociale à l'Enfance, s'adresse aux enfants, adolescents, jeunes adultes et leur famille, en difficulté ou en rupture avec leur milieu afin de :

- prévenir la marginalisation et l'inadaptation du jeune et des familles ;
- être un moyen de socialisation et de promotion des jeunes en grande difficulté ainsi que la promotion collective des quartiers ;
- développer à titre préventif des actions éducatives auprès des jeunes en difficulté sur les territoires concernés ;
- favoriser les prises de conscience par le milieu de vie des actions à mener en matière d'insertion sociale afin que chacun puisse y trouver sa place ;
- faciliter l'accès du public concerné aux équipements de formation, de loisirs, de culture, au monde du travail, à l'amélioration des relations avec leur famille et leur environnement.

B- LES FAITS MARQUANTS :

- Les rixes toujours au cœur des préoccupations du service :

Les décès de 2 adolescents en 2020 suite à des rixes n'ont pas engendré un retour au calme, bien au contraire. Les relations entre les jeunes lucéens, mainvillois et chartrains restent très tendues. Si nous avons observé un retour au calme pendant quelques mois, une étincelle suffit à remettre le feu et les bagarres qui en découlent sont très violentes.

Le SPS a alors remis en place des ateliers de boxe éducative pour les lucéens et mainvillois.

- Les Bataillons de la prévention :

Le service a été missionné par la Préfecture pour engager une mission de prévention spécialisée dédiée aux phénomènes des rixes et lutte contre le décrochage scolaire, sur les QPVs des communes de Lucé et de Mainvilliers. Ce dispositif a permis le recrutement de 3 éducateurs spécialisés rattachés au SPS, et a débuté au mois de décembre 2021.

Sur l'année 2022, le SPS a accompagné environ 30 jeunes de 12 à 25 ans, habitants sur les QPVs de Lucé, plus particulièrement au « Vieux Puits ».

Dans le cadre des Bataillons de la Prévention, plusieurs actions individuelles, collectives et partenariales ont été réalisées.

En ce qui concerne les actions collectives en prévention des rixes, des ateliers de boxe éducative ont été mis en place avec 15 jeunes habitants Lucé et Mainvilliers. Une sortie à Vaujours en région parisienne a été organisée dans le prolongement des ateliers avec un repas partagé.

Des réunions avec les mamans des jeunes lucéens ont été mises en place ainsi qu'une sortie en région parisienne avec celles dont les enfants avaient participé au Gala de boxe. Cela a permis de tisser un lien de confiance avec elles mais également de créer un dialogue et échange entre elles.

Depuis les événements de 2020, de nombreuses familles restaient isolées ou ne communiquaient plus au sein du quartier et cette action a relancé les échanges.

En lien avec le service de prévention spécialisée, des jeunes ont participé à la plantation des arbustes fruitiers sur le terrain utilisé par Soli Bio.

Enfin le partenariat s'est trouvé renforcé par cette action avec tous les acteurs de terrain : collèges, lycées, centres sociaux, l'ensemble des associations du territoire se sont rencontrées autour de la problématique des rixes.

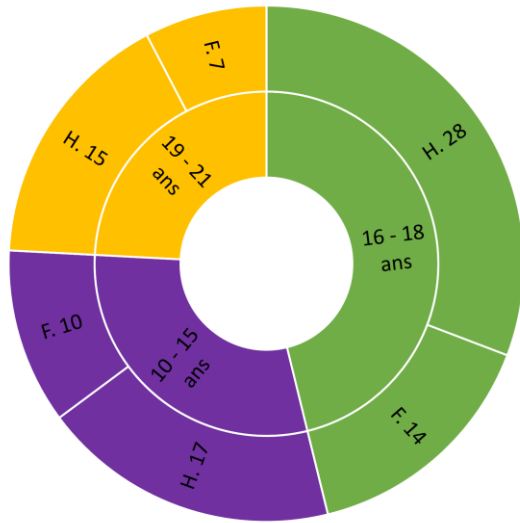
Néanmoins nos actions ont dû s'interrompre par anticipation du fait d'un contexte sensible susceptible de compromettre la sécurité de nos salariés et du départ anticipé de certains d'entre eux.

- Le séjour dans le Lot :

La convention avec la Préfecture a permis la mise en place d'un séjour avec un groupe d'adolescents de Lucé et de Mainvilliers, en parti concernés par les rixes. L'objectif de créer des liens sur la base d'expériences et de souvenirs en communs à fonctionné. Les jeunes lucéens et Mainvillois se sont redécouvert autrement que sur le versant de la violence et de la vengeance, et des liens positifs se sont créés.

C – ACTIVITE :

• **Répartition filles/garçons et tranches d'âge**

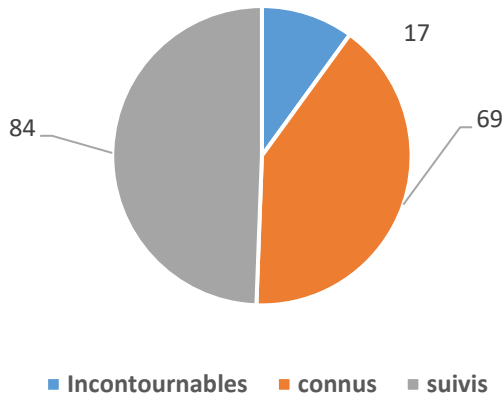


Garçons : 66 %
Filles : 34 %

La proportion de garçons avec qui le SPS a travaillé a augmenté de 4 % en 2022.

- **20 nouveaux jeunes** ont été accueilli en 2022 (22 en 2021).

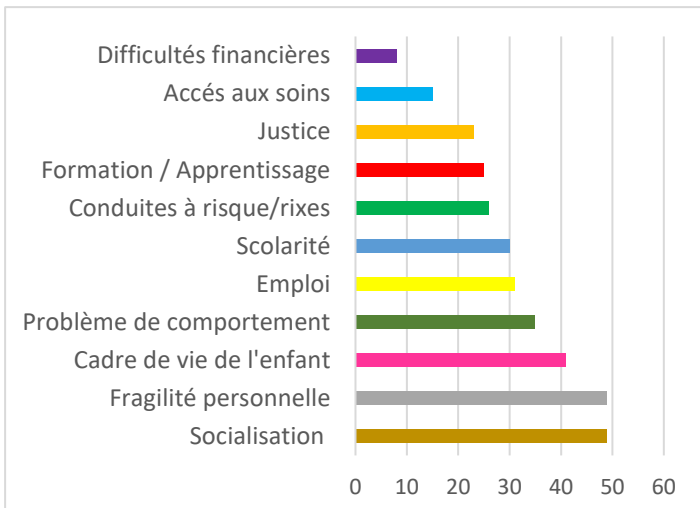
- **Nombre de jeunes suivis/connus/incontournables :**



Nous parlons de jeunes « suivis » lorsque l'accompagnement est formalisé par au moins 3 RDVs, et de jeunes « connus » lorsque nous sommes en contact avec un jeune mais qui n'est pas forcément accompagné actuellement par le SPS.

Les « Incontournables » sont les personnes avec qui il est indispensable que le SPS soit en contact, afin de pouvoir exercer au mieux sa mission. (Grands frères etc.)

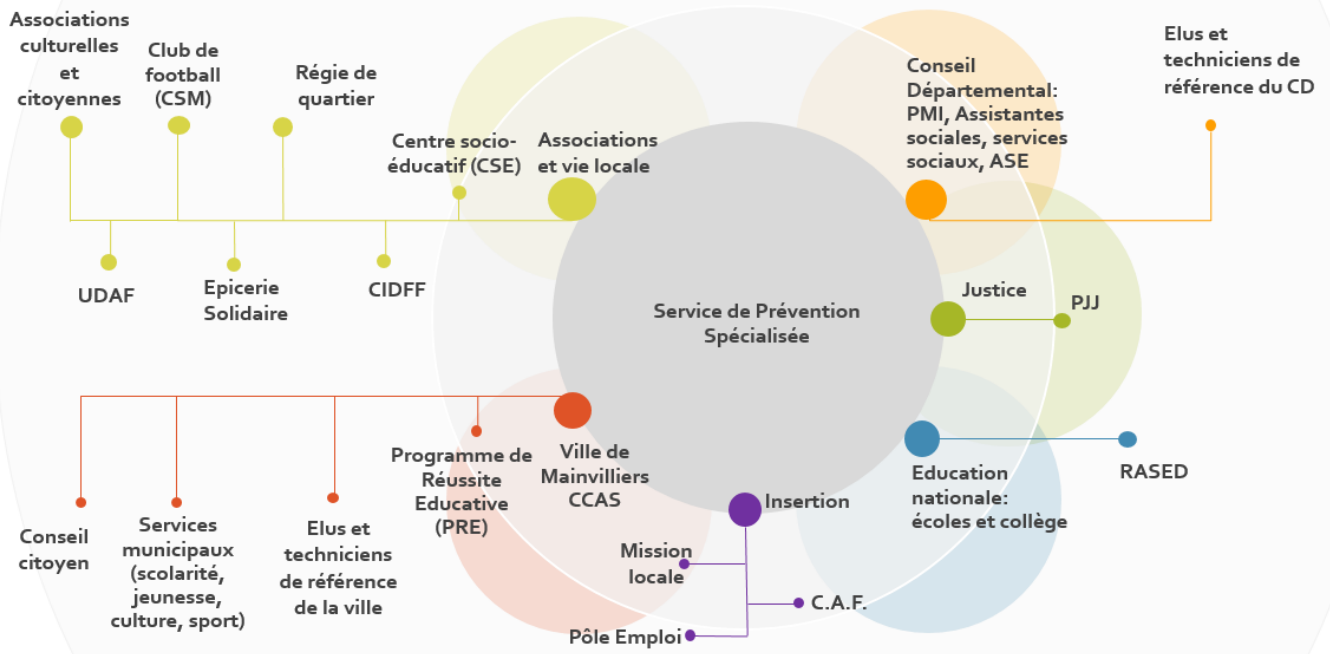
- **Problématiques :**



En 2021 les 3 premières problématiques étaient l'insertion professionnelle, la socialisation, et la scolarité.

En 2022 les thématiques de fragilité personnelles et de socialisation arrivent en premier, suivis par l'amélioration du cadre de vie de l'enfant.

Partenaires et acteurs du réseau



A Mainvilliers, Le SPS était présent aux coordinations sociales qui ont eu lieu toutes les 6 semaines au Centre-Socio-Educatif.

En 2022 il a participé à des actions partenariales thématiques dans le cadre de la Convention Territoriale de Service au Familles : « Et mon corps j'en fais quoi ? » et à la semaine de la parentalité.

Comme tous les étés depuis 2020, le service a travaillé en partenariat avec les services de la Ville sur l'action « Anim' Vacances », et a proposé des animations sur le plateau Jean Zay sur les mois de Juillet et Août.

Il y a eu 2 rencontres avec les élus et techniciens de la ville de Mainvilliers. Il y a eu 2 Comités Techniques Locaux en présence des 2 financeurs de la ville.

Le service est donc toujours fortement impliqué dans le tissu partenarial de la commune,

A Lucé, les partenariats ont mené à la création de groupes de travail avec les jeunes concernés par les rixes.

Le SPS a animé et coordonné des temps de travail avec tous les acteurs des bataillons de la prévention, en lien avec l'éducation nationale.

E - LA DEMARCHE QUALITE :

Recommandations de l'Evaluation Externe	Actions/outils mis en place
<p>- « <i>Elaborer des bilans avec les usagers suivis de comptes rendus des appréciations des actions communes réalisées.</i> » P56 de l'E.E</p> <p>- « <i>Identifier l'attente des partenaires à l'aide d'enquête de satisfaction</i> » P.51 de l'E.E.</p>	<p>Création d'un nouveau questionnaire à destination des familles et un à destination des partenaires</p>
<p>« <i>Mener une réflexion pour permettre au jeune, à la famille d'entrer dans une démarche de formalisation du projet. Mettre en place des projets personnalisés</i> » P50 de l'E.E.</p>	<p>- Découvrir le nouveau Logiciel de Recueil de Données (LRD) créé pour les services de prévention spécialisée en France.</p> <p>- Etablir un lien entre le LRD et les projets personnalisés des jeunes.</p> <p>- Etablir un lien entre les réunions d'analyse de la pratique, les projets personnels et le LRD.</p> <p>→ Logiciel et formation couteux.</p>
<p>« <i>Développer le partenariat dans le projet de service ; Elaborer une représentation graphique ou écrite du réseau relationnel ; Veiller à formaliser les partenariats par des conventions ; Identifier l'attente des partenaires à l'aide d'enquêtes de satisfaction.</i> » P51 de l'E.E.</p>	<p>- Co-construction de conventions et réadaptation des conventions existantes avec 3 partenaires : le CSE, le PRE, la Régie de Quartier</p> <p>- Création d'un graphique du réseau partenarial</p>
<p>« <i>Afficher la volonté de s'approprier des RBPP de l'ANESM et les mettre en œuvre de façon adaptée ; Développer une culture de prise en compte de ces RBPP ; Utiliser les RBPP en les intégrant dans l'ensemble du processus qualité.</i> » P 45 de l'E.E.</p>	<p>→ Consacrer une réunion par trimestre à une des thématiques des RBPP</p> <p>→ Intervention de l'équipe sur une situation qui leur a posé question au regard des RBPP</p>

F - LES PERSPECTIVES

- Redéployer le bureau mobile (Renault Traffic aménagé en bureau) sur le quartier : proposer une présence régulière pour permettre aux jeunes pour qui l'accès au droit commun est encore difficile, d'effectuer différentes démarches d'insertion (recherches d'emploi/formation en ligne, créations de CV etc.). Cette présence a également pour objectif de créer et maintenir le lien avec cette partie de la jeunesse du quartier Tallemont-Bretagne.

- Travail avec un groupe d'adolescents repérés sur la mise en place de mini-séjours sur la période estivale.

- Développer le partenariat avec la Régie de Quartier pour développer les actions en faveur du public jeune (socio esthétique, recyclerie, chantiers etc.).

- Continuer le travail avec les groupes de partenaires sur les thématiques de la jeunesse et de la famille.

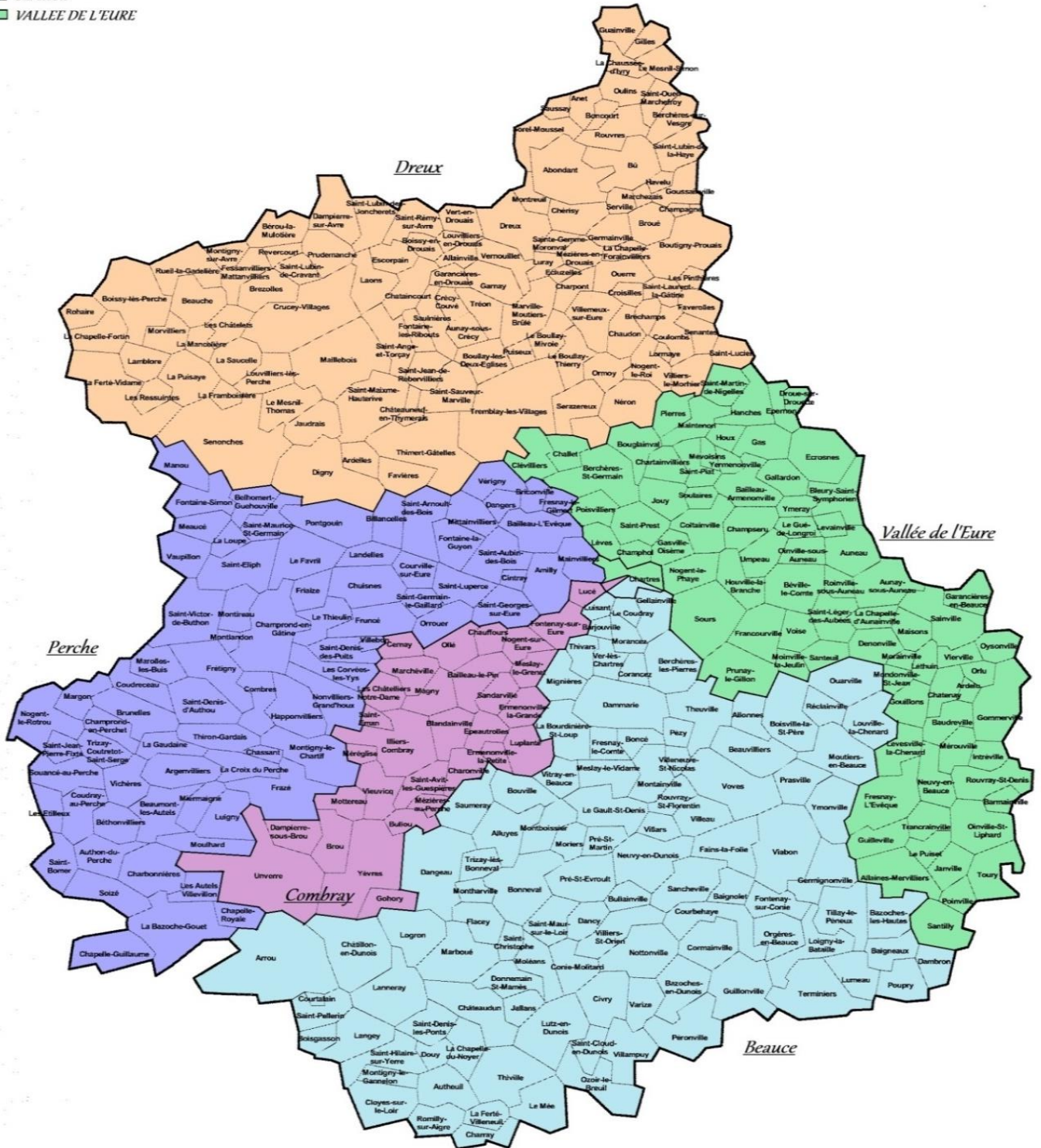
Raphaëlle TOURNE
Coordinatrice – Educatrice spécialisée

SERVICE D' ACTIONS EDUCATIVES EN MILIEU OUVERT

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction et antennes Chartres-Châteaudun/Chartres-	37, rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	aemo@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00282
FINESS	28 050 018 2
Equipe de direction :	Directrice : Isabelle LUXEREAU
	Chefs de service : - Willy CROCHET (antenne Chartres-Châteaudun) - Anna GONCALVES (antenne Chartres – Nogent) - Xavier RENOUL (antenne Dreux)
Catégorie	Action éducative en milieu ouvert Assistance éducative à domicile
Population accueillie :	Enfants (0 - 18 ans) et familles
Habilitation	Arrêté renouvellement d'habilitation par le Préfet pour 5 ans en date du 30/10/2019.
Autorisation	Courrier CD 28 du 22/06/2016 renouvellement à partir du 01/01/2017 pour 15 ans
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation externe	2014

ADSEA 28 - SERVICE AEMO : SECTORISATION INTERNE DU DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

- DREUX
- PERCHE
- COMBRAY
- BEAUCE
- VALLEE DE L'EURE



A – MISSIONS PRINCIPALES :

Depuis 2012, le SAEMO (Service d'Accompagnements Educatifs en Milieu Ouvert), est autorisé à exercer :

- ⇒ **720 mesures** d'assistance éducative ordonnées par les magistrats du Tribunal pour Enfants de Chartres et mises en œuvre sur tout le territoire du département d'Eure-et-Loir. De ce fait, le service reçoit des mineurs de 0 à 18 ans qui font l'objet d'une ordonnance et/ou d'un jugement du Tribunal pour Enfants en application des articles 375 à 382 du code civil – Assistance éducative ;
- ⇒ **130 mesures** d'Action Educative à Domicile (AED) en application des articles L 222-2 et L 222-3 du Code de l'action sociale et de la famille. Ces mesures nous sont alors confiées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du conseil général d'Eure et Loir. Elles sont à destination de mineurs de 0 à 18 ans.

Ces deux actions s'inscrivent dans le dispositif de protection de l'enfant qu'il soit judiciaire ou administratif.

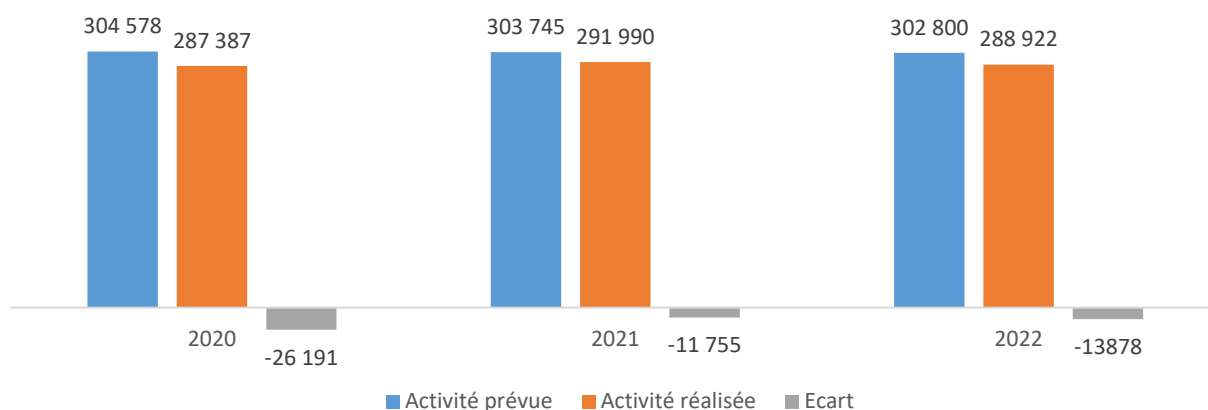
Une mission de protection de l'enfance :

Dans le cadre de ces mesures, le SAEMO-ADSEA28 a pour mission :

- ⇒ D'apporter aide et conseil à la famille dans toutes les difficultés qu'elle rencontre : matérielles ou morales,
- ⇒ De suivre le développement de l'enfant,
- ⇒ De rechercher d'où viennent les dysfonctionnements familiaux,
- ⇒ De mettre en place les mesures de soutien les plus appropriées auprès de tous les membres

B - L'activité :

L'année 2022 se termine avec 288 922 journées réalisées pour un théorique de 302 800 journées soit un déficit de 13 878 journées.

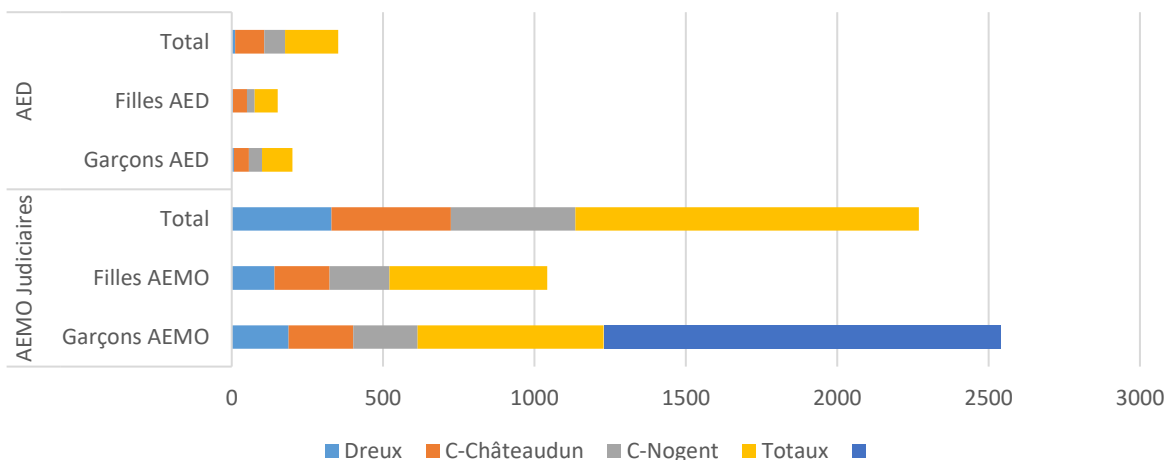


Depuis 2020 (Même si cette année a été atypique du fait de la crise sanitaire), le service est fortement impacté par les délais de signature des AED. En effet, celui-ci entre l'attribution et la signature avec le CD28 se situe dans un minimum d'attente entre 4 à 6 semaines. Ce sont 7300 journées qui n'ont pas pu être réalisées.

Enfin l'année 2022 a été fortement marquée par des problématiques RH (4 congés maternités, arrêts maladie ou encore des reprises en temps thérapeutique). Nous n'avons pas pu garantir une fluidité dans les remplacements impactant l'activité du service. Dans ce contexte le choix a été d'assurer en premier lieu la continuité des mesures actives avant de pouvoir effectuer des attributions.

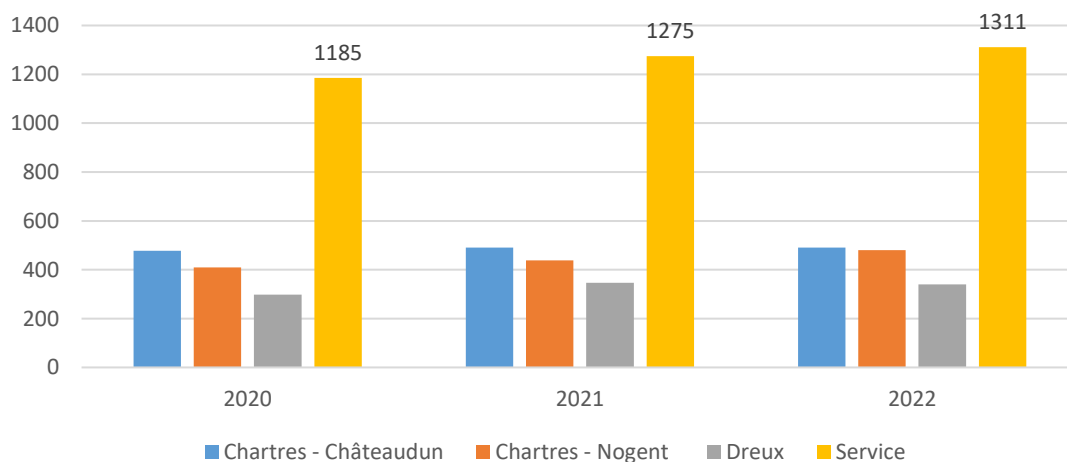
- Mineurs suivis sur l'année 2022 :

Répartition par genre et type de mesure



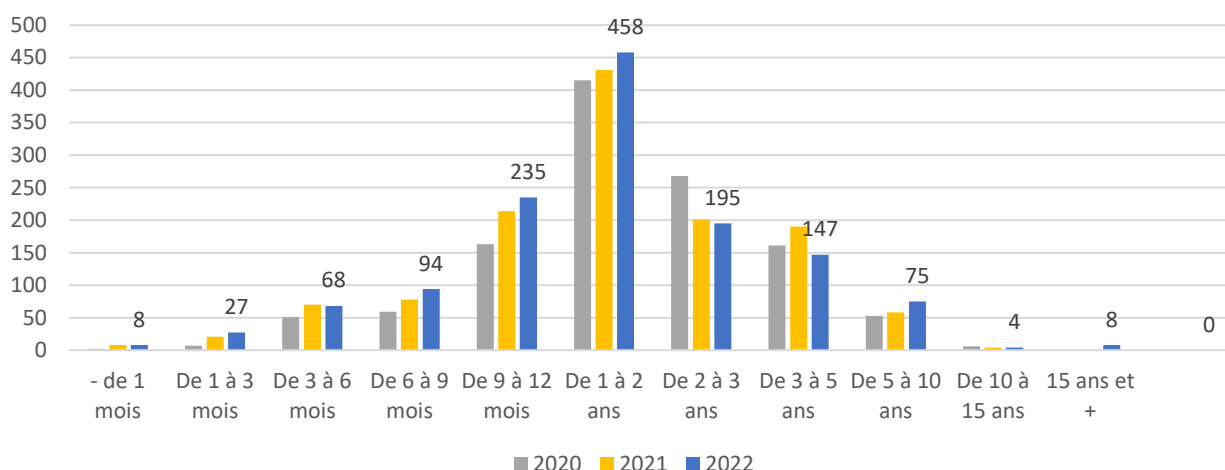
L'agrément donné par le CD28, autorise le service à suivre 850 mineurs (720 AEMO et 130 AED). Avec le jeu des entrées et des sorties, nous observons que le service a accompagné 1311 mineurs au cours de l'année 2022.

Activité par antenne



Si nous faisons une analyse pluriannuelle, nous observons que de plus en plus de mineurs sont pris en charge. Ceci semble être un paradoxe si nous le mettons en lien avec l'activité réalisée. Toutefois, ce constat met en exergue une diminution du temps de la mesure.

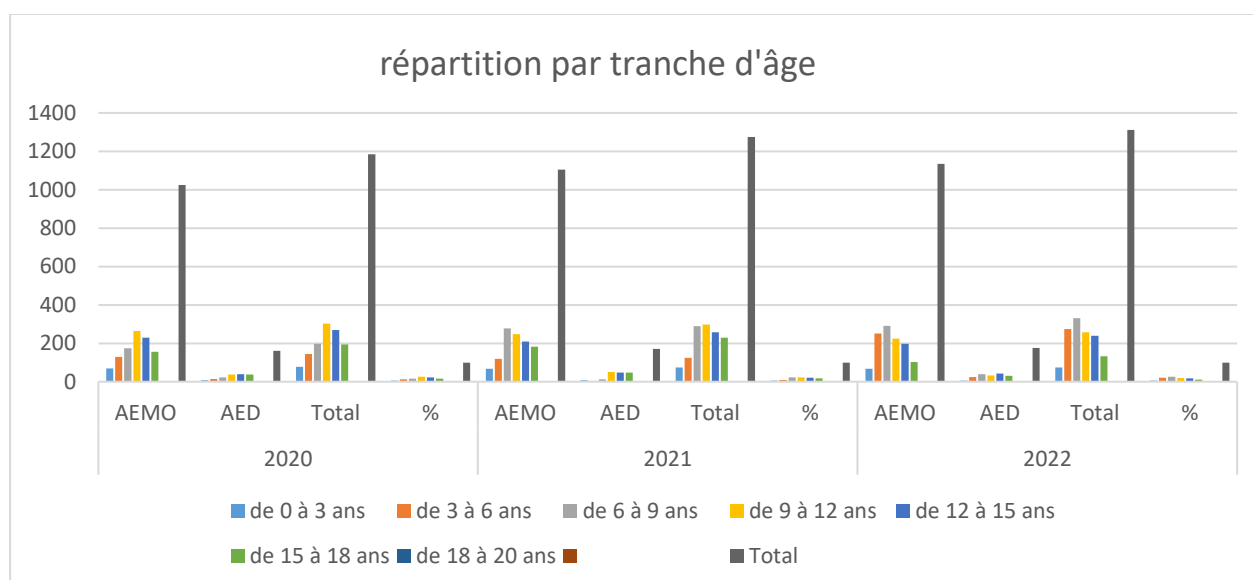
Durée des mesures



La diminution de la durée des mesures est conséquente au point de ne pas avoir connu cela au sein du service depuis un grand nombre d'année. Nous pouvons émettre deux hypothèses :

- ⇒ Le nombre de mesure entre 6 à 9 mois a augmenté. Il s'agit ici des effets d'une position départementale et tout particulièrement autour des AED où davantage de contrats ont été signés pour 6 mois au lieu d'un an.
- ⇒ Le nombre de mesure entre 9 à 12 mois et de 1 an à 2 ans a augmenté considérablement. Il s'agit d'un effet des mesures de 6 mois qui se renouvellent soit sur 3 mois ou sur 6 mois. Ces mesures de courtes durées sont à mettre en lien à la dégradation des problématiques familiales.

- Répartition par tranche d'âge : Une augmentation du nombre de mesures pour les tous petits



Le nombre de mesures en faveur des plus petits (0 à 9 ans) a augmenté de 40% sur l'année 2022 par rapport aux années précédentes. Cette classe d'âge a toujours été la plus représentée mais n'avait jamais connu une telle recrudescence.

Nous émettons les hypothèses suivantes :

- ⇒ Les signalements concernant les plus petits (plus grande vulnérabilité) font l'objet plus rapidement d'une saisine judiciaire.
- ⇒ Les évaluations de la PMI centrées sur les besoins fondamentaux de l'enfant favorisent une vigilance constante et à ce titre s'orientent rapidement vers une demande d'accompagnement éducatif. Par ailleurs, le SAEMO priorise sur sa liste d'attente les dossiers des enfants en bas âge. Aucun délai d'attente est appliqué pour les « petits ».

Enfin nous observons une baisse de dossiers dans les classes d'âge entre 9 et 12 ans, ou encore 12 et 15 ans et les 15 à 18 ans.

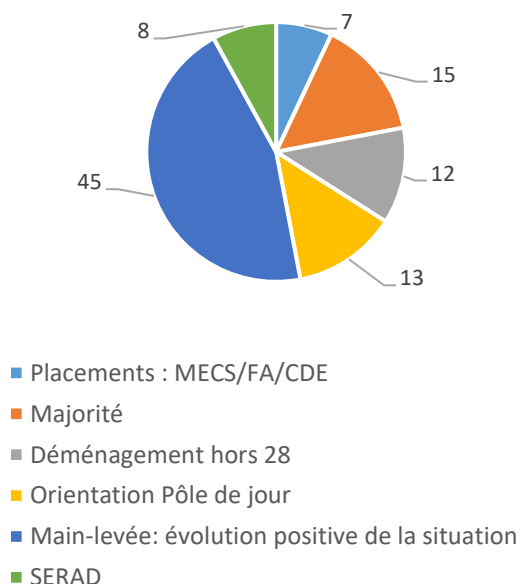
Il semble que les nouveaux dispositifs : SERAD, PEAD et Pôles de jour sont des mesures davantage orientées et adaptées aux profils des jeunes de ces classes d'âge. Ce même constat semble être une hypothèse d'explication à l'observation d'une baisse importante de placements réalisés.

- **Sorties de mesures : Un nombre de placement en baisse ! Des dispositifs alternatifs !**

	Jeunes suivis	Jeunes sortis	Sorties en %	Orientations /placements	Orientations / placements en % des sorties	Orientations / placements en % des suivis
2020	1185	411	34.7	53	12.9	4.5
2021	1275	489	38.3	60	12.3	4.7
2022	1311	512	39,1	36	7,1	2,8

Sur 1311 mineurs suivis, 512 sont sortis soit 39%.

- Raisons des sorties des mineurs en % :



45% représente des sorties liées à l'évolution favorable de la situation familiale.

Seulement 7% correspondent à une demande de placement en MECS ou en placement familial.

Les orientations en SERAD pourraient être plus importantes mais elles sont limitées par le nombre de places de ce dispositif.

C - LES OUTILS : SUPPORTS A LA RELATION EDUCATIVE ET AU SOUTIEN DE LA PARENTALITE

Sur l'année 2022, ce sont les activités qui ont été favorisées. Celles-ci permettent d'observer la relation entre les membres d'une même famille, de favoriser l'expression de la parole pour les enfants accompagnés, de construire une relation de confiance incontournable pour amorcer une dynamique de changement.

Les camps depuis la crise sanitaire ont été interrompus. Toutefois, la dynamique reprend en 2023. C'est un outil particulier. Le vivre ensemble (Travailleurs sociaux avec les mineurs ou encore dans le cadre des camps mères/enfants), le partage du quotidien, est une source d'observation des interactions entre tous ou encore des postures parentales pour ensuite être constatés, repris et retravaillés avec de nouveaux conseils. Le lâcher prise des enfants permet à ceux-ci de s'exprimer en toute sécurité, la parole est plus libre, les angoisses sont plus visibles.

C'est aussi dans le cadre des camps mères/enfants, l'occasion d'organiser chaque soir un temps de paroles, de partage d'expérience entre les mamans. Les conseils donnés entre elles prennent davantage de sens et sont de réels appuis pour le travailleur social.

Le Dixit est un jeu au départ de société. Le visuel des cartes essentiellement illustrées, ouvrent le champ des subjectivités et des interprétations. La règle principale du jeu est de raconter et d'une certaine manière de se raconter au travers des cartes. C'est ainsi qu'il est devenu un outil d'intervention systémique. Cet outil peut aussi bien être utilisé en individuel, dans le travail en famille ou encore dans des groupes d'adolescents. Il est un réel média, support à la parole, il favorise l'expression des émotions, des affects... **Le jeu de l'oie** comme outil d'entretien est aussi un réel support aux entretiens et permettant de libérer la parole. Le service dispose de quelques professionnels qui se sont formés à ces outils et qui le partagent volontiers avec l'ensemble des collègues.

D'autres outils comme la doublure ou encore les entretiens pluridisciplinaires sont de réels supports favorisant la compréhension de la problématique familiale, le double regard, le regard croisé ainsi que le partage de responsabilité sur les situations particulièrement complexes. Si la doublure est exercée depuis très longtemps sur l'antenne de DREUX, celle-ci est appliquée sur l'antenne de CHARTRES NOGENT LE ROTROU et se met en œuvre sur l'antenne CHARTRES CHATEAUDUN. Les travailleurs sociaux acceptent volontiers la charge de travail supplémentaire qu'incombe la doublure pour le prix d'un accompagnement qualitatif. A ce jour cette doublure n'est pas reconnue par le Conseil Départemental.

D - DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE :

Un groupe de travail composé de plusieurs représentants de chaque antenne et tous métiers confondus, se réunissait jusqu'alors à raison d'une fois tous les trimestres. Il s'agissait de rester en veille sur le fonctionnement du service et d'apporter des évolutions. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises le projet individuel a été revisité, la mise à jour des livrets d'accueil a été réalisée...

La commission associative de la Démarche d'amélioration continue de la qualité, présidée par Madame ANNEDE s'est déplacée sur le SAEMO le 22/09/2022 pour faire un état des lieux du service sur les outils de la loi du 2 Janvier 2002.2 et présenter les modalités de l'évaluation obligatoire pour tous les ESSMS.

Dès lors un rétro planning a été réalisé en interne au SAEMO pour lancer cette démarche dès 2023.

Dans le cadre de cette démarche, la mise à jour du DUER : Document unique d'évaluation des risques psycho-sociaux est aussi incontournable. Elle a été relancée fin 2022.

Un rétroplanning a aussi été programmé de sorte que le DUER soit finalisé début Juillet 2023.

Isabelle LUXEREAU
Directrice

SERVICE EDUCATIF RENFORCE D'AIDE EDUCATIVE A DOMICILE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	37, rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	aemo@adsea28.org
SIRET	775 575 699 00282
FINESS	28 000 921 8
Antenne SERAD AEMO AED	2, avenue des Bâtes – 28100 DREUX
SIRET	775 575 699 00274
FINESS	28000 896 2
Equipe de direction :	Directrice : Isabelle LUXEREAU
	Chef de service : Xavier RENOUL
Catégorie	Assistance éducative renforcée à domicile (SERAD)
Population accueillie :	Enfants (0 - 18 ans) et familles
Habilitation	SERAD : Courrier du CD 28 du 26 juin 2017 : Ouverture avec 30 places à Dreux.
Autorisation	40 mesures au 01/01/2022
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation externe	Création post évaluation externe (2014)

A – MISSIONS PRINCIPALES :

La loi du 14 Mars 2016 renforce celle du 5 mars 2007 et a ouvert la voie de l'innovation, incitant à la diversification des prises en charge et permettant le développement en France d'une palette d'approches complémentaires : placements séquentiels, placements à domicile, aides et actions éducatives Renforcées à Domicile.

C'est dans ce contexte législatif qu'en août 2016 le SAEMO de l'ADSEA 28 transmet à l'Aide Sociale à l'Enfance sa volonté d'entrer dans un dispositif éducatif renforcé à domicile sur le secteur Drouais.

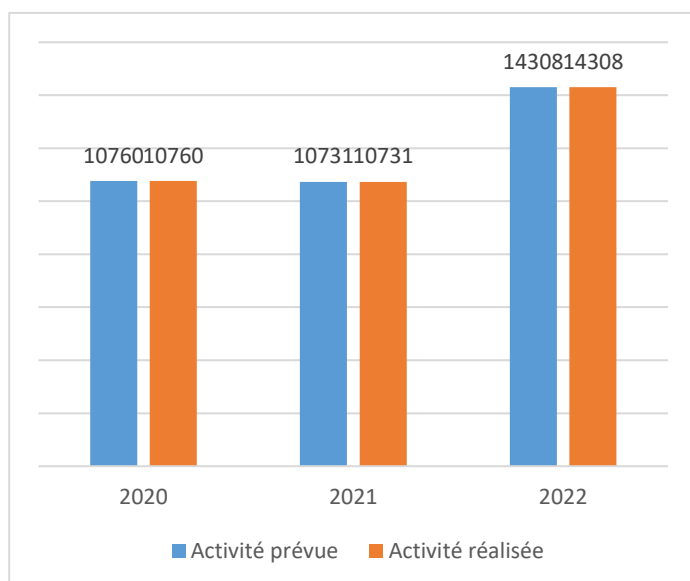
En février 2017, le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir donnera un avis favorable pour ce projet à hauteur de 30 mesures renforcées. Le service débute cette action le 1^{er} octobre 2017.

Depuis, le SERAD a toujours eu une activité très dense. La demande est forte, nous sommes parfois dans l'obligation de refuser des dossiers. De plus le principe du SERAD ne permet pas la mise en place d'une liste d'attente.

C'est pourquoi, à compter du 1^{er} janvier 2022, le Conseil Départemental 28 accorde au SERAD de l'ADSEA 28 une extension du dispositif de 10 mesures passant ainsi de 30 à 40 mesures.

B – ACTIVITE :

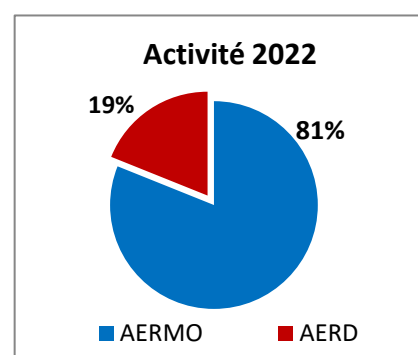
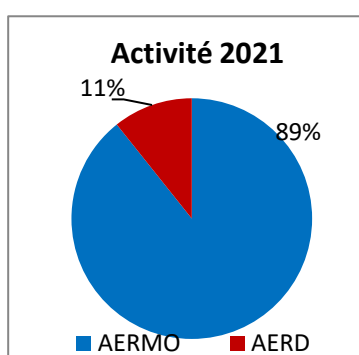
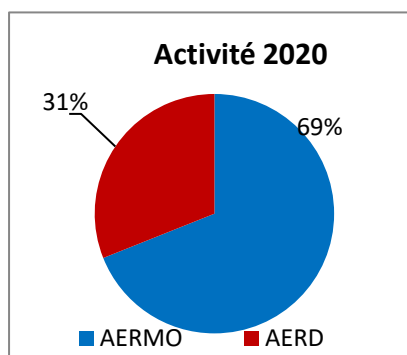
- Tableau de l'activité annuelle en journées



Le dispositif SERAD fonctionne sous forme de dotation globale. L'activité réelle est à ce titre identique à l'activité prévue soit 14 308 journées du fait de l'extension à 40 mesures.

Lors de la mise en place du SERAD en 2017, une réelle volonté du CD28 et du SERAD ADSEA28 était d'atteindre un équilibre entre AERMO et AERD. Celui-ci est toujours complexe à atteindre.

- Répartition du nombre de mesures (AERMO-AERD)



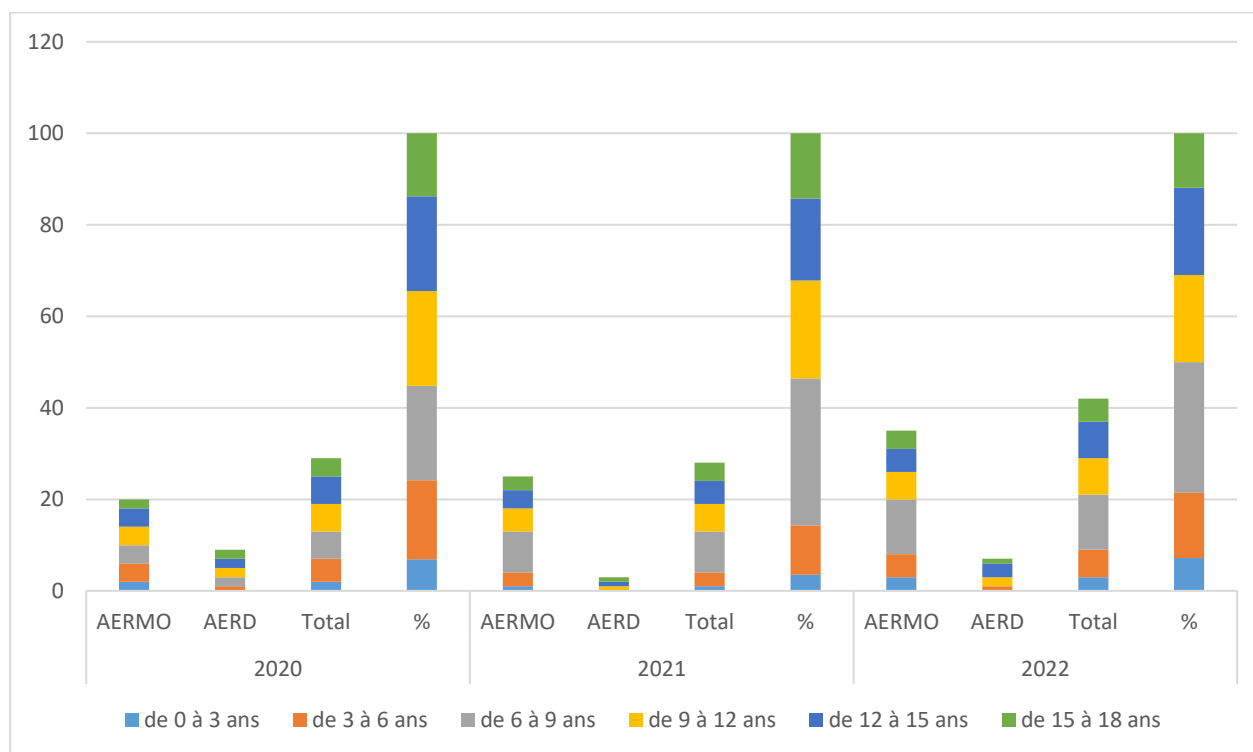
- **Nombre de mineurs suivis au SERAD en 2022 :**

Ce sont 62 mineurs qui ont été suivis dans le cadre du SERAD sur l'année 2022.

Les mesures SERAD sont ordonnées pour 6 mois renouvelables une fois. Ainsi le « jeu » des entrées/sorties est important.

Par ailleurs, ce tableau ne reflète pas entièrement la réalité du nombre de mineurs pris en charge, du fait du recrutement du 4^{ème} poste éducatif au 1^{er} avril 2022.

- **Répartition par tranche d'âge :**

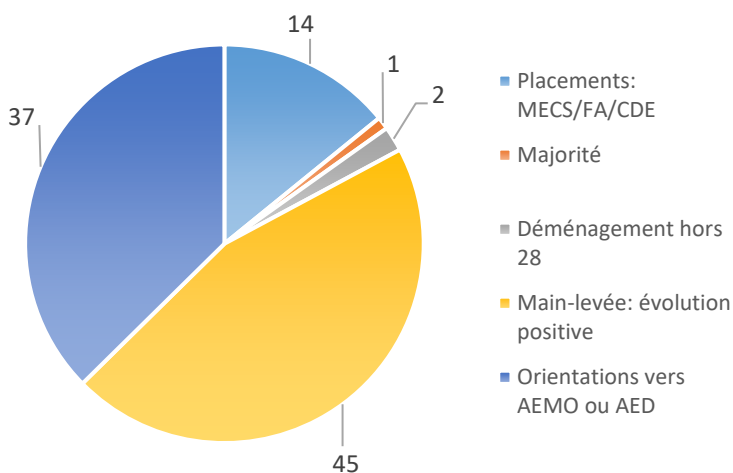


Le SERAD comme pour l'AEMO/AED observe une augmentation dans le nombre de mineurs âgés entre 0 à 9 ans. L'argument est le même et repose sur une vigilance auprès des plus petits du fait de leur plus grande vulnérabilité.

Par ailleurs, et à l'inverse de l'AEMO/AED, on observe une augmentation dans la tranche d'âge 9/12 ans et 12/15 ans. Dans ce cadre, l'hypothèse la plus probable est de favoriser le SERAD comme « alternative au placement ».

- **Les sorties de mesures :**

Sorties des mineurs en %



Sur 61 mineurs pris en charge dans le cadre du SERAD, 36 sont sortis du dispositif.

45% représente des sorties liées à l'évolution favorable de la situation familiale.

14% représente une demande de placement en MECS ou en placement familial.

37% représente une évolution mais qu'il faut renforcer avec une AEMO ou une AED.

Aucune orientation vers le Pôle de Jour pour Adolescents n'a pu être proposée.

C - LA VIE DU SERAD :

- **Les visites, les entretiens, les outils éducatifs.**

Les outils éducatifs sont les mêmes que pour l'AEMO/AED. La particularité du SERAD réside toutefois, sur le fait d'être très présents auprès des familles avec au minimum une VAD hebdomadaire.

Le tableau ci-dessous en est la représentation.

	PÈRE	MÈRE	Autre	ENFANT 1	ENFANT 2	ENFANT 3	FRATRIE	RDVS	VAD	REPAS	ACTIVITES	SCOLARITE	SOINS	DEMARCHE	TEL	Inter 07h - 09h	Inter 9h - 17h	Inter 17h - 19h	Inter
Nombre intervention	36	105	10	56	28	20	27	41	72	5	15	5	6	5	45	3	65	37	2
Moyenne/ mois	14,4	42	4	22,4	11,2	8	10,8	13,7	24	1,7	5	1,67	2	1,7	15	1	21,6	12,3	0,67
Moyenne/ semaine	1,30	3,81	0,36	2,04	1,02	0,73	0,98	1,24	2,18	0,15	0,45	0,15	0,18	0,15	1,36	0,09	1,97	1,12	0,06

- **Une liste d'attente :**

Nous précisons que le SERAD de l'ADSEA 28 est très souvent sollicité par les magistrats pour de nouvelles mesures renforcées judiciaires, en les datant parfois à 6 mois après leurs audiences. Sur le début d'année 2022, ce sont en moyenne 10 mesures renforcées (AERD et AERMO confondues) qui sont restées planifiées mais en état d'attente, par manque de possibilités de prise en charge.

En décembre nous avons été dans un contexte similaire avec 10 mesures en attente d'attribution. Nous avons été contraints de refuser des dossiers et tout particulièrement des AERD.

A ce jour notre dispositif est complet et notre liste d'attente ne nous permettra pas de prendre de nouvelles mesures avant le 1er septembre 2023.

Nous continuons de refuser des AERMO/AERD et plusieurs AEMO et AED sont ordonnées dans l'attente de la mise en œuvre d'un SERAD.

D - LA DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE :

La commission associative de la Démarche d'amélioration continue de la qualité s'est déplacée sur le SAEMO le 18 Janvier 2023 pour faire un état des lieux du fonctionnement du SERAD sur les outils de la loi du 2 Janvier 2002.2 et présenter les modalités de l'évaluation obligatoire pour tous les ESSMS.

Dès lors un rétro planning a été réalisé pour lancer cette démarche dès 2023.

Dans le cadre de cette démarche continue de la qualité, la mise à jour du DUER : Document unique d'évaluation des risques psycho-sociaux est aussi incontournable. Elle a été relancée fin 2022.

Un rétroplanning a aussi été programmé de sorte que le DUER soit finalisé début juillet 2023.

Isabelle LUXEREAU
Directrice

SERVICE DE REPARATION PENALE

FICHE D'IDENTITE	
Adresse Direction	37, rue de la Chacatière – 28300 LEVES
Mail direction	srp@adsea28.org
Téléphone	02 37 88 11 03
SIRET	775 575 699 00308
FINESS	Non soumis
Equipe de direction :	Directrice : Isabelle LUXEREAU
	Chefs de service : Jean-François LABELLE
Catégorie	Réparation pénale
Population accueillie :	Jeunes de 12 à 18 ans.
Habilitation	Habilitation préfectorale : 130 mesures sur le dépt.28
Autorisation	Arrêté d'autorisation de création du 03 mai 2022
Ouverture	Toute l'année
Dernière évaluation externe	-

130 mesures Réparations Pénales

Tout le département 28

REPARATION DIRECTE

REPARATION INDIRECTE

Le jeune s'inscrit dans un processus de réparation au profit de la victime (lettre d'excuse, rendu d'un service, réparation matérielle, etc).
Ce processus de réparation nécessite l'association de la victime ; cette forme de réparation ne peut donc se faire qu'avec son accord.

Le jeune se mobilise dans la mise en place d'une activité au sein de la collectivité (bénévolat, don de soi) ou participe à des actions de sensibilisation et/ou des interventions éducatives (tables rondes, séances de prévention routière, stage de citoyenneté etc) en lien autant que possible avec l'infraction

PREAMBULE :

Le Service de Réparation pénale a ouvert ses portes le 15 octobre 2022. Cette activité participe au Projet Associatif de l'ADSEA 28 se centrant autour du respect des droits des usagers par des réponses socio-éducatives ou psycho-éducatives et ce au plus près des besoins et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

La création de l'activité de réparation pénale fait suite à une réponse de l'ADSEA 28 à un appel à projet de septembre 2021, transmis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'ADSEA 28 a reçu le 6 mai 2022 l'arrêté portant autorisation de création d'un service de réparation pénale. Le dispositif est agréé pour une activité annuelle de 130 mineurs suivis.

A – MISSIONS PRINCIPALES :

La définition officielle de la réparation pénale, selon le référentiel de la protection judiciaire de la jeunesse/secteur associatif habilité : « la réparation est une mesure éducative prononcée à l'égard d'un mineur, auteur d'une infraction pénale. Dans le cadre de cette mesure, il lui est proposé de réaliser une démarche d'aide ou de réparation sous forme d'une activité ou d'une action d'aide ou de réparation au bénéfice de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité.

Elle a pour objectif :

- ⇒ Favoriser un processus de responsabilisation qui reconnaît le mineur comme sujet de droit, répondant à ses actes et comme acteur social capable d'actes positifs vis-à-vis de la société.
- ⇒ L'aider à comprendre la portée de son acte et lui faire prendre conscience de l'existence d'une loi pénale, de son contenu et des conséquences de sa transgression pour lui-même, pour la victime et pour la société toute entière.
- ⇒ Prendre en compte la victime et réparer le préjudice commis.
- ⇒ Donner au mineur l'occasion de se réinscrire dans le corps social en mobilisant ses potentialités, et ainsi retrouver une certaine estime de soi.
- ⇒ Restaurer des liens positifs avec la collectivité.

La réalisation de ces objectifs implique, une mobilisation des titulaires de l'autorité parentale et des réseaux sociaux.

B – ACTIVITE :

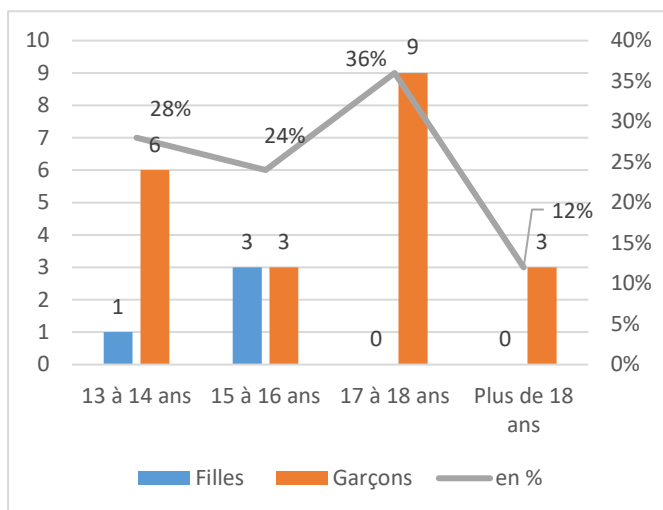
A noter que ce service est très récent. Les items abordés dans ce rapport d'activité seront plus représentatifs après l'exercice d'une année pleine fin 2023. En effet, les premières mesures ont été prises en charge le 12/12/2022.

25 dossiers/mineurs ont été transmis.

- Répartition par genre et tranches d'âge :

L'âge pris en considération est celui du moment de l'exécution de la réparation pénale.

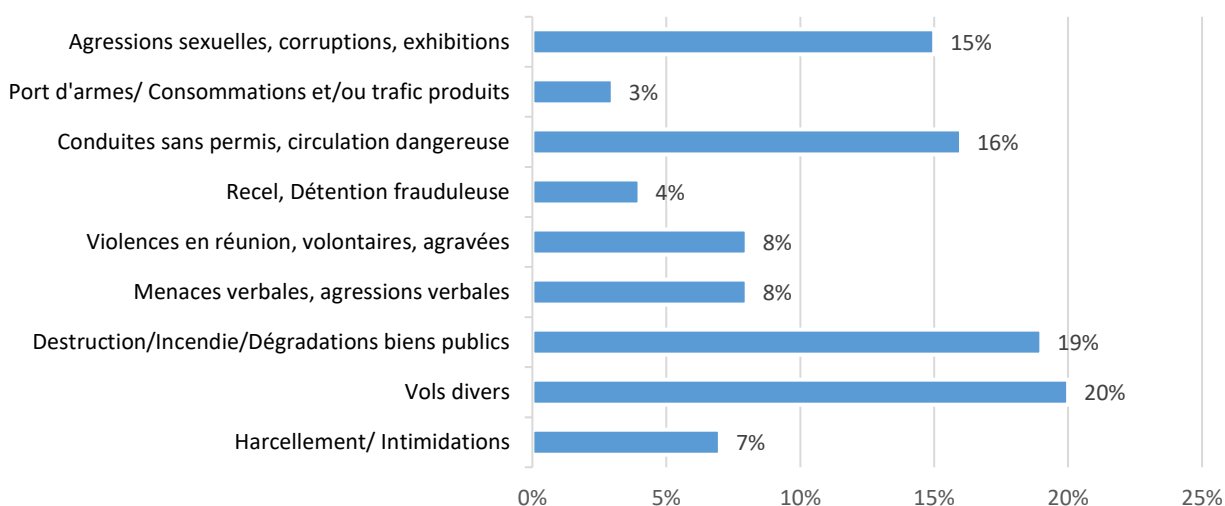
Précisons aussi que les faits ont eu lieu lors de la minorité de chacun d'entre eux.



La classe d'âge qui prédomine est celle des 17/18 ans. Ceci s'explique par le simple fait que les mesures transmises ont été en liste d'attente. Si le principe de la réparation pénale est de pouvoir se mettre en œuvre très rapidement dès lors qu'elle est ordonnée, les dossiers reçus concernaient des actes délictueux commis pour certains en 2018 ou 2019.

Nous notons cependant que, pour la majorité, les faits remontaient à 2021 ou 2022.

- Les types d'infraction rencontrés :



Les infractions les plus courantes sur 2022 sont les vols de tout genre, les faits de destructions matérielles et ce qui ressort des agressions sexuelles.

C – PARTENARIAT :

Les partenariats avec lesquels le Service de Réparation s Pénales a conventionné ou est en cours de conventionnement sont :

- ⇒ Associations : Restos du cœur, France victime28, CICAT, SPA, épicerie solidaires...
- ⇒ Collectivités : services techniques municipaux, gendarmeries, pompiers, sécurité civile...
- ⇒ Etablissements : EHPAD, crèches...
- ⇒ Ressources institutionnelles : Soli-bio...

Isabelle LUXEREAU
Directrice

Le processus de médiation familiale se décompose en trois étapes :

- L'entretien d'informations préalable, sans engagement et gratuit pour les familles ;
- Des séances de médiation familiale d'une durée de 1h30 à 2h00 environ (le nombre de séances varie en fonction des situations) ;
- L'apaisement des relations ou, éventuellement, l'établissement d'un accord oral ou écrit.

Réunion d'informations collective et/ou individuelle

Informations collectives et/ou individuelles à destination des partenaires et/ou du public présentant les objectifs généraux de la médiation familiale, les situations auxquelles elle peut répondre, le rôle du médiateur, etc.

- ✚ *Pour le public*, elles comprennent notamment les séances partenariales d'information collectives « parents après la séparation », les réunions organisées avec les partenaires locaux (Centre social, associations, etc.) ainsi que les permanences d'information au tribunal de grande instance, dans les maisons de la justice et du droit, dans les centres d'accès au droit, etc.

- ✚ *Pour les professionnels*, elles comprennent les actions de promotion de la médiation familiale auprès des partenaires locaux (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, Point Info Famille, EICCF, PMI, Centres sociaux, etc.) Mais aussi la sensibilisation spécifique de professionnels (travailleurs sociaux, avocats, magistrats, etc.), ainsi que dans certains cas, les séances partenariales d'information collectives « parents après la séparation » réadaptées aux professionnels.

L'entretien d'informations préalable (ou « prémédiation »)

Echange personnalisé en présence de l'une ou de l'ensemble des personnes concernées par la démarche, leur permettant de s'engager ou non en toute connaissance dans une médiation familiale. Il peut y avoir plusieurs entretiens préalables pour un même processus de médiation.

Ces entretiens peuvent avoir lieu sur décision du juge ou à la suite d'un contact direct avec le service. Dans ce dernier cas, l'entretien d'information est défini comme « spontané » ou « conventionnel ». Les entretiens d'information préalable peuvent avoir lieu dans un cadre judiciaire ou conventionnel.

La séance de médiation familiale

Temps d'écoute, d'échanges et de médiation qui permet d'aborder les différentes dimensions du conflit, de rétablir les relations dans la famille et de rechercher des accords mutuellement acceptables. La durée de ces séances est de 1h30 à 2h00 en moyenne.

La mesure de médiation familiale

Une mesure de médiation familiale comporte au moins un entretien d'informations préalable et un nombre de séances de médiation familiale variable selon les situations.

Sont considérés comme participants à la médiation familiale, les personnes présentes à l'ensemble des séances de médiation.

Médiation familiale « terminée »

La médiation familiale est dite « terminée » lorsqu'il n'y a plus de séances de médiation familiale prévues. La médiation familiale peut s'arrêter pour plusieurs raisons :

- Interruption du processus de médiation familiale, avant son achèvement, sur la demande du médiateur familial ou des personnes ;
- un terme atteint sans formalisation d'accord (apaisement du conflit par exemple) ;
- un terme atteint avec la formalisation d'un accord écrit ou oral.

Mesure de médiation familiale « judiciaire » ou « conventionnelle »

On distingue la médiation familiale conventionnelle (ou dite « spontanée ») lorsque les personnes ont contacté directement le service (même si elles ont été orientées par le juge, la Caf, un travailleur social, un avocat, etc.) ; de la médiation familiale judiciaire lorsqu'elle est décidée par un juge, avec l'accord des deux parties, et notifiée dans le cadre d'une décision judiciaire (ordonnance judiciaire).

Dans le cadre judiciaire :

- ✓ La médiation familiale « ordonnée » : la médiation familiale est ordonnée par le juge, dans une décision judiciaire, avec l'accord des parties. La structure d'accompagnement est désignée par le juge dans cette même décision judiciaire ;
- ✓ « L'injonction » de la médiation familiale : le juge enjoint les parties à rencontrer un médiateur qui va les informer de la médiation familiale ;
- ✓ La « double convocation » : lorsque les parties viennent s'informer sur la médiation familiale suite à une convocation du juge dans le cadre d'une procédure judiciaire, avant d'avoir vu le juge à la première audience ;
- ✓ Les médiations familiales issues de l'expérimentation de la tentative de médiation familiale préalable obligatoire.

Dans le cadre conventionnel : les familles ont eu connaissance de la médiation familiale par :

- ✓ le bouche à oreille, les médias, la presse, Internet, etc. ;
- ✓ ou par orientation de travailleurs sociaux, des services de la Caf ou de la Cmsa, d'un conseiller conjugal, d'un avocat, d'une association locale (Cidff, planning familial, etc.), etc.

GLOSSAIRE

AAH	Allocation Adultes handicapés
ADETE	Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants d'Eure-et-Loir
AED	Action éducative à domicile
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AERD	Action éducative renforcée à domicile
AFCASA	Association pour la Formation aux Carrières de l'Action Sociale et de l'Animation
AJM	Aide aux Jeunes Majeurs
ANESM	Agence Nationale Evaluation Qualité Etablissements et Services Sociaux Médico-
ANPF	Association Nationale des Placements Familiaux
APMF	Association pour La Médiation Familiale
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDEF	Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille
CESSEC	Commission d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés
CIDFF	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles
CJM	Contrat jeunes majeurs
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique
CNAEMO	Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert
CNAPE	Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant
CNLAPS	Comité National de Liaison des Acteurs de la Prévention Spécialisée
COATEL	Comité d'accueil pour les travailleurs en Eure-et-Loir
COPIL	Comité de pilotage
CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées
CSE	Centre socio-éducatif
CVS	Conseil de Vie Sociale
DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DEAF	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial
DG	Direction Générale
DGAS	Direction Générale de l'Action Sociale
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
DITEP	Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique
DRH	Direction des Ressources Humaines
ER	Espace Rencontre
ERTS	Ecole régionale de Travail Social (Olivet)
ESAT	Établissement ou service d'accompagnement par le travail
ESMS	Etablissements Sociaux et Médico- sociaux
FENAMEF	Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux
FFER	Fédération Française des Espaces de Rencontres
FJT	Foyer de jeunes Travailleurs

HAS	Haute Autorité de Santé
ITS	Institut du Travail Social (Tours)
JAF	Juge aux affaires familiales
JE	Juge des enfants
MAPE	Maison d'Accueil Parents-Enfants (CDEF)
MDA	Maison des Adolescents
MDPA	Maison Départementale des Personnes Autistes
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MILOS	Mission locale Ouest et Sud Eure-et-Loir
MJPM	Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MNA	Mineur non accompagné
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NEXEM	Syndicat employeur
OAA	Orphelins Apprentis d'Auteuil
PAD	Placement à domicile
PAEJ	Point d'Accueil Ecoute Jeunes
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
PMI	Protection maternelle infantile
PPE	Projet pour l'enfant
PRE	Programme de réussite éducative
RAP	Relais d'Accompagnement personnalisé (18-25 ans)
RASED	Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
RIPPA	Réunion d'information pour la préparation à l'agrément (assistant familial)
RJA	Résidence jeunes actifs
RSA	Revenu de solidarité active
SAD	Suivi à domicile
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés
APADHE	Accompagnement Pédagogique A Domicile à l'Hôpital ou à l'École
SAVS	Services d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEGPA	Section d'enseignement général et professionnel adapté
SERAD	Service Educatif Renforcé à Domicile
SESSAD	Services d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile
TJ	Tribunal judiciaire
TISF	Technicien d'Intervention Sociale et Familiale
URIOPSS	Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
VAD	Visite à domicile



A.D.S.E.A. 28

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte d'Eure-et-Loir

Siège social : 35 avenue de la Paix – 28300 LEVES
Tél. : 02.37.21.29.16 – E-mail : sauvegarde.28@adsea28.org

www.adsea28.org



**Eure-
et-Loir**
LE DÉPARTEMENT

